

JEAN-MARIE DE LA MENNAIS ET LA CONGRÉGATION DE SAINT- PIERRE

I. - LA FIN DE LA CONGRÉGATION (1832-1834)

F. Philippe FRIOT

Durant quatre années, de 1828 à 1832, la congrégation de Saint-Pierre, nous l'avons vu ¹ s'était développée, comme un ordre religieux adapté à son temps ; ses membres étaient engagés dans la pastorale paroissiale ou missionnaire et la direction d'un séminaire diocésain ; la maison de Malestroit avait inauguré un type de formation théologique original, et mis en oeuvre une réforme des études ecclésiastiques.

La création du journal *L'Avenir*, après la révolution de juillet, aurait pu devenir un moment positif pour la jeune société en offrant une tribune aux idées mennaisiennes. En même temps, l'institut était appelé à prendre en charge le collège de Juilly. En réalité, ces deux choix ne furent pas heureux pour la congrégation. Car le supérieur général, qui devait jouer un rôle d'animation pour son institut, se coupait ainsi de la Bretagne, où résidaient la majeure partie des membres ; d'autre part, le transfert des étudiants à Juilly puis à Paris les séparèrent du reste de la famille religieuse.

Pour bien comprendre la suite de l'histoire de la congrégation, il faut aussi rappeler qu'une distinction s'impose entre le groupe des disciples de Félicité de la Mennais, fortement imprégnés de ses idées, et qu'on pourrait appeler l'École mennaisienne, et la Congrégation de Saint-Pierre, constituée par l'ensemble des religieux. Les premiers, qu'ils aient ou non vécu à la Chênaie, ont adopté ses théories philosophiques et sa vision de la société et de l'Église ; cela n'est pas le cas de tous les religieux. Cette différence de mentalité, parmi les membres d'une même société, va devenir manifeste, au moment des difficultés, qui marquent la deuxième période de la vie de l'institut.

¹ Cf. Études Mennaisiennes, n° 20.

La publication de l'encyclique *Mirari vos*, dont Félicité de la Mennais avait été informé à Munich, alors qu'il était sur la route du retour après son séjour à Rome, du 30 décembre 1831 au 9 juillet 1832, avait été pour lui et ses compagnons un coup terrible ; mais il en avait tiré les conséquences avec courage et clarté, réduisant ainsi, pour un temps, ses adversaires au silence. Cependant leur opposition demeurait vive, et l'abbé de la Mennais ne l'ignorait pas. Le 24 septembre, il écrivait Emmanuel d'Alzon², qui lui demandait conseil pour ses études en vue du sacerdoce :

« Tous les séminaires de France se ressemblent, à très peu de chose près, quant à la nullité de l'instruction, et j'ai entendu se plaindre universellement de la même décadence à Rome. Je ne sais donc où vous trouveriez ce dont vous sentez le besoin. Il est également vrai, ou au moins très vraisemblable que votre évêque vous refuserait les ordres, si vous veniez vous unir à nous. Je ne verrais, en conséquence, de possibilité à ce dernier parti que dans le cas où, résolu à entrer dans notre société et à partager nos travaux, vous seriez disposé, comme plusieurs de nos jeunes gens, à attendre patiemment que la Providence fasse disparaître les obstacles qui se rencontrent aujourd'hui.

D'ailleurs, tous parmi nous, ne se destinent point au sacerdoce ; mais, comme dans les anciens temps, se bornent à contracter les liens qui constituent la vie religieuse, ce qui offre une foule d'avantages pour certains genres de bien dans les temps actuels et même dans tous les temps f...] Je pars demain pour la Bretagne, avec l'intention d'y passer un an et peut-être plus. MM. Gerbet et Lacordaire y viennent avec moi. Chacun de nous s'occupera de travaux qui pourront être utiles plus tard. Nous aurons avec nous deux ou trois jeunes gens qui annoncent du mérite. »³

Félicité de la Mennais tient ici le langage du supérieur de la congrégation de Saint-Pierre, et l'on constate qu'il envisage

² Emmanuel d'Alzon, né en 1810 à Le Vigan, était alors au séminaire de Montpellier. Il avait, semble-t-il, envisagé d'entrer dans la congrégation de Saint-Pierre. Il poursuit ses études à Rome où il fut ordonné prêtre en 1834. De retour en France, il devint vicaire général de l'évêque de Nîmes. Il fonda en 1845 les Augustins de l'Assomption et, en 1865, au Vigan, avec Marie Correnson, les Oblates de l'Assomption. Décédé en 1880.

³ LE GUILLOU, *Correspondance générale*, V, p. 184

toujours d'ouvrir l'entrée de la société à des laïcs qui embrasseraient les objectifs indiqués dans les statuts et règles de 1828. À cette date, il a pris la décision de se retirer à la Chênaie, sans doute pour y poursuivre des travaux entrepris depuis longtemps, mais également pour y reprendre personnellement la direction de l'institut.

I — F. DE LA MENNAIS, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL (1832-1833)

Rentré en Bretagne, Félicité apprend que tous les membres de la Congrégation de Saint-Pierre se réjouissent de son attitude après la publication de l'encyclique et de la déclaration qu'il a rédigée dès son arrivée à Paris. « *Sa soumission*, écrit plus tard le P. Le Mené fut d'abord acceptée avec unanimité par tous les religieux »⁴. L'un d'entre eux, Rohrbacher a pu écrire qu'il s'était réjoui à l'annonce de la publication de l'encyclique⁵. Pour comprendre son attitude, il faut se souvenir que, dès 1829, il nourrissait quelques inquiétudes sur certaines affirmations théologiques de l'abbé Félicité, notamment sur la question des rapports de la nature et de la grâce et, à cette époque, il en avait entretenu son supérieur, avec sa franchise coutumière.

De nouveau, le 8 juillet 1832, alors que son supérieur général se trouve encore à Rome, Rohrbacher lui expose son point de vue sur le sujet, lui demandant de soumettre au R Ventura une synthèse de ses opinions, afin de recueillir son avis. En réalité, cette lettre n'atteignit Félicité qu'à son retour à Paris, au moment où il venait de rédiger sa *Déclaration* de soumission à l'encyclique.

En décembre de la même année, l'abbé Rohrbacher, lors d'une entrevue avec son supérieur à la Chênaie, put aborder longuement avec lui les mêmes questions. Il nota plus tard la réaction très positive de Félicité de la Mennais, qui examina avec le plus grand soin les remarques de son disciple, et modifia son texte en conséquence.⁶

⁴ P. LE MENE, *Historique de la Société des prêtres de Saint-Méen (1823-1834)*. AFIC, 34.2.005.

⁵ ROHRBACHER, *Histoire Universelle de l'Église catholique*, p. 284.

⁶ Cf. *Études Mennaisiennes*, n° 20, p. 53

1. — Évolution intérieure de Félicité

Toutefois les réactions de Félicité de la Mennais, en cette fin de l'année 1832, méritent une étude attentive. Il avait annoncé, en effet, au moment où il signait sa déclaration de soumission à l'encyclique, qu'il se retirait du combat où il était engagé au service de l'Église. Or on constate, à la lecture de sa correspondance, une évolution progressive de la pensée sur ce point. Il se permet, dans ses lettres à quelques amis, des jugements très critiques sur la position prise par le Saint-Siège :

« *Les princes et le pape, écrit-il à Coriolis, avant même son retour à la Chênaie, ont cru qu'en s'unissant, ils arrêteraient le mouvement des peuples et les maintiendraient sous le joug. Grégoire XVI vient de proclamer cette grande alliance et de condamner par là les catholiques à l'inaction.* »⁷

On sait que Félicité de la Mennais a été profondément bouleversé par le bref adressé par le Pape aux évêques de Pologne, au mois de juillet précédent. Cela se perçoit dans sa correspondance : le 7 octobre 1832, il écrit à un ami belge : « *Le Pape déclare que, dans la guerre qui existe partout entre les peuples et les rois, il se range du côté des rois ; il associe la cause de l'Église à celle de tous les despotismes européens ; il notifie aux peuples que, pour être libres, il faut qu'ils cessent d'être catholiques.* »⁸

Se manifestent aussi dans ses confidences des réticences inquiétantes, quant à la qualité de sa soumission. Ainsi écrit-il, le 14 octobre, à sa cousine Mme Champy-Boiserand : « *J'ai foi plus que jamais dans les idées que nous avons répandues durant dix-huit mois et qui ont eu dans le monde entier un immense retentissement.* »⁹

Et à son frère, le 19 octobre, il avoue qu'il n'a pas voulu, malgré les suggestions qui lui étaient faites, adresser au Pape une nouvelle lettre d'adhésion à l'encyclique, « *de peur que sa réponse ne fût conçue en des termes qui impliquassent une soumission plus étendue que*

⁷ Lettre du 15 septembre 1832, LE GUILLOU, *Op. cit.* V, p. 182.

⁸ Lettre à Vilain XIII. Id., p. 187.

⁹ Id., p. 301.

celle qui a été dans notre intention. »¹⁰

Quelques jours plus tard il exprimait en ces termes à l'abbé Jean sa vision de la situation « *Chose étonnante, on ne peut se tenir dans les anciennes idées sans contribuer, au moins passivement, à la mort du catholicisme ; et l'on ne peut sortir de ces anciennes idées sans tourner contre soi tous les chefs de la hiérarchie catholique. Dieu sait comme cela finira. »¹¹*

Ainsi donc, l'écrivain dont les opinions venaient d'être nettement récusées par le Souverain Pontife lui-même, persistait à les considérer comme vitales au catholicisme. Une pareille conviction, si elle s'exprimait publiquement, l'engagerait inéluctablement vers un nouvel affrontement.

Sans doute pensait-il y échapper en évitant de traiter directement des questions religieuses. Quelques mois plus tard, le 25 janvier 1833, il confie au P. Ventura : « *Ce qui est fermement arrêté dans mon esprit, c'est de ne me plus occuper, quoiqu'il arrive, des choses de la religion [4 Mes combats pour l'Église sont finis. D'autres pourront la défendre avec plus de talent et avec plus de bonheur, mais non avec plus de conscience »¹²*

À l'abbé Four¹³, curé de Jussey, au diocèse de Besançon, il décrit sa position, le 26 février suivant : « *Baissons la tête et résignons-nous à tout ce que Dieu permettra [...] En dehors de la religion et des affaires de l'Église, dont le gouvernement ne nous appartient en aucune manière, il reste la science, la philosophie, la politique et par conséquent une vaste carrière où l'on peut espérer encore d'être utile à l'humanité, et je suis résolu à m'y enfermer strictement. »¹⁴*

Néanmoins, tout en déclarant se retirer de l'arène où il avait tant combattu les ennemis de l'Église, en affirmant qu'il renonce à s'occuper de questions religieuses, il continue de suivre

¹⁰ Id., p. 204.

¹¹ Id., p. 266.

¹² LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 294.

¹³ L'abbé Antoine Four (1798-1863), ancien condisciple de Gerbet au séminaire de Besançon, avait songé à entrer dans la congrégation de Saint-Pierre. Comme un certain nombre de prêtres francs-comtois, il restait attaché aux idées mennaisiennes.

¹⁴ Id. p. 319.

attentivement l'évolution de l'attitude des évêques ; bien plus il ne craint pas de s'exprimer, en privé et dans sa correspondance, en des termes parfois agressifs, contre la hiérarchie ecclésiastique. Le 1^{er} novembre 1832, s'adressant à la comtesse de Senfft, il osa écrire :

« *Restait Rome ; j'y suis allé et j'ai vu là le plus infâme cloaque qui ait jamais souillé les regards humains (..) Là nul autre Dieu que l'intérêt ; on y vendrait les peuples, on y vendrait le genre humain, on y vendrait les trois personnes de la sainte Trinité, l'une après l'autre ou toutes ensemble, pour un coin de terre ou pour quelques piastres. J'ai vu cela (..) Et j'ai détourné les yeux avec dégoût et avec effroi.* »¹⁵.

Quelques mois plus tard, il affirmait, dans une lettre au comte Rzewuski :

« *Le Pape n'est pas neutre, comme vous paraissez le dire ; il a pris hautement et activement parti en faveur du despotisme anti-chrétien, contre les droits de l'humanité réclamés par les nations, au nom de la justice éternelle ; et telle est la chaleur avec laquelle il a embrassé la cause de toutes les tyrannies, qu'il n'hésite point à sacrifier la Religion dont il est le chef Vous en savez quelque chose, vous autres Polonais.* »¹⁶

Quant à la portée de l'encyclique, il adopte une position minimaliste : ainsi écrit-il à son frère, le 19 octobre 1832 : « *Tu verras par la lettre incluse de M. de Coux, que le Pape est parfaitement content de notre soumission et est fort loin de rien exiger de plus, par conséquent qu'il n'entend pas lui-même que son encyclique ait aucun caractère dogmatique. Cependant je n'ai pas cru devoir lui écrire.* »¹⁷

C'était aussi le point de vue de Lacordaire, exprimé dans une lettre à Th. Foisset, le 10 septembre 1832 : « *Nous ne regardons point la lettre encyclique comme une décision dogmatique. Elle manque de tous les caractères que les théologiens assignent pour distinguer ce qui émane de l'Église comme règle de foi.* »¹⁸

¹⁵ LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 209.

¹⁶ Id. P. 303.

¹⁷ Id. P. 204.

¹⁸ Citée par CREPON, *Lettres du R.P. H.-D Lacordaire à Théophile Foisset*, I, p.

2. — Réaction des religieux de St Pierre à l'encyclique

La publication de l'encyclique jeta le trouble dans la conscience des religieux de Saint-Pierre. Ils avaient espéré « *une sentence favorable, du moins pour le fond des doctrines, et ne craignaient d'improbation que pour la forme* », écrit Persehais.¹⁹

D'autre part, il y eut des hésitations sur le sens de l'encyclique : « *Il ne parut pas manifeste à tous, écrit Feildel, que les doctrines de L'Avenir eussent été flétries* »²⁰. On demanda donc aux deux La Mennais comment il fallait interpréter le texte pontifical. Félicité n'y voyait qu'un décret disciplinaire, n'atteignant pas le fond de ses idées politiques.

L'abbé Jean avait des doutes sérieux sur la portée de l'encyclique. Pleinement décidé, dès le premier moment, à soumettre son jugement à l'autorité du Pape, « *il se demandait avec anxiété où finissait la vérité, où commençait l'erreur* »²¹. Il s'efforça donc d'obtenir des éclaircissements et, par deux fois, il soumit ses doutes à la Sacrée Pénitencerie, mais il n'en obtint pas de réponse. Il lui fallait, néanmoins, donner son avis aux religieux de la congrégation qui s'adressaient à lui : il rédigea donc, à leur intention, un mémoire, dont nous possédons deux brouillons autographes, l'un comportant de nombreuses ratures et additions, l'autre, qui en est la mise au point, mais reste inachevé. Ce dernier, complété à l'aide du premier document, a été publié par Laveille, qui le qualifie ainsi : « *un vrai chef d'oeuvre de sagacité, de mesure et de science théologique.* »²²

Persehais écrit à ce sujet : « *M. J.-M. [...] rédigea une interprétation de l'encyclique du 15 août dans laquelle il déterminait ce qui était condamné dans l'encyclique et ce qui était abandonné à la libre discussion.* »²³

Les condamnations pontificales y sont clairement rappelées : «*En*

230-231.

¹⁹ PERSEHAIS, *Essai d'histoire de la congrégation de Saint-Méen*, p. 32.

²⁰ FEILDEL, *Annales du petit séminaire de Saint-Méen*, p. 42.

²¹ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *À travers la correspondance de l'abbé J.M. de la Mennais*, II, p. 44.

²² *Op. cit.*, I, p. 486. On lira ce texte en appendice I.

²³ *Op. cit.*, p. 53

ce qui concerne la liberté de la presse, le Pape a décidé qu'elle n'est pas bonne en soi, et que l'Église a le droit de censurer les livres avant leur publication [...] Le pape s'élève avec force contre ce qu'il appelle la liberté de l'erreur le Pape condamne la révolte et tout ce qui a le caractère de sédition, dans le cas même où il y aurait un juste sujet de plainte Le Pape déclare qu'il voit plus d'inconvénients que d'avantages à la séparation de l'Église et de l'État ; donc nous irions contre la volonté du Chef de l'Église si nous réclamions avec de nouvelles instances cette séparation... »

On ne peut admettre, à la lecture de cette déclaration, les allégations de Derré²⁴, pour qui « *les explications fournies réduisent si bien la portée des condamnations pontificales que celles-ci paraissent finalement ne viser que de fort loin la doctrine mennaisienne.* » Certaines prises de position défendues dans *L'Avenir* y sont, au contraire, directement concernées.

D'ailleurs l'essentiel de ce texte réside dans sa conclusion, qui fournissait aux religieux de Saint-Pierre une ligne de conduite aussi sage que ferme :

« *D'après cet exposé, la conduite que nous avons à tenir est celle-ci :*

1° Ne jamais balancer à déclarer, lorsqu'on nous en parlera, et alors seulement, que nous sommes pleinement soumis à l'encyclique, et, par conséquent, ne jamais dire un mot qui tende à diminuer son autorité et le respect qui est dû au chef de l'Église.

2° Éviter d'en donner des interprétations, parce que les esprits sont si prévenus, qu'il n'y a aucun espoir de leur en faire comprendre aucune.

3° Être, devant Dieu, dans la disposition sincère d'abandonner les interprétations mêmes qui nous paraissent les plus satisfaisantes et les plus claires, si elles ne se trouvent pas d'accord avec celles que le Pape donnera lui-même de son jugement. »²⁵

Les membres de la congrégation s'y rallièrent, écrit

²⁴ DERRE, *le renouvellement de la pensée religieuse en France de 1824 à 1834*, p. 458.

²⁵ Cité par F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*. II, p. 50.

Persehai, « *avec plus ou moins d'uniformité.* »²⁶. Cette mise au point de l'abbé Jean ne fit donc pas cesser les hésitations parmi les religieux.

Lors de la retraite de septembre 1832, on ne fit apparemment pas d'allusions à l'encyclique. Cependant, peu après, éclatèrent des dissensions à ce sujet dans la communauté des missionnaires de Rennes : c'était un contrecoup des réactions du clergé du diocèse, fortement engagé dans la controverse au temps du journal *L'Avenir*.

Dans un document postérieur, le P. Gille²⁷ explique ces réactions des prêtres de Rennes par le ressentiment accumulé : « *À la suite de relations faites à l'évêque, des mesures disciplinaires avaient quelquefois suivi les missions, d'où un sourd mécontentement de plusieurs contre le supérieur de missionnaires. La crise mennaisienne permit à ces sentiments de se faire jour.* » De son côté, Persehai met l'accent sur la responsabilité des religieux de Saint-Pierre : les controverses internes filtrent à l'extérieur et produisent « *un mauvais effet dans le clergé de Rennes et parmi les fidèles.* »²⁸

La crise mennaisienne fait aussi resurgir d'anciens motifs de mécontentement, de la part des gallicans, jadis en butte aux attaques de Félicité de la Mennais, ou encore des partisans des Bourbons, mécontents des prises de position politiques des rédacteurs de *L'Avenir*. D'anciens griefs contre la congrégation de Saint-Pierre, et son influence à Saint-Méen et dans le diocèse, sont parfois repris : la situation devenait difficile pour l'abbé Coëdro et ses missionnaires, mais aussi au petit séminaire et à la paroisse de Saint-Méen.

Persehai note que la situation était tout autre à Malestroit, dont les professeurs étaient moins soumis aux pressions ressenties dans le diocèse de Rennes, et où l'opinion était favorable à l'abbé Félicité de la Mennais.

Au cours de l'année 1833, les tensions s'aggravent : « *l'opinion*

²⁶ *Op. cit.* p. 36.

²⁷ Le P. Émile Gille (1838-1916) fut le dernier supérieur général de la congrégation des prêtres de l'Immaculée Conception, constituée par Mgr de Lesquen en 1834. Il a laissé des *Notes biographiques sur le R.P. Coëdro*.

²⁸ *Op. cit.* p. 37.

publique se prononçait de plus en plus contre la congrégation », note Persehais²⁹. Alors l'abbé Coëdro et d'autres membres de l'institut pressent l'abbé Jean de permettre un désaveu public des doctrines mennaisiennes, qu'ils n'avaient pourtant soutenues qu'à titre privé. Jean-Marie de la Mennais y répugne, voyant dans cette prise de position une faute et une lâcheté : d'une part, l'encyclique *Mirari vos* ne fait aucune allusion à la théorie du « sens commun » ; d'autre part, un désaveu public déboucherait sur une rupture ouverte sur le supérieur général.

Les demandes d'interprétation

Deux demandes d'éclaircissements furent adressées, au printemps de 1833, à la Sacrée Pénitencerie à Rome par un ami des La Mennais,

M. Calmet, professeur de théologie. La première concernait la révolte d'un peuple contre la tyrannie, la seconde le droit à la liberté dans les choses qui ont trait à la religion.³⁰

Le 4 avril 1833, l'abbé Jean écrit à son frère :

« Je t'envoie une décision de la Pénitencerie qui est curieuse ; c'est

M. Calmet qui l'a sollicitée, mais il ne veut pas qu'elle soit rendue publique. Le refus de répondre dans les deux cas proposés prouve que l'encyclique ne condamne rien de ce qui a été dit sur les points principaux de la profession de foi de l'Avenir »³¹.

Une autre lettre de l'abbé Jean nous éclaire sur sa position personnelle, mais aussi sur les difficultés qu'il rencontrait dans

²⁹ Id., p. 34.

³⁰ Nous citons la première question : savoir, si après l'encyclique, on pouvait sans témérité soutenir : « *licitum esse nationi rebellare, seu poilus sese defendere (data spe efficacis resistentiae) contra principem legitimum qui factus est intolerabilis tyrannus* » sous réserve que « *cuilibet gubernio competere jus et delicta sub praetextu religionis patrata puniendi et sectas reprimendi principia evidenter immoralia et antisocialia habentes* » Traduction proposée : « qu'il est permis à un peuple de se révolter, ou plutôt de se défendre (s'il a l'espoir d'opposer une résistance efficace) contre un prince légitime, devenu tyran insupportable » sous réserve que tout gouvernement a le droit de punir les délits commis sous le couvert de la religion et de réprimer les sectes dont les principes seraient manifestement immoraux et antisociaux — la réponse de la Sacrée Pénitencerie fut : « *Non esse respondendum* » (Il n'y a pas lieu de répondre). D'après une lettre de l'abbé Oléron, novice à Malestroit, à l'un de ses amis. ROUSSEL, *Op. cit.*, II, p. 53.

³¹ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, II, p. 56.

son action de Vicaire général de la congrégation de Saint-Pierre. Il écrit à son frère, le 18 mai 1833 :

« Aucun de nous n'a varié dans les doctrines que tu as défendues et nous y tenons plus que jamais ; jamais donc on n'a hésité à les enseigner f.] Quant à ta philosophie nouvelle, tu n'as pas voulu toi-même qu'on en parlât avant qu'elle fût achevée, et, en effet, rien ne serait plus dangereux, parce qu'il est certain qu'on ne la comprendrait pas, et qu'on donnerait sous ton nom, beaucoup de choses que tu désavouerais, si on élevait sur ces points divers, des discussions prématurées. »

Suivent des remarques sur l'esprit de quelques-uns des membres de la congrégation, dont le vicaire général rend compte à son supérieur :

« Il est malheureusement vrai que certains esprits s'irritent de l'obéissance : sous prétexte de vouloir étendre et développer plus librement leurs facultés intellectuelles, ils voudraient s'affranchir de toute espèce de gêne et de joug : ainsi G. f...] Je pourrais faire la même remarque sur la plupart des autres : ils ont pour système de croire au-dessous d'eux les emplois humbles et sans éclat. »

Il mentionne enfin des critiques lancées contre lui-même :

« On semble dire que je manque de zèle : on ne tient aucun compte des difficultés de tous genres qui s'opposent au bien que nous voulons filire, et que j'ai à combattre journellement, sans m'en plaindre ni en parler à personne ; mais, enfin, tu en jugeras par la lettre ci-jointe que C(oédro) m'écrit ; je te prie de la garder pour me la remettre. Je te dirai ce que je compte faire en cette occasion ; pour aujourd'hui, je n'ajouterai rien à ce peu de paroles. »³²

À cette époque, on le constate, Félicité se montre encore attaché à la congrégation. Mais il aurait fallu, dans la direction, en cette époque troublée, beaucoup de fermeté et de pondération. Or l'abbé de la Mennais se montre imprudent dans ses lettres, par exemple celle adressée à Montalembert le 8 mai 1833³³ où, parlant du pape Grégoire

³² Copie, AFIC, 29.02.NO27.

³³ LE GUILLOU, Op. cit. V, p. 387. À propos des mesures qui avaient frappé le P. Ventura, contraint à renoncer au généralat de son ordre et à s'éloigner de Rome, Félicité écrivait : « Rome est bien le pays de la haine, de la haine basse qui marche dans l'ombre et blesse en se cachant. »

XVI, il laisse échapper cette formule : « *un lâche et imbécile vieillard* ». D'autre part, quelques événements surviennent, qui manifestent les crispations latentes, à l'intérieur même de la congrégation de Saint-Pierre.

Les suites de la Censure de Toulouse

Rappelons³⁴ qu'à l'instigation de l'archevêque de Toulouse, un certain nombre d'évêques de France avaient appuyé une censure de 56 propositions extraites de divers écrits de Félicité de la Mennais et de ses disciples. Les textes mis en cause étaient empruntés aux tomes III et IV de *l'Essai sur l'Indifférence*, au traité de Gerbet intitulé : *Des doctrines philosophiques sur la certitude*, au petit ouvrage de Rohrbacher : *Catéchisme du Sens commun*, et à divers articles publiés dans le journal *L'Avenir*.

Patronnée par Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, approuvée par la grande majorité des évêques, cette censure fut envoyée à Rome à l'été 1832 au nom de 13 archevêques et évêques. Félicité l'avait appris alors qu'il s'apprêtait à quitter Rome³⁵. De la Chênaie, le 21 octobre, s'adressant à son frère, il note : « *On m'écrit de Rome (..) qu'on fait circuler la censure des évêques, et que Frayssinous se donne beaucoup de mouvement pour cela.*³⁶ »

Dargis fait remarquer que les auteurs de la censure de Toulouse visaient une condamnation beaucoup plus forte que celle contenue dans l'encyclique. Aussi s'activaient-ils pour obtenir de Rome une réponse à leurs demandes.

Félicité de la Mennais était au courant de ces tentatives et s'en inquiétait au point qu'elles l'incitèrent, en dépit de ses promesses, à sortir de son silence. Ainsi, le 18 novembre 1832, il demande au P. Ventura de faire des démarches pour qu'il soit entendu à Rome sur les attaques portées contre lui par les évêques : « *Je vous priais [...] de demander en notre nom que nous fussions entendus pour notre défense si on avait l'intention, à Rome, de porter un jugement sur les principes de nos écrits déferés au Saint-Siège.* »

D'autre part, il fait composer par Rohrbacher une *Justification*

³⁴ Cf. *Études Mennaisiennes*, n° 20, p. 107.

³⁵ Cf. *La lettre adressée à l'abbé Jean le 31 juillet 1832*.

³⁶ LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 206.

contre la censure, qu'il compte ensuite publier. Montalembert et de Coux réussirent à lui faire abandonner ce projet qui ne pouvait qu'envenimer les choses.³⁷

Une fois encore, face à cette menace, il se berce d'illusions : « *J'ai de très fortes raisons de penser que la censure des évêques dormira d'un profond sommeil à Rome* », écrit-il à Mlle Le Loutre, le 30 novembre 1832³⁸. Et, il confie, à la même correspondante : « *L'archevêque de Paris a dit dernièrement à un prêtre de ma connaissance qu'il venait de recevoir une lettre de Rome, dans laquelle on lui disait que le Pape avait déclaré formellement qu'il ne donnerait aucune suite à la censure des évêques.* »³⁹

Le 25 janvier 1833, dans une longue lettre au P. Ventura, Félicité de la Mennais livre sa pensée, qu'il avoue fluctuante : « *La première chose qui me fit réfléchir profondément, ce fut le Bref aux évêques polonais*

Et il conclut : « *Ce qui est fermement arrêté dans mon esprit, c'est de ne me plus occuper, quoiqu'il arrive, des choses de la religion [...] Mes combats pour l'Église sont finis [...] Désormais ma cause à moi, ce sera celle de mon pays et de tous les pays, la cause générale de la liberté en un sens purement politique* ». ⁴⁰

À Montalembert, à d'autres correspondants, même inconnus de lui, comme ce Juan Tournaire, de Mexico, qui lui demandait conseil pour fonder dans son pays un journal catholique, Félicité de la Mennais développe ses idées, explique son nouveau mode d'engagement : puisqu'il a reconnu l'impossibilité « *d'être tout ensemble avec les peuples et avec la hiérarchie, et comme on ne peut, en tant que catholique, se séparer de la hiérarchie* », il va désormais consacrer sa vie, de façon indépendante, à la cause de la liberté : « *l'affranchissement du genre humain voilà ma cause à moi !* »⁴¹

3. — Félicité de la Mennais à la Chênaie

Malgré cette nouvelle orientation de sa pensée et de ses projets, l'abbé

³⁷ Cf. ROHRBACHER, *Op. cit.*, t. 28, p. 288.

³⁸ AFIC, fonds Collin.

³⁹ Lettre du 24 décembre 1832, AFIC, fonds Collin.

⁴⁰ LE GUILLOU, *Op. Cit.*, V, p. 294

⁴¹ Id. P. 311. Lettre à Montalembert du 12 février 1833.

de la Mennais, supérieur général, continue de guider ses disciples et confrères. « *Il leur donnait alors, écrit Roussel, l'exemple de l'obéissance et de la résignation, s'appliquant à calmer l'effervescence de leur imagination ardente et rendant à leur coeur la paix dont hélas ! il ne jouissait peut-être pas lui-même* »⁴²

De nouveau, autour du Maître, se regroupaient des disciples. Lorsque, encouragé par son ami Eugène Boré, arrive à la Chênaie Georges Maurice de Guérin du Cayla⁴³, il y trouve, avec l'abbé Félicité, Gerbet, Lacordaire, Élie de Kertanguy.

Nous avons quelques échos de cette existence reprise dans le manoir, à l'automne de 1832, par les descriptions de Maurice Guérin ou les souvenirs de François du Breil de Pontbriand de Marzan⁴⁴, qui venait y passer environ huit jours par mois. Ce dernier, vers la fin de 1832, amena à la Chesnaie l'un de ses amis, Hippolyte de la Morvonnais⁴⁵. De ces souvenirs, se dégage un portrait admiratif du Maître, même si l'apparence physique n'y prédispose pas :

« *Le grand homme est petit, grêle, pâle, yeux gris, tête oblongue, gros nez et long, le front profondément sillonné de rides qui descendent entre les deux sourcils jusqu'à l'origine du nez ; tout habillé de gros drap gris, des pieds à la tête ; courant dans sa chambre à fatiguer mes jeunes jambes, et quand nous sortons pour la promenade, marchant toujours en tête, coiffé d'un mauvais chapeau de paille [...] vieux et usé.* »⁴⁶

Le disciple qui a tracé cette esquisse écrit par ailleurs : « *M. Féli est*

⁴² ROUSSEL, *Lamennais d'après des documents inédits*, II, p. 37.

⁴³ Georges Maurice Guérin du Cayla (1810-1839), né au château du Cayla près d'Albi, avait fait ses études à Toulouse puis au collège Stanislas à Paris. Il arriva à la Chênaie le 8 décembre 1832.

⁴⁴ François du Breil de Marzan, né à Dinan le 20 mai 1812, décédé au château de Marzan le 11 avril 1889.

⁴⁵ Hippolyte de la Morvonnais, né à Saint-Malo en 1802, avait fait ses études de droit à Rennes, et y avait perdu la foi. François du Breil de Marzan, son ami, s'efforçait de la lui faire retrouver et l'amena en décembre 1832 à faire le « pèlerinage de la Chênaie » d'où il revint, écrit du Breil à Houet, « *comme on revient d'un lieu où l'âme a trouvé sa nourriture, c'est-à-dire calme et fort* ». Il avait épousé en 1826 Marie de la Villéon, sa cousine, parente des la Mennais.

⁴⁶ Lettre de M. de Guérin à son père, le 14 décembre 1832. *OEuvres complètes*, II, p. 59.

un homme admirable à étudier dans l'intimité de son caractère f...] Plus on avance dans son intimité, plus on rencontre de ces beautés intérieures, de ces perfections de l'âme insaisissables de loin et qui ne se révèlent qu'à l'observation de la vie familière. »⁴⁷

À la lecture de ces confidences, on constate que le Maître n'a rien perdu de son influence sur les jeunes gens qui l'entourent, partagés entre l'admiration et l'affection. Maurice de Guérin note encore : « *Il y a bien de l'amertume dans son âme ; car il est bien amer pour son génie de voir sa pensée si mal comprise, de voir cette pensée si pure, si grande, si puissante pour le bien, poursuivie, harcelée comme une pensée antisociale ; de la voir si pieuse, si catholique, et chargée d'anathèmes comme une pensée impie. »*⁴⁸

François du Breil de Marzan nous renseigne sur le règlement de la Chênaie :

*« Le lever de cinq heures en toute saison était suivi de la prière et de la méditation, dont le sujet avait été choisi la veille. Lorsque sa santé, presque toujours chancelante, ne l'obligeait pas au repos du matin, c'était l'abbé de la Mennais qui présidait au réveil cette première réunion pieuse de la communauté Puis la messe se célébrait, servie ordinairement par ceux des jeunes associés qui s'étaient disposés pour y communier. Ainsi les prémices de la journée de la Chênaie appartenaient à Dieu et à l'âme, si la plus ample portion en était réservée à la culture de l'esprit, où Dieu se retrouvait encore sous une autre forme au milieu des études qui avaient pour objet le progrès de l'intelligence dans la vérité et l'élévation du sentiment dans la perception de ce qui la rend belle. Au repas du milieu du jour succédait une heure et demie de récréation où l'on goûtait — en été — le charme des entretiens sous les ombrages, où l'on se livrait, en hiver, tantôt à des courses et autres jeux de collège, tantôt à l'exercice du patinage sur le grand étang. Venait ensuite une station à la chapelle pour la visite au saint sacrement et la récitation du chapelet ; puis les travaux reprenaient leurs cours jusqu'à l'heure où l'on se réunissait de nouveau pour la lecture spirituelle »*⁴⁹

⁴⁷ Lettre de M. de Guérin à M. de Bayne, 16 mai 1833. *Id.*, p. 79.

⁴⁸ Lettre à M. de Bayne, 25 décembre 1832, *Id.*, p. 66.

⁴⁹ Du Breil de Marzan, *Impressions et souvenirs*, in M. de Guérin, *Journal, lettres et poèmes*, p. 444-445.

Maurice de Guérin a gardé le souvenir des soirées de la Chênaie :

« Après le repas du soir, nous allions nous ranger autour de notre maître ; et lui, après avoir souri à ses disciples et leur avoir réjoui le cœur par quelques paroles pleines de douceur, les entraînait dans de graves entretiens ; il nous racontait les épreuves que Dieu envoie à son Église et les profonds gémissements de la foi qu'il a entendus partout où il a voyagé ; puis, semblable à Pierre l'Ermite qui, après une vive peinture de l'oppression des chrétiens d'Orient et de la profanation des Lieux Saints, excitait ardemment les princes et leurs vassaux à marcher à la délivrance de la Palestine, il nous exhortait avec un accent sublime à nous dévouer, chacun selon nos forces, à la cause sainte. »⁵⁰

On l'a constaté à la lecture du règlement journalier, une large place était faite aux exercices religieux à la Chênaie et on avait le souci de fournir aux jeunes gens une nourriture spirituelle abondante. Au début de l'année scolaire 1832-1833, Félicité prêcha une retraite à la communauté de la Chênaie. Nous connaissons grâce aux notes prises par l'abbé Mathurin Houet et publiées par Roussel⁵¹, la teneur de ces seize entretiens, à défaut d'en retrouver le style. Ainsi, le neuvième entretien est consacré à la vie religieuse :

« Les ordres religieux ont été institués pour développer l'amour général ou la charité au-delà des limites communes (et obligations) et en répandre, pour ainsi dire, le surcroît dans le monde (...) La vie religieuse rend facile et aisée l'oeuvre du salut, parce que l'âme, accoutumée à se vaincre dans les plus petites choses, et comme familiarisée avec l'esprit de sacrifice, se trouve pleine de force et de grâce contre les grands obstacles ».

Le prédicateur insiste beaucoup sur l'humilité, condition de l'obéissance religieuse ; il déclare même : *« L'humilité est l'essence de la vie chrétienne. »*

Pour le dixième entretien, sur le thème du bonheur, on lit cette notation :

« Le savant travaille toute sa vie pour gagner ce pain d'orgueil, à la sueur de son front et s'il en a un morceau dans sa poche et qu'il veuille en manger ; il broie le marbre entre ses dents ».

⁵⁰ Cité par H. de la Morvonnais, *Esquisses bretonnes*, in *L'Hermine*, t. XXV, p. 182.

⁵¹ ROUSSEL, *Op. cit.*, II, p. 71-143.

Ainsi cet homme, que plusieurs accusaient d'orgueil à ce moment même, prêchait à ses disciples l'obéissance, la soumission, l'humilité.

Comme par le passé, les études étaient poursuivies avec persévérance. Conduites en fonction des aspirations de chacun, elles se déroulaient dans le calme et le silence du manoir situé au milieu des bois. Maurice de Guérin écrit à sa soeur Eugénie :

*« Le travail est ici sérieux et sans distractions. M. Féli m'a jeté dans les langues modernes, en commençant par l'italien, et en même temps dans la philosophie catholique et l'histoire de la philosophie. Je suis enchanté d'apprendre les langues modernes ; elles sont un puissant instrument de science et puis cette étude ouvre des littératures dont la connaissance décuple les forces et le plaisir de la pensée. Parmi les langues mortes, je n'apprends que le grec. »*⁵²

Il indique, par ailleurs, que son programme ne lui a pas été imposé mais qu'il l'a choisi de son plein gré et à ses risques : *« Je pense que je serais bien plus sage de renoncer à toutes ces belles prétentions. »*⁵³

Félicité de la Mennais se réjouissait des bonnes dispositions de ces disciples. Il continuait toutefois de souhaiter une maison à Paris, pour ses étudiants...

Maurice de Guérin signale, comme journal reçu dans la maison, *l'Écho français*, qui apportait à ses lecteurs un choix assez large d'extraits d'autres journaux. On sait par ailleurs les ressources qu'offrait la bibliothèque. Les étudiants ne restaient pas confinés à la Chênaie : des visites, y compris pour le soulagement des pauvres du voisinage, entraînaient dans les environs Maurice de Guérin ou Élie de Kertanguy. D'autre part, la renommée de Félicité de la Mennais attirait encore des visiteurs : signalons parmi les hôtes : de Coux⁵⁴, d'Ortigue⁵⁵,

⁵² M. de Guérin, *Op. cit.*, II, p. 60-61.

⁵³ *Id.*, p. 65.

⁵⁴ Charles de Coux (1787-1865), collaborateur de *l'Avenir*, puis professeur d'économie politique à Louvain, de 1834 à 1845 et directeur de *l'Univers*.

⁵⁵ Joseph d'Ortigue, homme de lettres, qui publia, en 1834, un roman : *La Sainte*

Cazalès⁵⁶, Sainte-Beuve⁵⁷, Montalembert, qui y séjourna avec Rio⁵⁸ et le comte Plater⁵⁹, dont il sera question plus loin, du 22 juin au 10 juillet 1833. Le Maître de la Chênaie accueillait volontiers. Répondant à son invitation, le jeune poète rennais Édouard Turquety⁶⁰ se rendit à la Chênaie vers la mi-décembre 1832 : il venait y chercher conseils et encouragements. Les visites de l'abbé Jean étaient assez fréquentes, mais brèves. De Malestroit aussi arrivaient des hôtes familiers ; François du Breil l'a noté : « *Le savant et bonhomme abbé Rohrbacher y venait [...J prendre des notes pour son Histoire de l'Église [...] Nous aimions tous l'humeur joviale de ce consciencieux et naïf érudit qui avait une manière à lui de tourner les jeux de mots et d'en rire, et dont la figure franche et carrée s'épanouissait sous le moindre rayon de gaité.* »⁶¹ Et surtout l'objectif de la formation donnée à la Chênaie n'était pas oublié : aider les jeunes gens à orienter leur existence ; Maurice de Guérin ayant arrêté sa résolution, fit sa consécration de novice, vers la fin août 1833.

Situation financière de Félicité de la Mennais

On sait dans quelle pénible situation se trouvait l'abbé de la Mennais, dès l'époque où il avait pris la décision de se rendre à Rome, à la suite du procès que lui avait intenté La Bouillierie⁶². Malgré une tentative d'arrangement, au moment de rentrer en

Baume.

⁵⁶ Edmond de Cazalès, fils de l'orateur de la Constituante.

⁵⁷ Charles-Augustin Sainte-Beuve (1804-1869), écrivain, fit d'abord partie du cénacle romantique, puis il se consacra à la critique et à l'histoire littéraire.

⁵⁸ Alexis-François Rio (1797-1874), ami de Montalembert, se fit connaître par ses travaux d'esthétique chrétienne. On lui doit par exemple : *De l'art chrétien*, 4 [vol. et Épilogue à l'art chrétien](#), 1872, 2 vol.

⁵⁹ Le comte César Plater (1810-1869), de la famille des Plater de Broël, avait organisé le soulèvement de Lithuanie. Il se réfugia à Paris, après la chute de Varsovie. Il devint président de la Société littéraire polonaise.

⁶⁰ Édouard Turquety (1807-1867), admirateur de Félicité de la Mennais, lui avait dédié l'une des pièces d'un recueil de poésie qu'il s'appropriait à publier.

⁶¹ Du Breil de Marzan, *Op. cit.*, p. 427.

⁶² Truffin de la Bouillierie, ancien intendant de la liste civile de Charles X. Créancier de Félicité de la Mennais, il le poursuivit avec âpreté. Cf. *Études Mennaisiennes*, n° 20, p. 100.

France, au début de septembre 1832, il se trouvait menacé, s'il ne pouvait éteindre sa dette, de contrainte par corps.

« *La contrainte personnelle obtenue contre moi, confie-t-il à son ami Benoît d'Azy le 7 octobre 1832, n'est suspendue que pour trois mois lesquels expireront en novembre et, si le tribunal n'admet pas la cession des biens que je propose, je serai forcé de quitter la France, et probablement pour toujours [...] Je m'abandonne à la Providence.* »⁶³.

Or ses ressources étaient épuisées : à la Comtesse de Senfft, il confie, le 15 décembre 1832 :

« *Ma position est telle qu'elle m'oblige à prier mes amis intimes d'affranchir leurs lettres.* »⁶⁴

Heureusement, il pouvait compter sur le soutien de son frère et de son beau-frère Ange Blaize. Nous connaissons, par le témoignage d'Eugène Boré, l'un des étudiants de la communauté de Paris, l'action efficace de l'abbé Jean en cette circonstance :

« *M. Jean part ce soir [...] Quelle peine ne s'est-il pas donnée pour vos affaires ! En deux jours, il en fait plus que tous vos avocats et avoués en deux ans. Son voyage était vraiment providentiel, et Dieu a permis, fort heureusement pour vous, que M. Guizot fût malade. Sans cela je ne sais quel coup vous eût frappé ; votre partie adverse eût certainement obtenu la contrainte par corps, parce que personne n'eût proposé l'arrangement dont M. Jean a jeté les premières bases.* »⁶⁵

Dans une lettre à son frère, l'abbé Jean fait le point de la situation :

« *Ta dette légale est [...] beaucoup plus considérable que ne le croyait d'abord l'agent de La Bouillerie : en outre des 50 000 francs qu'il réclamait, tu dois un billet de 1 500 f endossé en vertu de ta procuration, par Le Cudennec, plus 11 000 f qui n'ont point été payés par Cosson (lequel est devenu ou se dit insolvable)* »⁶⁶

L'arrangement consistait à donner à La Bouillerie en nantissement tous les livres (60 000 volumes) déposés chez le

⁶³ Le GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 189

⁶⁴ LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 246

⁶⁵ Lettre d'Eugène Boré à Félicité, citée par ROUSSEL, *Lamennais intime*, p. 133, Le biographe de l'abbé Jean affirme que celui-ci avança alors à son frère la somme de 25 000 francs. LAVEILLE, *Jean-Marie de la Mennais* (1780-1860), I, p. 488.

⁶⁶ Lettre du 2 décembre 1832.

libraire Belin-Mandar, afin qu'il les fasse vendre pour son compte jusqu'à parfait remboursement de ce qui lui était dû. Félicité de la Mennais serait aussi déchargé de la garantie des billets de Cosson. D'après l'abbé Jean, la dette serait ramenée, dans les cinq ans à venir, à dix-huit ou dix-neuf mille francs, alors que le délai accordé pour le paiement intégral serait de huit années.

Mis au courant de sa situation par Félicité, le baron de Vitrolles l'encourageait à accepter l'accord : « *Quelque lourd que soit l'accommodement auquel Monsieur votre frère a donné les mains, je pense, mon cher ami, non seulement qu'il faut l'accepter, mais même que nous devons en être satisfaits : liberté de votre personne, disposition de vos ouvrages à venir, enfin cessation de toutes les persécutions qui fatiguaient votre vie depuis quatre ou cinq ans : sur ma foi ! il ne faut pas regarder à quel prix on paye tout cela.* »⁶⁷

Félicité de la Mennais avait confié la défense de ses intérêts à Adrien Benoît-Champy, gendre de sa cousine Mme Champy-Boiserand. Le 30 décembre 1832, il lui adressait la ratification d'un accord avec son créancier, résultat des négociations menées avec Chamfort, mandataire de Truffin de La Bouillerie : celui-ci réclamait 62 000 francs, capital et intérêts. Félicité de la Mennais restait encore en litige avec son libraire Belin-Mandar, déclaré en faillite, et qui, non content de vendre à son profit les livres de l'écrivain, se prétendait son créancier pour 22 000 francs.

L'affaire traîna en longueur jusqu'à la fin de mars 1833 pour la transaction avec La Bouillerie ; restait en outre à régler le différend avec le libraire Belin-Mandar qui tardait à payer les dividendes promis à ses créanciers. Félicité de la Mennais, mû par un sentiment de délicatesse envers sa famille, songeait même à refuser tout arrangement : « *Je préfère sortir de France momentanément et arriver par là, s'il est nécessaire, à une cession de biens, que de me libérer par de nouveaux sacrifices imposés aux miens.* »⁶⁸ Un accord fut enfin signé, dans les premiers jours d'avril, avec le fils et héritier de La Bouillerie, mettant un terme provisoire aux ennuis financiers du maître de la Chênaie.

⁶⁷ Lettre du 9 décembre 1832. Id. p. 647.

⁶⁸ Lettre du 29 mars 1833 à Adrien Benoît (Champy). Id., p. 353.

Le départ de Lacordaire : 11 décembre 1832

Témoin de la décision courageuse de Félicité de la Mennais, à la réception de l'encyclique qui désavouait son action, Lacordaire l'avait suivi dans la solitude de la Chênaie. Mais tous les désaccords antérieurs n'étaient pas effacés.

Bientôt, il ne se sentit plus en droit de demeurer à la charge de la communauté et de son chef, et il rédigea une lettre de départ :

« Je quitterai la Chesnaye ce soir. Je la quitte par un motif d'honneur, ayant la conviction que désormais ma vie vous serait inutile, à cause de la différence de nos pensées sur l'Église et sur la société, différence qui n'a fait que s'accroître tous les jours malgré mes efforts sincères pour suivre le développement de vos opinions. [...] Peut-être vos opinions sont plus justes, plus profondes, et en considérant votre supériorité naturelle sur moi, je dois en être convaincu ; mais la raison n'est pas tout l'homme, et dès que je n'ai pu déraciner de mon être les idées qui nous séparent, il est juste que je mette un terme à une communauté de vie qui est toute à mon avantage et à votre charge.

Ma conscience m'y oblige non moins que l'honneur, car il faut bien que je fasse de ma vie quelque chose pour Dieu ; et ne pouvant vous suivre, que ferais-je ici que vous fatiguer, vous décourager, mettre des entraves à vos projets et m'anéantir moi-même. Jamais vous ne saurez que dans le ciel combien j'ai souffert depuis un an par la seule crainte de vous causer de la peine. »⁶⁹

Dans ses dernières années, Lacordaire gardait encore le souvenir de cette rupture douloureuse, et de ce qu'il qualifie lui-même de « fuite » :

« Je quittai la Chesnaye seul, à pied, pendant que M. de la Mennais était à la promenade qui suivait ordinairement le dîner. À un certain point de ma route, je l'aperçus à travers le taillis avec ses jeunes disciples ; je m'arrêtai, et regardant une dernière fois ce malheureux grand homme, je continuai ma fuite sans savoir ce que j'allais devenir et ce que me vaudrait de Dieu l'acte que j'accomplissais.⁷⁰ »

Félicité de la Mennais ressentit ce départ comme une désertion. « Je sentais bien que cela ne pouvait durer, écrit-

⁶⁹ LACORDAIRE, *Op. cit.*, p. 69-71

⁷⁰ *Id.*, p. 71.

il le 12 décembre à Montalembert, *et la dernière démarche ne m'a surpris en aucune façon : seulement, sans rien dire, comme on sort d'une place assiégée, ne me paraît ni la meilleure, ni la plus convenable.*⁷¹ »

Animateur de la communauté, directeur des études, Félicité de la Mennais jouait son rôle de supérieur et de guide spirituel. Toutefois, dans ses causeries familières, il se laissait parfois entraîner à des digressions sur le terrain de la politique ou des tensions religieuses qui avaient marqué, quelques mois plus tôt, les rédacteurs du journal *l'Avenir*. Quelques-uns de ses disciples finirent par en sentir le danger, tel François du Breil de Marzan qui note :

*« En 1833, la jeune colonie de la Chênaie pieuse et savante encore, commençait déjà pourtant à dévier de son but primitif séduite par l'attrait de l'action politique qu'y introduisait si mal à propos M. de la Mennais, faute d'avoir réfléchi au danger d'allier chez lui le séminaire et le club »*⁷².

Le risque de faire revivre les tensions, soit dans la communauté soit dans la congrégation était grand : on n'y échappa pas. Cela ne pouvait manquer d'avoir un effet pernicieux sur les aspirants et les jeunes profès. Ainsi Jacques-Eustache Dupeyron annonce à l'abbé Jean, dans une lettre du 7 juillet 1833, son intention de quitter l'institut. Il met d'abord en avant des motifs d'ordre intellectuel et théologique : *« La doctrine du Sens commun est la base de l'enseignement dans notre congrégation ; on ne peut en suivre d'autre et je suis loin de la regarder comme vraie. L'ouvrage du P Rozaven ⁷³ que j'ai lu au mois de novembre) dernier m'a donné sur ce point des lumières que je n'avais pas. »* Mais l'attitude de Félicité de la Mennais l'a également troublé : *« Diverses expressions échappées à M. Votre frère touchant l'encyclique, les Jésuites, etc., me sont revenues aux oreilles ; j'en ai été inquieté [...] Personne n'avait plus désiré*

⁷¹ Lettre du 12 décembre 1832. LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 241

⁷² Du Breil de Marzan, *Op. cit.*, p. 451.

⁷³ Jean-Louis Rozaven de Leissègues, né à Quimper en 1772. Admis dans la société des Pères de la Foi en 1797, il passe en Angleterre et, dès 1804, il s'agrège aux Jésuites subsistant en Russie et devient professeur de philosophie au collège de St-Pétersbourg. Devenu assistant pour la France, il réside ordinairement à Rome, où il meurt en 1851. Il avait correspondu avec Félicité de la Mennais, réfutant son système du sens commun comme critérium de la vérité. Il fut l'un des consultants pour l'examen des doctrines de celui-ci, avant l'encyclique *Mirari vos* de 1832.

*que moi de rester dans votre réunion, mais je sais que ma conscience ne peut y demeurer en paix. »*⁷⁴

De plus, beaucoup d'ecclésiastiques, dans le diocèse de Rennes, suivaient attentivement l'évolution des esprits dans la congrégation de Saint-Pierre. Réanimées, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, on vit renaître les divisions. L'évêque de Rennes en fut même alerté.

4. — Les missionnaires de Rennes le séminaire de Saint-Méen

Le groupe de missionnaires, sous la direction du P. Coëdro, poursuivait son apostolat dans le diocèse de Rennes, par des retraites, des missions en paroisse, des adorations ou « Quarante heures ». Par exemple, la retraite organisée à la Bosse à la fin d'octobre 1833 dura huit jours en comptant les dimanches d'ouverture et de clôture. Chaque jour de la semaine était marqué le matin par un sermon et une rencontre pénitentielle, et dans la soirée par des prières liturgiques et des instructions sous forme de dialogue avec les fidèles. Parmi les paroisses ainsi évangélisées, on compte : Montauban, Montgermont, Buhurel, Saint-Méen, Luitré, Noyal-sur-Vilaine, Pacé, Goyen, Bécherel, Bédée, Bréal, etc. Les missionnaires de Rennes assuraient aussi les prédications de carême à la cathédrale et à la paroisse Saint-Germain, avec une équipe de cinq personnes.

Il faut y ajouter les retraites organisées dans les communautés religieuses, telle la Visitation de Rennes, celles du petit séminaire de Saint-Méen, les retraites ecclésiastiques et notamment de la congrégation, enfin celle des frères à Ploërmel, à laquelle participent les missionnaires au nombre de cinq en août 1833.

Autour de P. Coëdro, on relève les noms de Dinomais, Hérisson, Le Brec, Persehais, Lévêque et Corvaisier, curé de Saint-Méen, auxquels se joint, lorsqu'il peut se libérer, Jean-Marie de la Mennais⁷⁵, constituant ainsi le groupe de huit prédicateurs prévu par le contrat avec l'évêque de Rennes.

La maison des missionnaires, rue de Fougères, à Rennes était peu spacieuse. On fit l'acquisition, par acte du 13 avril 1833, d'une autre maison ouvrant rue de Belair, n° 23, et de ses dépendances, dont un

⁷⁴ AFIC, 43.01.019.

⁷⁵ L'abbé Jean écrit au f. Ambroise, le 18 janvier 1833 : « Je pars demain pour Redon où nous allons donner une retraite. De là j'irai dans le pays Nantais. » AFIC. 86.04.003.

jardin qui bordait la promenade publique du Thabor. L'acte était rédigé au nom de Jean-Marie de la Mennais, Coëdro, Lévêque, Corvaisier, Enoch et Feildel : l'abbé Jean, vicaire de la congrégation donna à cet effet procuration à Coëdro. Félicité de la Mennais annonçait la nouvelle à Eugène Boré, le 20 avril : « *Les missionnaires viennent d'acheter une fort belle maison à Rennes, dans la rue de Paris au-dessus de La Motte. Il y a deux journaux de terrain et une rue magnifique* »⁷⁶

Les années 1833 et 1834 sont fécondes pour le travail apostolique des missionnaires de Rennes qui ne ménagent pas leur forces. C'est aussi pour eux un besoin vital de gagner la confiance des prêtres qui les appellent. Or, celle-ci, on le sait, a été ébranlée à la suite des condamnations qui ont frappé le plus en vue des membres de la société. Voilà pourquoi les missionnaires, mais aussi les prêtres du séminaire ou de la paroisse de Saint-Méen réclament avec insistance des déclarations de soumission éclatantes, qui mettent fin aux suspicions ou aux critiques qui ne leur sont pas épargnées, ici ou là, dans le diocèse. Plusieurs, surtout parmi les missionnaires, considèrent même ce point comme essentiel à la survie de la congrégation de Saint-Pierre.

La situation au petit séminaire de Saint-Méen, dont les effectifs s'étaient renforcés, notamment depuis la fermeture de celui de Vitré en 1831, et où l'essentiel de l'équipe professorale appartenait à la congrégation de Saint-Pierre, paraissait excellente. Toutefois, plus en rapport avec le clergé diocésain de Rennes que ceux de Malestroit, les prêtres du séminaire souffraient de se voir parfois soupçonnés. Un certain nombre de parents, qui leur avaient confié l'éducation de leurs fils, se méfiaient des idées qu'on pouvait leur inculquer. Pourtant certains professeurs avaient pris leurs distances avec les doctrines de Félicité de la Mennais, tel M. Lévêque, professeur de philosophie, qui ne voyait dans la doctrine du Sens commun qu'une opinion libre⁷⁷. Mais précisément, le supérieur général exigea son remplacement, et l'abbé Clément Haran, ancien élève de Malestroit, le suppléa dans sa chaire.

⁷⁶ LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, 368. Le journal : ancienne mesure qui indiquait la quantité de terrain qu'un homme pouvait labourer en une journée ; variable selon les régions, elle valait en Bretagne environ un demi hectare.

⁷⁷ Cf. LAVEILLE, *Op cit.* I, 431.

5. — Un projet de collège polonais en Bretagne

Ce projet apparaît pour la première fois dans une lettre de Félicité à Montalembert, du 12 avril 1833. Un certain nombre de réfugiés polonais, installés à Paris, cherchaient pour l'éducation de leurs enfants des établissements d'enseignement adaptés. Montalembert en avait informé Félicité de la Mennais, dont il savait le dévouement pour la cause des malheureux Polonais, et l'intérêt pour les oeuvres d'éducation. Nous suivons, dans la correspondance de celui-ci les étapes de l'élaboration du projet : il s'agirait « de faire suivre aux plus âgés des cours publics ou d'ouvrir un établissement approprié, et de fonder pour les plus jeunes un collège »⁷⁸.

Félicité demande l'avis de son frère.

Le 16 avril, il communique à Montalembert un plan d'action concerté avec l'abbé Jean, tout en marquant ses réserves : « *Je n'ai aucun désir que la chose se fît, en ce qui touche notre concours personnel ; mais j'ai cru devoir faire preuve de dévouement à la malheureuse Pologne.* »⁷⁹

La congrégation de Saint-Pierre offrait de collaborer à l'établissement destiné aux grands élèves, et situé à Paris, en apportant le concours de quelques professeurs, pour la philosophie, la littérature, l'histoire. En ce qui concerne le collège, l'engagement pourrait être plus important : « *Nous avons à Fougère une charmante maison capable de recevoir cent enfants* ». Si le nombre des élèves était plus élevé, l'abbé de la Mennais, en accord avec son frère, songe à installer le collège dans la propriété jadis acquise à Rille, près de Fougères, pour l'installation du noviciat de la congrégation, et qui n'avait pu être occupée faute de pouvoir être libérée à temps par les locataires.⁸⁰ Mais il pose ses conditions : que le Comité qui défend les intérêts polonais en France obtienne du gouvernement son accord sur le lieu choisi pour le collège, et

⁷⁸ Lettre du 12 avril 1833. Id. P. 361.

⁷⁹ *Id.*, p. 362.

⁸⁰ Cf. Études Mennaisiennes, n° 16, p. 29-31.

que la direction totale en soit confiée à la congrégation de Saint-Pierre.

Les tractations se poursuivent avec Mickiewicz et avec le comte Plater qui dirige un Comité responsable des intérêts polonais. Le 1^{er} mai 1833, Félicité écrit à Montalembert, au sujet du projet de collège : « *Avant de prendre à cet égard une dernière résolution, je voudrais consulter mon frère. Je n'hésiterais pas à me décider négativement, s'il s'agissait d'un établissement français ; mais cette pauvre Pologne, si malheureuse, et qui m'est si chère !* »⁸¹

L'abbé Jean réclamait une prompte réponse du Comité polonais, car les vastes bâtiments de Rillé demeuraient vides ; « *si l'école ne se fait pas, écrit Félicité, nous louerions ou vendrions notre maison.* » Il fut décidé que Montalembert accompagnerait le comte Plater à la Chênaie, puis dans quelques maisons de la congrégation, et enfin à Fougères. Mickiewicz, qui devait aussi être du voyage, dut y renoncer au dernier moment.

Incident au séminaire de Saint-Méen (juin 1833)

Un jour de juin 1833, Félicité et Jean-Marie de la Mennais, en compagnie de Coëdro, Montalembert et du comte polonais César Plater⁸², après un passage à la Chênaie, visitent le petit séminaire de St-Méen, avant de se rendre à Fougères pour étudier sur les lieux la réalisation du projet de collège. Mais la visite du comte Plater allait être l'occasion d'un incident malheureux et regrettable dans ses conséquences.

On se souvient que lors de la révolte polonaise déclenchée à Varsovie, le 29 novembre 1830, contre le tsar Nicolas 1-, *L'Avenir* s'était fait le porte-parole des insurgés, par le moyen d'articles, de souscriptions, d'encouragements au départ de volontaires. Félicité

⁸¹ LE GUILLOU, *Op. cil.*, V, p. 373.

⁸² *Le comte Plater était très lié avec Montalembert, qui écrivait de lui : Il joint à une excessive ferveur religieuse un courage romanesque, et personne n'est aussi populaire parmi ses concitoyens.* (*Lettre à Félicité de la Mennais, 21 mars 1833*).

de la Mennais lui-même ne cachait pas ses sentiments de sympathie pour le peuple polonais : il écrivait, le 6 août 1831, à Mme Cottu : « *Je tremble pour ma chère, mon héroïque Pologne ; et toutefois je ne puis croire que la Providence abandonne ce peuple miraculeux. En voyant toutes les calamités que quelques hommes font peser sur le monde pour leur seul intérêt, je prends en horreur tout ce qui s'appelle roi.* »⁸³

Après des mois d'une lutte inégale, les Polonais avaient capitulé, le 8 septembre 1831 : les Russes déclenchèrent alors en Pologne une violente répression. Or, le 9 juin 1832, parut le Bref du Pape aux évêques de Pologne, écrit dans le souci d'épargner les victimes, mais blâmant ceux qui avaient dirigé la rébellion et les exhortant à se soumettre à l'autorité légitime, c'est-à-dire au tsar. On sait avec quelle violence de sentiments et d'expression réagit alors Félicité de la Mennais : il écrit, le 5 février 1833 : « *Le Pape n'est pas neutre (...) Il a pris hautement et activement parti en faveur du despotisme antichrétien, contre les droits de l'humanité.* »⁸⁴. On peut estimer, écrit L. Le Guillou, que : « *la crise polonaise fut le début d'une suite d'incidents qui logiquement, inévitablement, conduisirent Lamennais à la rupture avec Rome.* »⁸⁵

Montalembert avait traduit, sous le titre : *Le livre des Pèlerins polonais*, un ouvrage du poète Mickiewicz, et y avait ajouté un *Avant-Propos* de sa main. Il y adjoignit, avec l'accord de Félicité de la Mennais un *Hymne à la Pologne*, que celui-ci avait composé à Rome, le 12 avril 1832.⁸⁶ Dans l'atmosphère tendue qui régnait alors, notamment parmi le clergé de Rennes, pour tout ce qui concernait le groupe de « mennaisiens », cette participation indirecte de Félicité de la Mennais à un hommage rendu à la nation polonaise fut interprétée comme une marque de désobéissance vis-à-vis du Pape et de la position qu'il avait adoptée dans son *Bref aux évêques polonais*.

C'est dans ce contexte que se déroula la visite à Saint-Méen du comte Plater, accompagné des deux frères La Mennais et de l'abbé Coëdro. On comprend

⁸³ LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 18.

⁸⁴ LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 303.

⁸⁵ LE GUILLOU, *Les discussions critiques*, p. 15.

⁸⁶ Dans sa lettre à Montalembert, du 1^{er} mars 1833, Félicité écrit : « *Tu peux sans doute y ajouter (à son Avant-Propos) la petite élégie, si tu juges qu'elle ne dépare pas trop l'admirable ouvrage de Mieskiwitch(sic)* ». LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 324

que l'abbé Enoch supérieur du séminaire et l'abbé Corvaisier, curé de la paroisse, en aient conçu quelque inquiétude.

Les élèves sollicitèrent la faveur d'adresser un compliment au Comte : l'autorisation leur en fut accordée, non sans réticence. Feildel fait le récit de cette rencontre⁸⁷ et raconte qu'un cri fusa spontanément du groupe des élèves : « Vivent les Polonais ». Nouveau cri, unanime, après la réponse de Plater, faite pourtant sur un ton très mesuré. Devant cette attitude, certains professeurs manifestèrent une attitude gênée ; s'ensuivirent quelques discussions assez vives entre élèves, et, à l'extérieur de l'établissement, des « *bruits répandus avec malveillance* », note Persehaï⁸⁸ : « *De toutes parts retentissent des reproches et des plaintes contre la congrégation.* »

Des protestations furent mêmes transmises à Mgr de Lesquen, qui fit connaître son déplaisir à propos de cet incident. Celui-ci eut une autre conséquence malheureuse : l'annulation du projet de collège polonais à Fougères, en raison de l'opposition de l'évêque.

Projet de réforme de la congrégation de Saint-Pierre

Félicité et ses compagnons avaient aussi fait visiter à leur hôte la maison de Malestroit et celle de Rennes. À propos de Malestroit, Félicité écrit à Gerbet : « *Mon voyage a été une chose de Providence (..) Les intrigues inexplicables de M. Le Riche commençaient à faire bien du mal* ». ⁸⁹ Dans cette lettre, il se montre mécontent de l'abbé Blanc, mais satisfait de Rohrbacher : « Tout se désorganisait rapidement grâce aussi à la nullité absolue du supérieur. À présent les têtes ébranlées sont raffermies. »

Sans doute y avait-il, dans la maison de Malestroit, un conflit entre deux mentalités : celle de plusieurs religieux de la congrégation, soucieux d'une formation profonde et austère ; d'autre part, celle de tenants de « l'École Mennaisienne », se déclarant interprètes de la pensée du Maître de la Chênaie, et prônant la suprématie des études.

En cette occasion, Félicité apparaît plus convaincu que jamais de son rôle de supérieur et décidé à agir sans délai : «

⁸⁷ FEILDEL, *Op. cit.*, p. 42 bis.

⁸⁸ PERSEHAÏS, *Op. cit.*, p. 42.

⁸⁹ Lettre du 14 juillet 1833. LE GUILLOU, *Op.cit.* V. p. 417

J'irai à la retraite générale, où j'aurai le temps de voir tout le monde, et chacun en particulier ».

Le lendemain, dans une lettre à Rohrbacher, il explique les raisons des problèmes qui ont surgi :

« Les difficultés que nous avons éprouvées viennent en grande partie de l'espèce de séparation où l'on a cru prudent que je me tinsse pendant plusieurs années, pour ne pas soulever des oppositions dangereuses, tandis que mon frère, avec qui je n'ai jamais cessé d'être d'accord, ne pouvait lui-même, à cause de ses nombreuses occupations, suivre d'assez près, en ce qui touche les personnes et les choses, tous les détails de l'oeuvre. »⁹⁰

Dans la suite de cette lettre, se laisse entrevoir un projet de réforme, visant le mode d'action du supérieur général : *Je m'occupe depuis plusieurs mois de certains moyens nécessaires pour y mettre plus d'ensemble qu'il n'y en a jusqu'à présent, décidé d'ailleurs à subordonner tous mes autres travaux à celui-ci. »*

Sur les mesures précises alors envisagées, on doit s'en tenir aux conjectures. Sans doute était-il bien tard pour redresser la situation.

⁹⁰ Lettre du 15 juillet 1833. LE GUILLOU, *Op.cit.* V. p. 419

6. — Le Bref pontifical à Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse : Litteras quas

Ce Bref, daté du 8 mai 1833 et publié le 20 juillet suivant dans *L'Ami de la Religion*, allait porter un nouveau coup très rude à la congrégation mennaisienne et à son chef. Le texte pontifical indique clairement que l'encyclique *Mirari vos* visait les rédacteurs de *L'Avenir* ainsi que leurs doctrines : nul ne pouvait donc plus prétendre qu'il ne s'agissait que d'un acte de gouvernement, sans aucune portée doctrinale.

D'autre part, le Pape se plaint de « *bruits répandus dans le public* », concernant la soumission de Félicité de la Mennais : celui-ci se trouve donc personnellement mis en cause.

On conçoit qu'à la lecture de ce Bref les adversaires des mennaisiens aient redoublé d'attaques.

Pour sa part, Félicité de la Mennais se voit l'objet de suspicions dont il ne connaît pas le fondement précis ; et il revendique par ailleurs son indépendance d'opinion ; citant le Bref, il écrit :

« *Je suis derechef maltraité, à raison, est-il dit, de ce qu'on répand dans le public. À moi maintenant de m'informer de ce qu'on répand dans le public [...]*

Mais, en dehors de l'Église, dans l'ordre purement temporel je ne reconnais point d'autorité qui ait le droit de m'imposer une opinion ni de me dicter ma conduite [...]

*Jamais je n'abdiquerai mon indépendance d'homme ; jamais, pour penser et pour agir, je ne prendrai conseil que de ma conscience et de ma raison.. »*⁹¹

Dans une lettre du 8 août 1833 à son ami Benoît d'Azy, il déclare :
« *Le bref à l'archevêque de Toulouse est une suite des intrigues et des calomnies de nos adversaires, qui paraissent avoir persuadé au pontife que, malgré nos déclarations contraires, nous ne laissons pas de donner suite à nos projets et à nos entreprises, selon les termes du bref. Tout cela est misérable et dégoûtant. Assurément moi et mes amis nous avons été trop bien payés de notre zèle pour être tentés de nous mêler désormais en quoi que ce soit, des affaires de l'Église. Quant à la politique, c'est autre chose [...]* »⁹²

⁹¹ Lettre à la Comtesse de Senfft, 1z août 1833. LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 439.

⁹² LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 450.

On a pu établir avec certitude l'origine de ces « bruits répandus dans le public », dont parle le bref à Mgr d'Astros : les 19 et 22 février 1833, le *Courrier belge* et le *Journal de la Haye* publient une lettre de Félicité de la Mennais qui est une réponse, censée être datée du 4 septembre 1832, adressée à Louis de Potter, homme politique belge de tendance libérale. Félicité y annonce qu'il veut reprendre la publication du journal *L'Avenir*. En fait, comme l'a prouvé Gustave Charlier⁹³, c'est le ministre autrichien Metternich qui a fait passer une copie de cette lettre au pape Grégoire XVI.

Les dates ont ici leur importance. En réalité, la lettre datait du 1-juillet 1832, et donc était antérieure à l'encyclique *Mirari vos*. Mais c'est Louis de Potter qui l'a fait insérer dans les journaux après la sienne. La lettre de Félicité prend alors une toute autre signification. Il y a donc eu malentendu, aux suites dramatiques pour Félicité de la Mennais.

7. — La déclaration du 4 août :

Félicité décide de quitter la congrégation

À une date que l'on peut situer entre le 20 juillet (jour de la publication dans *l'Ami de la Religion* du bref pontifical) et le 4 août, Félicité de la Mennais reçut de l'abbé Coëdro une lettre où celui-ci exprimait avec une franchise très directe ses préoccupations à son supérieur :

« *Je n'ai pas de si bonnes nouvelles à vous donner du passage à S. Méen. Le discours du Comte de Plater et les cris de Vive le*

vive les Polonais ont excité une explosion de murmures et d'indignation contre la Congrégation. Le livre des pèlerins qui a paru en même temps et où figure malheureusement votre nom n'a pas peu contribué à augmenter l'exaspération ».

Il poursuit en montrant les conséquences pour le séminaire de Saint-Méen et un projet de fondation d'une école de frères à Rennes. « *Monseigneur l'évêque, poursuit-il, a été fort affligé de tout ceci et m'a chargé d'écrire à N(otre) P(ère) Jean qu'il*

⁹³ G. CHARLIER, *La duplicité de Lamennais*, in *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1833, p. 109-114.

s'opposait formellement à l'établissement du collège Polonais) à Fougères. Ces nouvelles m'ont profondément attristé et il m'en coûte de vous les transmettre mais je me serais fait un reproche de vous les cacher [...]

Ceci me conduit à vous communiquer une pensée dont j'ai fait part à N(otre) P(ère) Jean il y a quelque temps : c'est qu'il y a dans notre congrégation deux oeuvres hétérogènes et qui dans les temps où nous sommes sont inconciliables à savoir la polémique et les divers ministères du sacerdoce et de la charité. Ces deux oeuvres cependant sont utiles à l'Église mais ne peuvent être accomplies par une même société. D'un côté ce qui se passe dans notre noviciat et nos établissements et de l'autre ce que nous éprouvons de la part du clergé et des fidèles en offrent des preuves, ce me semble, assez convaincantes ».

Et il termine sa lettre par des réflexions sur le Bref à l'archevêque de Toulouse : *«Il n'y a plus lieu de s'y méprendre. C'est de l'Avenir que le T.S.P. a eu à se plaindre. Ce sont ses auteurs et ses approbateurs qu'il a eu en vue dans son Encyclique. La déclaration l'avait consolé, mais il attendait quelque chose de plus convaincant, de plus éclatant. Je vous en conjure à genoux de donner à N(otre) P(ère) commun dont l'autorité vous est si chère et si sacrée une pleine satisfaction. Vous complerez l'Église de joie. Vous humilierez ses ennemis. Vous réduirez vos détracteurs au silence et vous donnerez à tous un de ces exemples que les grands génies et les grands saints ont seuls le courage de donner.*

Je finis : excusez ma franchise : le silence m'eût pesé comme un remords.⁹⁴ »

On ne peut douter que cette lettre, qui s'ajoutait à d'autres témoignages reçus par Félicité de la Mennais, notamment celui du P. Deshayes⁹⁵, n'ait

⁹⁴ Minute autographe AFIC, 500.9.4.001. LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p.776-777.

⁹⁵ « *J'ai eu la visite de Mademoiselle Le Loutre et de M. Deshais (sic). J'ai appris par l'un et par l'autre à quel point les esprits étaient montés dans le diocèse de Rennes, les propos étranges de Coëdro, ceux des autres missionnaires, ainsi que leurs projets qu'ils paraissent se plaire à publier hautement* » (Lettre du 4 août 1833). Le P. Gabriel Deshayes, supérieur général des Missionnaires de la Société de Marie, résidait à Saint-Laurent-sur-Sèvre, en Vendée, mais venait chaque année à Plœrmel pour la retraite des frères, dont il était le co-fondateur.

eu sur lui un impact décisif. Le 4 août 1833, il annonce à son frère qu'il adresse au Pape une nouvelle déclaration de soumission, par l'intermédiaire de Mgr de Lesquen⁹⁶. Et lui fait connaître sa résolution de démissionner de son poste de supérieur : « *Dans cette position, j'ai dû nécessairement prendre un parti et le prendre décisif, et le prendre promptement (..) C'est un nouveau et triste tournant dans ma vie. Ayant reconnu l'impossibilité de faire aucun bien dans la congrégation (..) je crois (..) devoir faire le sacrifice de me séparer d'elle.* »

Ainsi, ce que les attaques de ses ennemis n'avaient pu obtenir, les menaces pesant sur sa congrégation le provoquent chez Félicité de la Mennais, mettant fin à une orientation qui avait guidé sa conduite pendant des années qui furent parmi les plus fructueuses et les plus heureuses de sa vie. Ce ne sera pas sans incidence sur ses options à venir.

Le 5 août 1833, s'adressant à son frère, il écrit : « *Peu importe qu'un homme soit jeté à la mer, pourvu que le bâtiment se sauve.* » Le fils de l'armateur s'exprime ici.

Rôle de Mgr de Lesquen dans cette décision

Dans une lettre adressée à Félicité, Mgr de Lesquen, le 5 août 1833, lui annonce qu'il fera parvenir au Souverain Pontife la lettre de soumission qui vient de lui être transmise. Il ajoute : « *Je ne crois pas devoir profiter de la faculté que vous me donnez de la rendre publique.* »

On remarquera que, dans cette lettre, il n'est pas question d'une démission de Félicité. L'évêque ignorait donc alors la décision déjà prise par l'abbé de la Mennais de quitter la congrégation. Comment peut-on affirmer que c'est lui qui l'a provoquée ?

Pour éclairer cette question, nous disposons de quatre sources : une lettre de Maurice de Guérin, du 2 octobre 1833, des notes, non datées, de l'abbé Mathurin Houet, et les chroniques de Persehaïs et de Feïdel. Or tous sont d'accord pour affirmer que Mgr de Lesquen est intervenu pour exiger de Félicité la démission de ses fonctions du supérieur général.

Maurice de Guérin écrit : « *L'évêque de Rennes ne savait pas que*

⁹⁶ FORGUES, *Œuvres posthumes de F. Lamennais*, II, p. 303-305 ; ROUSSEL, *Op. cit.*, II, p. 158-160.

*M. Féli fût à la tête de la congrégation, il ne l'a appris que dans ces dernières affaires, et il a aussitôt exigé qu'il se démit.*⁹⁷ »

Persehaïs note : « *Quelques sacrilèges ayant (..) révélé à Mgr la nomination de M. Féli supérieur de la congrégation de St-Pierre aggravèrent la douleur de Mgr de Lesquen, qui témoigna son grand mécontentement.* »⁹⁸

Or, Monseigneur de Lesquen se trouvait à Saint-Méen pour la distribution des prix, et l'abbé Jean également. Selon Persehaïs, lorsque l'évêque apprit que Félicité était supérieur général, « *il témoigna son mécontentement à tous les congréganistes de la maison de Saint-Méen, la veille de la distribution des prix.* »⁹⁹

Mathurin Houet écrit : « *Un jeune homme qui a demeuré à la Chênaie et qui est maintenant dans le monde a fait connaître à l'un des G(rands) V(icaïres) que M Félicité de la Mennais était le supérieur de la congrégation. Le G(rand) V(icaïre) l'apprend à l'évêque* ». Celui-ci, indigné, veut dissoudre la congrégation. Alors Coëdro fait remarquer que la chute de la congrégation de Saint-Pierre entraînerait celle des Frères. L'évêque cède, mais « *casse M. Féli, du consentement de son frère, et exige de celui-ci que M. Leriche sorte de Rennes et qu'il n'aille pas à St-Méen* ». L'évêque de Rennes, explique l'abbé Houet, avait été prévenu contre Leriche par Hérisson et Dinomais. Il lui reprochait d'être trop attaché au système de M.F. de la Mennais

Si l'on s'en tient à ces témoignages, on peut croire que, avant le 7 août 1833, l'évêque a exigé la démission de Félicité comme supérieur général. Mais la lettre de Félicité, datée du 4 août, laisse clairement entendre que l'évêque le savait membre de la Congrégation. D'autre part, lors de l'élection de Félicité à la tête de la congrégation, en septembre 1828, l'abbé Jean s'était chargé d'en rendre compte à Mgr de Lesquen. Dans sa lettre du 4 août 1833, annonçant sa démission, Félicité écrit : « *Peut-être serait-il à propos que l'évêque soit instruit tout de suite de ma détermination* ». Ces mots n'auraient pas de sens si

⁹⁷ *Op. cit.*, II, p. 101.

⁹⁸ *Op. cit.*, p. 43.

⁹⁹ *Op. cit.*, p. 55. — Signalons qu'un mémoire intitulé « *Sur l'école de M. de la Mennais* » et daté du 28 juin 1833 contient déjà l'affirmation que Félicité de la Mennais était supérieur général. Le secret était donc ébruité depuis des semaines. (Arch. de Saint-Sulpice. Copie AFIC, 32.01.022).

Mgr de Lesquen n'était pas informé de sa situation réelle.

Dans une lettre rédigée un an plus tard et destinée à l'abbé Jean, Coëdro assure lui avoir demandé plusieurs fois de révéler à l'évêque la qualité de supérieur général de Félicité de la Mennais. Faisant la critique de ce texte, Mgr Frutaz remarque : « *Quelques faits, volontairement oubliés par Coëdro, nous autorisent à penser que Mgr de Lesquen avait été informé de tout par le Serviteur de Dieu* »¹⁰⁰, et il avance les arguments suivants :

Mgr de Lesquen, durant le second semestre de 1828, dispensa de leurs vœux les membres de la congrégation employés au petit séminaire (...) afin qu'ils pussent déclarer au gouvernement qu'ils n'appartenaient pas à une congrégation : « *Il n'apparaît pas possible qu'en cette occasion l'évêque n'ait pas été mis au courant de tout de ce qui s'était fait, par son vicaire général, lié au surplus par une promesse publique* ».

Aussi, quand Félicité, le 4 août 1833, décida de renoncer spontanément à sa charge de supérieur général, il pria son frère d'en aviser Monseigneur, et il le fit de façon si naturelle qu'elle exclut tout mystère dans cette proposition.

De plus, la déclaration de Persehais, selon laquelle l'évêque, informé de la situation, non par son vicaire général, mais par quelques « sacrilèges », annula l'élection, ne concorde absolument pas avec l'annonce d'une démission spontanée de Félicité, attestée par la lettre du 4 août 1833.

On notera enfin que, après la démission de Félicité, l'abbé Jean-Marie fut élu supérieur général à l'unanimité. Or on ne trouve dans les documents aucun signe de protestation ou d'étonnement, de la part de qui que ce soit. Si Monseigneur avait été tenu ignorant de tout cela, comme l'affirment Coëdro, Feidel et Persehais, il ne se serait pas tenu et aurait rappelé à son Vicaire Général son attitude. Il n'existe rien de tel dans l'abondante correspondance de cette période, ce qui induit à croire, en dépit des affirmations de Coëdro, que l'évêque était au courant

¹⁰⁰ FRUTAZ, *Summarium additionale ex officio concinnatum et novae positioni super virtutibus adnexum*, p. 390. Traduit de l'italien. Dans cet ouvrage, l'expression « le Serviteur de Dieu » désigne l'abbé J.-M. de la Mennais.

de tout.

Nous ne suivrons donc pas, dans leurs affirmations, Houet et les annalistes ; il apparaît, au contraire, que c'est Félicité qui, de lui-même, prit la décision de se séparer de la congrégation.

Quelques jours plus tard, le 8 août 1833, il en informait Gerbet son compagnon fidèle, alors à Paris. Celui-ci répond, le 15 août : « *Quelque bien que vous ayez pu faire dans cette oeuvre et par cette oeuvre, je suis plus que jamais convaincu que le genre d'action que vous avez à exercer, dans de vastes proportions, sur la société tout entière, exige une autre oeuvre qui ne soit pas, comme la première, dépendante, à certains égards, dans son existence même, de ceux qui nous attaquent et nous poursuivent. J'applaudis donc de grand coeur à votre nouveau plan* »¹⁰¹. Si Gerbet était membre de la congrégation de Saint-Pierre, (et on a quelque raison de le penser), cette lettre marque une rupture. « *La congrégation de Saint-Pierre, note Dargis, perdait alors un de ses meilleurs esprits.* »

Les menaces qui planaient sur l'oeuvre pesaient plus lourdement sur ceux de ses membres qui vivaient par ailleurs des conflits intérieurs. C'est sans doute le cas de Le Riche qui, dans une lettre du 15 août 1833 adressée à l'abbé Jean-Marie de la Mennais, annonce son intention de quitter la congrégation et conclut en ces termes : « *Je prie Dieu de bénir votre oeuvre, de la faire tourner tout entière à sa gloire. Les contradictions ne lui manqueront pas ; mais si elle est appuyée sur quelque chose de divin, elle sortira victorieuse de toutes les épreuves.* »¹⁰²

Fin de l'École de la Chênaie

Au début de septembre 1833, Félicité fait connaître à ses disciples sa décision d'abandonner son poste de responsabilité. Il devenait inévitable que les jeunes gens qui vivaient près de lui à la Chênaie, et qui aspiraient à entrer dans la congrégation, quittent la maison pour achever ailleurs leur formation.

¹⁰¹ FORGUES, *Un disciple...* — Cité dans : *Revue historique*, n° 7, juillet 1885, p. 111-112.

¹⁰² AFIC, 38.0.023.

Maurice de Guérin écrit, le 4 septembre 1833: « *M. Féli m'a dit que les nouvelles persécutions qui s'élèvent contre lui le contraignaient de se mettre en dehors de toute association et qu'il nous fallait par conséquent déloger d'ici.* »

Ce ne fut pas sans déchirement pour ces jeunes gens, très attachés à leur maître : Maurice de Guérin écrit à son ami François du Breil, le 2 octobre : « *Il y a un mois dans cinq jours que je montai, vers quatre heures du soir, chez M Féli pour lui dire adieu, et que les portes du petit paradis de la Chênaie se fermèrent derrière moi.* »¹⁰³

Effectivement, le 7 septembre 1833, les jeunes disciples quittèrent la Chênaie où Félicité resta seul avec Élie de Kertanguy¹⁰⁴. Ils se rendirent d'abord à Saint-Méen, pour suivre les exercices de la retraite des religieux de la congrégation. Ils y restèrent trois semaines et se rendirent ensuite à Ploërmel où devait se tenir désormais le noviciat¹⁰⁵. Si l'on en croit du Breil de Marzan, c'est Mgr de Lesquen qui aurait fixé à Ploërmel le lieu du noviciat.¹⁰⁶

Ainsi prenait fin l'histoire de ce qu'on avait appelé « l'École de la Chênaie ».

¹⁰³ M. de Guérin, *Journal, lettres et poèmes..* p. 101.

¹⁰⁴ Élie de Kertanguy était très attaché à Félicité de la Mennais. Quelques années plus tard, en avril 1836, il allait épouser Augustine Blaize, l'une des filles d'Ange Blaize de Maisonneuve et de Marie de la Mennais. Il devait mourir prématurément en 1846, à l'âge de 37 ans.

¹⁰⁵ Cf. Maurice de Guérin, *Op. cit.*, II, p. 98 ; lettre du 4 septembre 1833 à Hippolyte de la Morvonnais.

¹⁰⁶ Du Breil de Marzan, *Impressions et souvenirs*, p. 454.

II. — JEAN-MARIE DE LA MENNAIS, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL (septembre 1833 - septembre 1834)

Après la démission de Félicité de la Mennais, il fallait procéder à son remplacement : l'élection d'un nouveau supérieur général fut renvoyée à la retraite de septembre.

L'abbé Jean avait rassuré l'évêque sur sa propre position par rapport à l'encyclique dans une lettre du 6 août 1833 :

« *Personne, toutefois, ne m'a fait jusqu'ici l'injure d'élever des doutes en ma présence, sur la sincérité de mon obéissance filiale à la Sainte Église Romaine, mère et maîtresse de toutes les autres. Et, comment aurait-on pu m'attribuer des sentiments différents de ceux-là, du moins devant moi, puisque je les ai hautement professés toutes les fois que l'occasion s'est présentée de le faire ? Et notamment, lorsque l'encyclique de Notre Saint Père le Pape Grégoire XVI parut ? J'engageai alors tous ceux avec qui j'ai des rapports particuliers à s'y soumettre sincèrement, pleinement, sans l'ombre d'ambiguïté, comme je m'y soumettais moi-même et certes, quoi qu'il arrive, je n'hésiterai jamais à rejeter du fond de mon coeur, toute doctrine condamnée, du haut de la Chaire éternelle, par le successeur du Prince des Apôtres !* »¹⁰⁷

Cependant le clergé de Rennes restait méfiant vis-à-vis de tous les membres de la congrégation de Saint-Pierre. Même l'oeuvre des Frères de l'Instruction chrétienne en subissait les conséquences : le 26 août 1833, Félicité écrit à Montalembert :

« *La persécution contre mon frère et ses oeuvres continue dans le diocèse (..) Un certain nombre d'ecclésiastiques de Rennes détournent les parents, ou plutôt leur défendent absolument d'envoyer leurs enfants à l'école de frères qui doit s'ouvrir dans cette ville.* »¹⁰⁸

Et quelques jours plus tard, s'adressant à la comtesse de Senfft, il

¹⁰⁷ Lettre autographe, arch. Dioc. de Rennes. L'abbé Jean avait communiqué sa lettre à son frère, qui lui suggéra quelques corrections dans la formulation, dont il tint compte. Cf. LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 448.

¹⁰⁸ LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 456.

note :

« Vous connaissez les oeuvres de mon frère, ses écoles où trente mille enfants reçoivent une éducation chrétienne. Eh bien ! Croyez-vous que, ces écoles, on voudrait les détruire, parce qu'elles sont en dehors de toutes opinions politiques ; et qui les attaque ? Devinez-le : l'évêque de Rennes et une partie de son clergé. Telle est la religion de ces gens-là »¹⁰⁹

1. — La retraite ecclésiastique de Rennes, 26 août 1833

L'évêque avait choisi comme prédicateurs de cette retraite l'abbé Coëdro et le chanoine Hoguet. Cette retraite, nous le verrons, ne fut pas sans conséquences sur la suite des événements pour la congrégation de Saint-Pierre. L'abbé Coëdro fut chargé du sermon d'ouverture : il ne pouvait évidemment pas se dispenser d'une mise au point, destinée à rassurer ceux de ses confrères en sacerdoce qui nourrissaient quelque inquiétude relativement aux positions prises notamment par les missionnaires et les prêtres de Saint-Méen. L'abbé Coëdro avait pris soin de soumettre son texte à l'abbé Jean-Marie de la Mennais qui lui suggéra un certain nombre de corrections.

Commentant ce fait, Persehaïs écrit que l'abbé Jean proposait des amendements au texte *« parce qu'il lui parut [...] condamner le fond des doctrines de L'Avenir qui ne paraissaient aux MM. de la Mennais condamnables ni condamnées formellement par l'encyclique. »*¹¹⁰ Laveille explique au contraire que l'abbé Jean voulait simplement éviter de blesser son frère. D'ailleurs Jean-Marie de la Mennais s'est lui-même expliqué plus tard sur ce point : *« Ayant été consulté sur la forme à donner à cet acte, je le rédigeai de manière à ne pas laisser le plus léger nuage sur les sentiments de MM. les missionnaires sans entrer néanmoins dans aucune explication sur ce que chacun avait pu dire et penser avant le jugement du Saint-Siège qui finissait tout. Mgr l'Évêque de Rennes approuva formellement cette réserve si conforme aux*

¹⁰⁹ Id., p. 464. Lettre du 29 août 1833. Félicité de la Mennais fait allusion à la présence parmi le clergé de Rennes d'éléments « carlistes », partisans du régime déchu. Mais on sait que les Frères, sur l'injonction de leur supérieur, se tenaient absolument à l'écart de la politique.

¹¹⁰ PERSEHAÏS, *Op. cil.*, p. 47.

*intentions du Pape ainsi qu'aux lois de la charité. »*¹¹¹

L'incident :

M. Coëdro avait fait une déclaration qu'il qualifie lui-même de :
« franche, nette et sans l'ombre d'ambiguïté » :

« J'ai reçu l'encyclique de notre très saint Père le Pape Grégoire XVI avec une pleine et entière soumission d'esprit et de cœur, comme la parole du vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Tout ce que le Souverain Pontife condamne dans l'encyclique, je le condamne sans restriction ni distinction, et tout ce qu'il enseigne, je le reçois comme la saine doctrine et la seule qu'il soit permis de suivre, ainsi que le déclare le bref du Souverain Pontife à Mgr l'archevêque de Toulouse, lequel fait encore mieux connaître les intentions de l'Église.

*Je dois ajouter que ces sentiments ne sont pas seulement les miens, mais encore ceux de notre société, et que personne n'y restera ou n'y sera reçu si ce ne sont pas aussi les siens. »*¹¹²

Cette déclaration avait pleinement satisfait l'évêque, mais non pas tous les participants à la retraite : la veille de la clôture, un prêtre à cheveux blancs se leva dans l'assistance, c'était M. Breteau de la Guérétrie, curé de Vitré ; il parlait évidemment au nom de plusieurs confrères, parmi lesquels le R.P. Louis de la Morinière, supérieur général des Eudistes, qui a fait lui-même le récit de cette scène¹¹³ :

« Monseigneur, déclara le vieillard, nous avons une grâce à vous demander. Si ce bon M. Coëdro, qui nous a prêché avec tant de distinction, voulait déclarer bonnement qu'il s'est trompé, cela nous ferait grand plaisir ».

L'évêque fut troublé et répondit : *« Personne n'a le droit d'exiger*

¹¹¹ Projet de réponse au journal *l'Univers religieux*, rédigé le 12 octobre 1834. AFIC 32.03.017.

¹¹² F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *Op. cit.*, II, p. 67.

¹¹³ Le P. Louis de la Morinière avait assisté à tous les exercices de cette retraite. Il envoya le récit à M. Carrière, directeur du séminaire de Saint-Sulpice. Arch. du Séminaire de Saint-Sulpice. Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 496. C'est également le témoignage du P. MASSELIN, Eudiste, in *« Les fleurs de la Congrégation »*. *C'est même à son instigation (du P. Louis de la Morinière) que le vénérable curé de Vitré, M. de la Guérétrie, apostropha publiquement, en pleine retraite ecclésiastique, Mgr de Lesquen qui avait favorisé Lamennais et son école »* Arch. P. Eudistes, III P.

ce que le Souverain Pontife n'exige pas ». Mais le curé de Vitré insista : « *Si M. Coëdro voulait dire, comme le saint roi David : Peccavi, nous partirions tous bien contents.* »

Mgr de Lesquen crut devoir céder devant cette insistance. M. Coëdro étant absent, lors de l'incident, il lui demanda, pour l'apaisement des esprits, de faire la déclaration demandée.

L'abbé Coëdro rend compte de tout ce qui s'est passé à Jean-Marie de la Mennais, dans une lettre du 3 septembre 1833 :

« Monseigneur [...] me conjura, au nom de l'amitié pour la paix et pour éviter une division dans le diocèse que j'eusse dit le mot. Je lui fis voir les inconvénients très graves et l'inutilité de la démarche qu'il demandait et je lui dis franchement que j'étais surpris qu'il m'eût ainsi laissé flétrir publiquement. Il était si touché de douleur et fit tant d'instances que je cédaï. [...] J'ai donc cru devoir me sacrifier. Je n'ai dit qu'un mot, et seulement en mon nom Mais le scandale est donné. Tout le parti qui intrigue contre nous a triomphé de mon humiliation. Le plus grand nombre des prêtres ont été indignés... »¹¹⁴

L'abbé Coëdro devait conserver de cet incident un souvenir amer, qu'il exprimera un an plus tard dans un long exposé de ses griefs envers celui qui allait devenir le supérieur de la congrégation.

La retraite des religieux de Saint-Pierre (première quinzaine de septembre 1833)

À l'occasion de cette rencontre, Mgr de Lesquen demanda à J.-M. de la Mennais et à Rohrbacher une nouvelle déclaration de soumission. Voici celle de l'abbé de la Mennais :

« Nous regardons comme un devoir d'épancher notre coeur dans le vôtre et de vous assurer que nous adhérons pleinement à la lettre encyclique du souverain pontifè. Nous croyons ce qu'elle enseigne, nous condamnons ce qu'elle condamne, nous blâmons ce qu'elle blâme, sans restriction aucune ; et, avec la grâce de Dieu, nous ne nous écarterons jamais de l'enseignement du Saint-Siège auquel nous tenons par le fond de nos entrailles¹¹⁵ »

¹¹⁴ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC, II*, p. 69-70.

¹¹⁵ ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 351.

L'abbé Rohrbacher, de même, fit sa déclaration « *sans restriction* », « *rétractant ce qu'il avait publié dans L'Avenir, si toutefois il avait inséré dans ce journal une doctrine condamnable et condamnée par l'encyclique, ce qu'il ne croyait pas.*¹¹⁶ » Il avait, en effet, écrit quelques articles dans *L'Avenir*. Informé, l'abbé Jean approuva le texte quant au fond, regrettant toutefois de n'avoir pas été consulté au préalable.

Au cours de la retraite eut lieu l'élection d'un nouveau supérieur général, par les seuls profès perpétuels, au nombre de vingt-trois, d'après Persehaïs dont vingt-deux étaient présents. Élu à l'unanimité, l'abbé Jean-Marie de la Mennais remercia ses confrères de leur confiance, et exprima l'intention de recueillir statuts et constitutions, afin de rédiger une règle nouvelle¹¹⁷.

Dans le Conseil appelé à assister le supérieur, l'abbé Coëdro représentait les missionnaires, MM. Corvaisier et Enoch, la paroisse et le séminaire de Saint-Méen, MM. Rohrbacher, Blanc, la maison de Malestroit. L'abbé Ruault, que Jean-Marie de la Mennais avait appelé près de lui à Ploërmel, était également membre du Conseil. Parmi ces membres, MM. Coëdro, Corvaisier et Ruault formaient autour du supérieur un Conseil privé : on remarquera que la maison de Malestroit n'y était pas représentée.

La congrégation comptait alors environ soixante membres¹¹⁸, répartis en plusieurs communautés : trois à la paroisse de Saint-Méen et une vingtaine au séminaire, neuf à la maison des missionnaires, une vingtaine à Malestroit, la Chênaie et enfin Ploërmel, où résidait habituellement le nouveau supérieur

¹¹⁶ PERSEHAÏS, *Op. cit.*, p. 53-54.

¹¹⁷ D'après le texte de Persehaïs, *Op. cit.* P. 34, c'est au temps de la retraite de 1833 qu'il faut situer le document non daté, de l'abbé Jean, s'adressant à l'évêque, pour une demande de dispense de vœu (limité à la durée de la retraite) : « *Je vous remercie mille fois de la dispense que vous avez bien voulu m'accorder [...] soyez sûr que je ne prendrai pas de parti extrême, quoique mon coeur, je ne vous le dissimule pas, soit profondément blessé l,..] Vous trouverez toujours en moi, et en nous tous, quoiqu'il arrive, soumission, dévouement et tendre respect.* » Autographe, AFIC. 31.1.007. — Le f Symphorien-Auguste (ATLC, II, p. 112-113) a cru pouvoir le dater de septembre 1834, dans un tout autre contexte.

¹¹⁸ Estimation de l'auteur du mémoire anonyme du 28 juin 1833. Arch. de St Sulpice.

général¹¹⁹.

2. — Nouvelles dissensions dans la congrégation

Mgr de Lesquen, a-t-on écrit, « *manquait de fermeté en face des intrigues*¹²⁰ ». Il se crut incapable de gouverner plus longtemps l'Église de Rennes : le 30 septembre 1833, il offrit sa démission au Souverain Pontife, qui la refusa¹²¹.

Or, le pape Grégoire XVI fit parvenir à Mgr de Lesquen le bref du 5 octobre 1833, exigeant de Félicité de la Mennais une nouvelle adhésion aux doctrines de l'Encyclique. Dans ce texte, il était précisé que les « *bruits répandus dans le public* » concernaient la publication dans le *Journal de la Haye* d'une correspondance entre Félicité de la Mennais et M. Louis de Potter.

Monseigneur confia le bref à Jean-Marie pour le remettre à son frère. Celui-ci, partant pour Paris, se contenta par un simple billet, d'indiquer à l'évêque qu'il répondrait directement au Pape « *Monseigneur, mon frère m'a remis la copie du bref que le Pape vous a adressé au moment où je faisais mes préparatifs pour Paris Je répondrai de là, et directement, n'ayant pas le temps de le faire ici.* »¹²²

L'évêque ne pouvait qu'être froissé par la brièveté et surtout le ton de cette réponse. Il fut d'autant plus sensible aux attaques et aux critiques qui se multipliaient autour de lui.

En effet, le 15 octobre 1833, *L'Ami de la Religion* publie sous le titre : *Révélation importante*, un article emprunté à *l'Invariable, Nouveau Mémorial Catholique* de Fribourg-en-Suisse, dirigé par M. O'Mahony, ancien collaborateur de Félicité de La Mennais. L'article était inspiré d'un *Mémoire* anonyme, daté du 28 juin 1833, et conservé aux archives de St-Sulpice. Ce libelle diffamatoire allait porter un coup sérieux à l'image de la congrégation de Saint-Pierre dans l'opinion ecclésiastique.

« *Au séminaire de St-Méen, y lisait-on, il y a vingt prêtres chargés de l'enseignement des sciences et des lettres, ou, pour mieux dire,*

¹¹⁹ Assisté de l'abbé Ruault, il dirigeait la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, qui tenaient alors deux cents écoles primaires, regroupant environ trente mille élèves. (Cf. Lettre de Félicité à Benoît d'Azy, du 8 août 1833. LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 450).

¹²⁰ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *Op. cit.*, II, p. 71.

¹²¹ Id. P. 72.

¹²² Lettre du 26 octobre 1833. LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 509.

qui, sous le prétexte d'enseigner les lettres et les sciences, inculquent à leurs disciples les doctrines philosophiques et religieuses de l'Avenir, et surtout le principe politique de la souveraineté du peuple ». Leur action éducative était caricaturée : « Excepté la danse et l'escrime qu'on n'y enseigne pas encore, rien ne manque aux lévites du progrès pour devenir des Jeune France accomplis. »

Mêmes attaques fielleuses contre Malestroit, dont on critique l'enseignement théologique et moral, et contre les missionnaires, « au moins aussi occupés à Aire des prosélytes au parti qu'à appeler les pécheurs à la pénitence.¹²³ »

Les Frères de l'Instruction chrétienne n'étaient pas épargnés : « disséminés dans la province et placés en pension dans les presbytères », on leur prêtait un rôle de police et de renseignement. Leur supérieur s'en inquiéta : il écrit à Emmanuel Bailly, le 21 octobre 1833 : « Je vous prie de ne faire aucun usage des notes relatives à mes frères de Bretagne que je vous ai adressées il y a quelque temps : j'ai de fortes raisons de désirer qu'il ne soit question d'eux en aucune manière, dans les meilleurs journaux même. »¹²⁴

L'Ami de la Religion, en produisant le texte, malgré quelques réserves en apparence, se plaisait à accentuer la portée de ces calomnies.

Pour apaiser une opinion hostile, Mgr de Lesquen crut bon de demander aux religieux de nouvelles déclarations : ceux-ci s'empressent d'obéir à la demande de leur évêque : Jean-Marie de la Mennais rédige la sienne le 23 octobre 1833¹²⁵ ; les prêtres de Saint-Méen, le 28 octobre 1833 ; les Missionnaires de Rennes, le 1er novembre 1833 ; enfin les membres de la communauté à Malestroit, le 4 novembre 1833.

Dans le diocèse, certains prêtres suggéraient même la dissolution de la congrégation de Saint-Pierre : le P. Louis de la Morinière,

¹²³ ROUSSEL, *Op. cit.*, II, 169.

¹²⁴ Arch. des Assomptionnistes, Rome, CLDH 40

¹²⁵ Cette déclaration est rédigée à Rennes, sur papier à l'en-tête de l'Évêché. En voici les termes : « Je déclare vouloir suivre uniquement et absolument la doctrine enseignée par notre Saint-Père le Pape Grégoire XVI dans sa lettre encyclique, et que je n'écrirai ni n'approuverai jamais rien qui y soit contraire. » *L'ab. J.M. de la Mennais*.

supérieur général des Eudistes, écrit à Mgr Mathieu, évêque de Besançon, le 6 novembre 1833, parlant de certains membres dont il suspecte les idées

« L'affaire toutefois ne sera point finie ici tant que subsistera la congrégation dont M de la Mennais était le supérieur général [...] Ils sont comme les jansénistes qui signaient tout et ne changeaient rien à leurs sentiments [...] Je l'ai dit plusieurs fois bien fortement à Mgr qui s'abuse toujours sur ce point f.] Mgr, opposé aux doctrines de M. de la Mennais parce que la soumission au Saint-Siège n'est pas un mot pour lui, affectionne les personnes et surtout cette congrégation qu'il a fondée ; il ne veut point la dissoudre, et (tant) qu'elle existera, elle aura des doctrines hétéroclytes (sic) ou plutôt hétérodoxes, qu'elle propagera sourdement quand elle ne pourra faire mieux. Quel remède à un si grand mal ? J'en vois deux : le ler et le plus efficace serait que le Saint-Père lui ordonnât ou même lui conseillât la dissolution. Le 2ème serait que beaucoup d'évêques [...] lui témoignassent leur peine de voir subsister dans son diocèse une congrégation qui a si ouvertement professé des doctrines si funestes. Je sais très positivement qu'il redoute les lettres des autres évêques à ce sujet. Il l'a dit au supérieur du grand séminaire, de qui je le tiens. »¹²⁶

Effectivement, de la part de ses confrères dans l'épiscopat, Mgr de Lesquen pouvait entendre des insinuations dans le même sens. Mgr de la Motte de Broons et Vauvert¹²⁷, évêque de Vannes, lui écrivait, le 25 novembre 1833, après avoir reçu les attestations de soumission à l'encyclique des prêtres de Malestroit, maison située dans son diocèse :

« Je ne doute nullement, Monseigneur; de la sincérité des déclarations qui nous ont été remises ; et cependant je crois néanmoins que dans l'intérêt même des membres de la congrégation du pauvre abbé de la Mennais, comme dans celui des diocèses où elle a des établissements, il est à désirer qu'elle prenne le parti de se dissoudre. Après tout ce qui s'est passé

¹²⁶ POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Antonio Garibaldi, internonce à Paris, et Mgr Césaire Mathieu, archevêque de Besançon*, p. 133. — Arch. Dioc. de Besançon.

¹²⁷ Charles-Jean de la Motte de Broons et Vauvert (1782-1860), sacré évêque de Vannes en 1827. Il avait autorisé dans son diocèse la maison de Malestroit, noviciat de la congrégation de Saint-Pierre.

depuis quatre ans, elle inspirera toujours beaucoup de méfiance à un grand nombre de bons prêtres et, si je ne me trompe, à la généralité de l'épiscopat, et dans cette situation que peut-elle être, même contre son gré, qu'une pomme de discorde dans le peuple et dans le clergé. »¹²⁸

L'évêque de Vannes avait aussi pris l'avis de Mgr Micolon de Guérines¹²⁹, évêque de Nantes, qui exprime toutefois ses réserves, dans sa réponse du 30 novembre 1833 :

« Je crois comme vous que l'intégrité de la foi et la soumission simple au Chef de l'Église sont les considérations qui doivent prédominer toutes les autres ; sous ce rapport, plus le mal est subtil, plus je me confirme qu'il faut une soumission entière à votre autorité. Je pense que si l'on vous en donnait des preuves convaincantes, il n'y aurait rien que de très naturel à revenir sur votre ln opinion)(Ondée sur une persuasion contraire. »¹³⁰

Par contre, la position de l'archevêque de Toulouse, Mgr d'Astros, sollicité pour la même question, avait été sans ambages :

« Je suis fort de votre avis sur la nécessité de dissoudre la congrégation établie par M. J La Mennais et qui était attachée à sa doctrine. Elle ne pourra manquer d'être toujours suspecte au clergé [...] J'ai pensé, Monseigneur, que quand vous me faisiez l'honneur de m'écrire votre détermination, c'était que vous étiez bien aise de savoir mon sentiment ; je vous le dis franchement. »¹³¹

L'évêque de Vannes s'était même adressé au cardinal di Gregorio, Grand Pénitencier, pour solliciter éventuellement du Pape un acte relatif à la congrégation de Saint-Pierre.

« Pour ce qui regarde la réunion des membres de la congrégation de M. de la Mennais, le St-Père croit que comme il ne l'a pas approuvée, il n'y a pas un motif assez fort pour en demander la dissolution. Il paraît plus convenable d'agir avec ménagement et d'employer la persuasion Cela sera encore plus probable si (comme on le fait croire), le Chef et

¹²⁸ Arch. Dioc. de Vannes. Ploërmel, 2-13.

¹²⁹ Joseph Micolon de Guérines fut évêque de Nantes de 1822 à 1838.

¹³⁰ Arch. Dioc. De Vannes, 2-15.

¹³¹ Id. 2-17

*auteur de ce parti, fera sous peu de temps une véritable déclaration de se soumettre sans équivoque et restriction au Chef suprême de l'Église, et à la doctrine enseignée dans l'encyclique, et mettra ainsi fin à toute scission. »*¹³²

Ainsi, plus encore peut-être que ne le pensaient ses responsables, le sort de la congrégation de Saint-Pierre dépendait de la façon dont serait interprétée l'attitude de ses principaux membres vis-à-vis de l'encyclique et du bref du Souverain Pontife.

Départ de Maurice de Guérin

À l'intérieur de la congrégation, ceux qui avaient été proches de Félicité s'inquiètent : Maurice de Guérin s'en explique dans une lettre du 2 octobre 1833, adressée à son ami François du Breil de Marzan :

« Il est vrai que M. Jean a succédé à M. Féli, mais vous comprenez bien que ce n'est pas la même chose, et que rien ne peut remplacer un génie aussi large et qui comprend si bien la vertu de la liberté.

*« Mr. Jean est bien un homme de liberté, comme son frère, mais sa position ne lui permet pas les mêmes hardiesses. L'esclavage ne nous viendra pas de là, mais de plus haut ; on lui force la main pour nous serrer, et vous comprenez bien que si la congrégation dans son enfance ne suce pas le lait de la liberté, autant valait ne pas la mettre au monde ».*¹³³

Félicité, de son côté, tient un langage analogue, dans une lettre à Montalembert, du 10 septembre 1833 : *« Dans tous les cas il m'est démontré qu'au lieu de remplir le but qu'on s'était proposé, elle deviendra chaque jour forcément plus exigüe et plus insignifiante. »*¹³⁴

Maurice de Guérin écrit, le 7 novembre 1833, à Hippolyte de la Morvonnais : *« La congrégation s'est trouvée dans une position si critique, est obligée à ménager des susceptibilités si irritables, qu'on a jugé prudent de ne plus y admettre de laïques et d'en*

¹³² Id 2-20

¹³³ Lettre du 2 octobre 1833 à François du Breil de Marzan.

¹³⁴ FORGUES, *lettres à Montalembert*, p. 172-173.

*éloigner ceux qui s'y trouvent. Cette mesure me relance dans le monde et me contraint à recommencer l'oeuvre si dure de mon avenir »*¹³⁵

Selon du Breil, c'est le 27 octobre 1833 que Maurice de Guérin renonça à son statut de novice.

3. — Félicité de la Mennais « interdit » dans le diocèse de Rennes

Félicité de la Mennais avait quitté la Chênaie le 27 octobre pour Paris où il s'installa avec l'abbé Gerbet. Le préfet de police s'enquit de leur situation, sans doute à la suite d'une demande de secours présentée pour eux par un certain abbé Lefrançois. Le rapport adressé au ministre précise que « les deux prêtres sont logés rue de Vaugirard, n° 74, dans un petit appartement de deux pièces [...] Ces deux pièces sont à peine meublées et la mise de ces deux individus, celle de l'abbé Gerbet surtout, est encore plus misérable que leur ameublement ». Le rapport ajoute que « malgré leur état de gêne, l'abbé de la Mennais et l'abbé Gerbet ne manquaient pas absolument du nécessaire, attendu que le premier recevait quelques secours de son frère qui est grand vicaire ».¹³⁶

La tranquillité de l'abbé Félicité n'allait pas tarder à être troublée. En effet, suite à la réponse peu déférente qui lui avait été faite lorsqu'il avait transmis à l'écrivain le bref pontifical, Mgr de Lesquen publia, le 4 novembre 1833, une circulaire au clergé du diocèse de Rennes qui s'achevait par ces mots :

*« Nous le regardons, s'il revient dans notre Diocèse, comme ayant renoncé lui-même à tous les pouvoirs qu'il avait reçus de Nous ou de nos Vicaires Généraux »*¹³⁷.

Félicité de la Mennais se trouvait donc frappé d'interdit. L'abbé Jean en fut bouleversé : il se trouvait en voyage, visitant ses écoles, lorsqu'il prit connaissance de la circulaire de l'évêque. Il rédigea sur le champ le billet suivant, daté du 14 novembre 1833¹³⁸ :

¹³⁵ Lettre à Hippolyte de la Morvonnais. M. de Guérin, OEuvres complètes, II, p. 103.

¹³⁶ Arch. Nat., F. 19 5601.

¹³⁷ Circulaire imprimée, 1833, p. 7.

¹³⁸ Lettre à l'évêque, F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, ATLC, II, p. 74-75.

« M. Le curé de P(leurduit) vient de me communiquer votre lettre pastorale : elle me navre... vous allez croire que c 'est le frère qui s'afflige !... Non, mille fois non ; c'est le prêtre ! Je ne vous dirai rien de plus : je suis à vos pieds, les arrosant de mes larmes.

»

L'émotion fut grande, également, hors du diocèse : l'internonce, Mgr Garibaldi, regretta cette mesure disciplinaire, qui risquait d'aigrir et de pousser aux extrêmes le prêtre ainsi frappé¹³⁹. L'archevêque de Paris se hâta d'accorder les pouvoirs, dans son diocèse, à l'abbé de la Mennais.

Celui-ci avait écrit au Pape Grégoire XVI, le 5 novembre précédent, se disant parfaitement soumis à l'encyclique. Toutefois, il ajoutait : « *ma conscience me fait un devoir de déclarer en même temps que [...] si, dans l'ordre religieux, le chrétien ne sait qu'écouter et obéir, il demeure, à l'égard de la puissance spirituelle, entièrement libre de ses opinions, de ses paroles et de ses actes, dans l'ordre purement temporel.* »¹⁴⁰

Cette prise de position bien arrêtée, Félicité l'exprime fréquemment dans sa correspondance ; ainsi écrit-il à Coriolis, le 9 novembre 1833 : « *Au fond, il s'agit de savoir si le chrétien, dans l'ordre politique, peut avoir une action qui ne soit pas, de droit, dépendante du clergé et contrôlée par lui ; il s'agit de savoir si, hors de la Religion, il existe un espace où l'homme, affranchi de la puissance spirituelle, puisse mouvoir librement* »¹⁴¹.

Parmi les religieux de Saint-Pierre, quelques-uns réitéraient leur déclaration de soumission à l'encyclique : Rohrbacher, le 4 novembre et Mathurin Houet, le 15 novembre, écrivent en ce sens à l'évêque de Rennes.¹⁴²

Mais la tension ne cessait de monter, à l'intérieur des communautés, comme l'atteste la correspondance de Maurice de Guérin. Celui-ci écrit, le 25 novembre, à H. de la Morvonnais, qui s'était rendu de Ploërmel à Saint-Méen :

« *Là, il y a une majorité absurde et une minorité raisonnable. Ici (à Ploërmel), nous sommes tous unanimes.* »

Le 27 novembre, il s'adresse à François du Breil :

« *À St-Méen, il y a division d'esprits, car [...] la*

¹³⁹ POUPARD, Op. cit., lettre du 18 novembre 1833, p. 132.

¹⁴⁰ LE GUILLOU, Op. cit., V, p. 509-510.

¹⁴¹ LE GUILLOU, Op. cit., V, p. 513.

¹⁴² Cf. AFIC. 37.02.002.

congrégation, ce pauvre petit royaume, est divisée contre elle-même. Les hommes d'en arrière blâment beaucoup la conduite de M. Féli avec Mgr de Rennes, et surtout les mots ce que ma conscience permet, dans la lettre au Pape. Les nôtres I.] ne les blâment pas, mais ils craignent qu'ils ne soient blâmés par Rome. M. Jean, que j'ai vu à Dinan, le redoute beaucoup. »¹⁴³

Il faut entendre aussi l'opinion de l'autre groupe. Dans une lettre du 26 novembre, Coëdro écrit à l'abbé Jean ses impressions et ses craintes :

« Nous avons lu la lettre de Féli aux journaux et celle qu'il adresse au Souverain Pontife que c'est un effrayant fardeau que le génie ! Et pourtant, faut-il que celui qui a le mieux écrit contre l'orgueil donne lieu de penser que l'amour propre se mêle aux démarches dans lesquelles on serait si heureux de ne rencontrer que sa foi et son amour pour la paix de l'Église. »¹⁴⁴

Ainsi, malgré eux, l'influence de Félicité de la Mennais s'exerçait sur ses anciens compagnons.

Le 6 décembre 1833, Félicité envoya une nouvelle lettre au Pape Grégoire XVI, accompagnée d'un *Mémoire* justificatif de sa lettre du 5 novembre. Mais, quelques jours plus tard, le 10 décembre, lui arrivait une lettre du cardinal Pacca, datée du 28 novembre, et indiquant que le Pape demandait une déclaration conçue selon les termes du Bref du 15 novembre à Mgr de Lesquen. Félicité aurait pu attendre. Il accepta les conseils de Mgr de Quélen et de l'internonce, répondit au cardinal Pacca et fit la déclaration demandée. Il la communiqua à l'évêque de Rennes, le 11 décembre.

Sans tarder, le 15 décembre, Mgr de Lesquen lui répondit : il lui rendait ses pouvoirs et, trois jours plus tard, il adressait une seconde circulaire au clergé de son diocèse, pour le tenir informé de cette bonne nouvelle.

Le 28 décembre 1833, le Pape adressait à Félicité de la Mennais un Bref de félicitations. On pouvait espérer enfin que la crise était terminée. Tout se calma pour un temps, y compris dans la presse, où les attaques cessèrent.¹⁴⁵ Dans la congrégation de

¹⁴³ *Op. cit.* II, p. 107 et 108.

¹⁴⁴ Minute autographe, AFIC, 500.9.4.006.

¹⁴⁵ *L'ami de la Religion*, qui s'était fait l'écho de ces attaques 32 fois du 2 novembre

Saint-Pierre on retrouva une certaine tranquillité.

Les amis sincères de Félicité de la Mennais se réjouissaient. Cependant, certains d'entre eux avaient lieu de se demander s'il avait renoncé aux réserves formulées dans ses premières déclarations. Ainsi, le 30 décembre, il écrivait au marquis de Coriolis :

« Blessé par ceux pour qui je combattais, j'en sors (de la lice) pour toujours. »

Il revendique cependant la liberté de s'occuper à sa guise des questions non religieuses : c'est ce qu'il exprime dans une lettre à la comtesse de Senfft, du 25 janvier 1834 :

« Ce qui me reste de vie, je le consacrerai à la pure philosophie, à la science humaine, à mon pays, à l'humanité. »

Félicité persiste à croire, en effet, que l'encyclique n'avait pas touché le fond de ses doctrines. Il l'avait reçue, semble-t-il comme un décret disciplinaire. On peut lire à ce sujet une lettre de M. de Guérin à H. de la Morvonnais, du 1^{er} février 1834, parlant de ce que pense (et entend) à la Chênaie, Élie de Kertanguy, écho de la pensée de son maître :

« Élie m'a dit que la soumission était simplement de discipline. »¹⁴⁶

Mais, à quelques amis fidèles, Félicité avait révélé son état d'esprit au moment de signer la soumission exigée : ainsi écrit-il à Montalembert, le 1^{er} janvier 1834 :

« L'adhésion illimitée, absolue, qu'on me demandait à un acte qui, de l'aveu de tout le monde, n'a aucun caractère dogmatique cette adhésion, dis-je, devait répugner invinciblement à ma conscience [...] car elle impliquait la reconnaissance de l'infailibilité individuelle du Pape, quelque chose qu'il dût et dans quelque ordre que ce fût, c'est-à-dire la réelle déification de ce même Pape Et cependant, si je refusais cette adhésion exigée... nul doute qu'une violente tempête ne s'élevât contre moi, et que je ne fusse désigné au monde comme un

1833 au 3 janvier 1834, ne parle de l'affaire La Mennais que cinq fois, du 1^{er} février au 24 avril 1834.

¹⁴⁶ *Op. cit. II*, p. 122

rebelle et un schismatique... Je me résolus à signer non seulement ce qu'on me demandait, mais encore sans exception tout ce que l'on voudrait, fût-ce même que le Pape est Dieu [...] Mais en même temps je me décidai à cesser désormais toute fonction sacerdotale ; ce que j'ai fait »¹⁴⁷

Paroles déconcertantes et révélatrices de la crise profonde qui frappait alors Félicité de la Mennais. Il se tait encore, mais il s'attend à de nouvelles attaques : le 29 mars 1834, il écrit à Mgr de Quélen : «*Je suis averti qu'en ce moment on ourdit contre moi de nouvelles intrigues et j'en ai la preuve entre les mains*¹⁴⁸. »

Le jour approchait, malheureusement, où le solitaire de la Chênaie, oubliant son engagement de ne plus se mêler des choses de la religion, voudra reprendre sa liberté de parole.

4. — Les Paroles d'un croyant (30 avril 1834)

On sait, par les confidences mêmes de Félicité de la Mennais, que depuis près d'un an, soit peu de temps après son séjour à Rome, l'ouvrage dont il est ici question était achevé. L'auteur l'avait fait savoir à ses amis, et à son frère, à qui il en avait lu quelques pages. Ainsi le 14 juillet 1833, Félicité écrit à Gerbet :

« D'après l'avis de mon frère, je ne ferai point imprimer à présent mon petit ouvrage (..) Vous avez bien fait de le faire lire à Eugène (Boré). »¹⁴⁹

Ceci montre qu'il lui avait même confié le manuscrit.

Mais, après la publication, Gerbet lui fera connaître son sentiment le 3 mai 1834 :

« Vous savez si je suis triste de cette séparation des croyances qui existe entre nous : ma foi d'un côté, mes affections de l'autre (..) La publication de votre dernier écrit m'a affligé. Mais nous ne pouvons plus envisager cela sous le même aspect. »¹⁵⁰

¹⁴⁷ LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 14-15.

¹⁴⁸ Id., p. 55.

¹⁴⁹ LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 418.44) Id. VI, p. 580.

¹⁵⁰ ???

Montalembert, pour sa part, s'exprimait avec une franchise vigoureuse, dans une lettre du 8 avril ; il parle « *d'un projet que je regarde comme fatal au suprême degré* » :

« *Je vous conjure donc, s'il en est encore temps, de renoncer à la funeste idée que vous avez conçue (..) Si votre frère, si tous vos amis et admirateurs sans exception ont jugé cette publication inopportune au mois de juillet dernier, que diraient-ils aujourd'hui ?* »¹⁵¹

Le 25 avril 1834, son beau-frère, Ange Blaize, tente de dissuader Félicité, qui lui donne son accord, par lettre du 26 ; mais dès le lendemain, il change d'avis et en informe Blaize :

« *L'écrit en question (..) est le fruit de mûres réflexions. Il y a près d'un an qu'il est achevé. Ni M. Gerbet, ni aucun de ceux à qui je l'ai lu n'y ont rien trouvé qui blesse en aucune manière la Religion : sur ce point nulle difficulté. Il n'est pas davantage en contradiction avec ce que j'ai écrit au Pape et dit à l'archevêque. J'ai au contraire toujours déclaré (..) que je réservais ma pleine liberté pour tout ce que je croyais intéresser mon pays et l'humanité, et que ma conscience ne me permettait pas de concourir, même par mon silence au système politique de Rome.* »¹⁵²

Le 28 avril, Jean-Marie à nouveau tente de convaincre son frère. Il n'y réussit que le 29. Il envoie immédiatement à Paris une lettre de Féli prescrivant à l'imprimeur d'arrêter son travail¹⁵³.

Il était trop tard : le 30 avril 1834 paraissait le livre *Paroles d'un Croquant*.

Réactions :

Le succès fut foudroyant et une première édition fut épuisée en quelques jours et suivie d'une deuxième. Mais aussi le scandale fut immédiat. La controverse, un temps apaisée, reprit de plus belle. L'abbé Jean était bouleversé au point que Coëdro en fut touché. Il écrivait, le 2 mai 1834 à Mgr de Lesquen : « *Pauvre ami, quelle est sa douleur ! Monseigneur, vous savez combien nous*

¹⁵¹ GOYAU, *Lettres de Montalembert*, p. 190.

¹⁵² FORGUES, *Op. cit.*, II, p. 356-358.

¹⁵³ LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 502-503.

l'aimons, combien il nous est nécessaire ».

Dans une lettre du 4 mai, l'abbé Jean confie sa peine à son premier assistant :

« Pleurer et prier, voilà tout ce qui me reste à faire maintenant. J'ai défendu à Dinan et à St-Méen de laisser pénétrer un seul exemplaire du livre dans ces maisons. Demain je ferai la même défense à Malestroit et je ferai écrire par M Blanc à l'évêque de Vannes. J'ai écrit moi-même au ministre, afin de prévenir les accusations de républicanisme (...) »

Parlant de son frère, il ajoute :

« Je le retrouverai à la Chênaie (.) Je ne veux pas abandonner Féli, quoique ma présence auprès de lui soit une espèce de supplice dans des circonstances telles que celles-ci. Mais j'ai aussi des devoirs de charité à remplir jusqu'au bout, et je les remplirai quoi qu'il m'en coûte ! »¹⁵⁴

On connaît, par une lettre de l'abbé Dinomais, l'état d'abatement dans lequel se trouvait l'abbé Jean dans ces tristes circonstances : *« Je ne saurais vous peindre l'état dans lequel se trouve notre bon Père ; il ne mange plus, il ne dort plus, son coeur est navré. Nous-mêmes, nous sommes profondément affligés, nous dissimulons autant que possible le chagrin qui nous accable afin de le distraire, mais nous avons beau faire, toujours il revient à son malheureux frère dont il déplore amèrement la conduite et les erreurs. Écrivez-lui souvent pour le fortifier¹⁵⁵. »*

Il est clair qu'il ne voulait laisser aucun doute sur ses sentiments ; on voit aussi se manifester à cette occasion l'affection et la compassion de ses confrères de la Congrégation.

Le 5 mai, l'abbé Blanc écrit à Mgr de la Motte de Broons et Vauvert, évêque de Vannes au nom de son supérieur. Nous possédons une copie de cette lettre, de la main de l'abbé Jean.

« Monseigneur, Notre Père, Mr. J-M. de la Mennais est venu aujourd'hui à Malestroit, il nous a annoncé que son frère avait publié, tout récemment, une brochure qu'il ne connaît pas, mais qui, d'après les éloges mêmes qu'en font certains journaux, l'effraie et l'afflige au delà de toute expression. Il nous a

¹⁵⁴ Lettre autographe. AFIC. 500.9.4.010.

¹⁵⁵ Lettre écrite à Coëdro, à la suite de celle de l'abbé Jean au même correspondant, le 4 mai. AFIC, Id.

*défendu, comme il a défendu dans toutes ses maisons, de recevoir ce livre et de le lire, jusqu'à ce qu'il n'ait été jugé, comme il le sera (sans doute) par le Saint-Siège apostolique et par les évêques, dont le jugement sera toujours et plus que jamais, s'il est possible, l'invariable règle du nôtre. »*¹⁵⁶

Le même jour, celui-ci s'adresse encore à Coëdro : en lui envoyant copie de la lettre de l'abbé Blanc adressée à l'évêque de Vannes, il lui transmet ses ordres pour les missionnaires, afin que la position de tous les membres de la congrégation soit bien claire : « *Je ne veux pas absolument qu'aucun d'entre vous lise le livre, et qu'aucun hésite une minute à le condamner si l'Église le condamne ; en attendant, on ne peut douter que cette publication ne soit défavorable, et, par conséquent, il faut la déplorer hautement, afin qu'on ne suppose pas que nous cherchions à la justifier. »*¹⁵⁷

Le 10 mai, l'abbé de la Mennais informe l'évêque de Rennes de la position qu'il avait prise et des ordres donnés aux membres de la congrégation. Parlant de l'ouvrage qui venait de paraître, il écrit : « *Au reste, je ne connais ce livre que par le compte qu'en rendent certaines feuilles publiques*¹⁵⁸. *Je ne veux point le lire et j'ai défendu de le lire dans nos maisons ; mais, quel que soit le jugement que N(otre) Saint-Père et les évêques en portent, nous n'hésiterons jamais (et d'avance vous en êtes bien sûr) à nous rattacher invariablement et uniquement aux décisions de ceux à qui il a été dit par la vérité elle-même : « Qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise, me méprise. »*¹⁵⁹ Lors d'une entrevue postérieure, Mgr de Lesquen lui demanda de pouvoir montrer cette lettre aux seules personnes qui pourraient nuire, par suspicion, aux diverses oeuvres que dirigeait l'abbé Jean, et notamment à ses nombreuses écoles.¹⁶⁰

¹⁵⁶ Copie autographe. AFIC, 500.9.4.011.

¹⁵⁷ Lettre autographe, AFIC. Id.

¹⁵⁸ « *L'abbé avait entendu la lecture de quelques pages, sans doute choisies à bon escient ; personnellement, il n'avait pas lu l'ouvrage* » (Note du F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, Op. cit. p. 79).

¹⁵⁹ Arch. Dioc. de Rennes. Cité par ROPARTZ, *la vie et les oeuvres de M. Jean-Marie Robert de la Mennais, prêtre, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne (1780-1860)*, p. 353.

¹⁶⁰ Lettre publiée par ROPARTZ, Op. cit. Et par le F. Symphorien-Auguste, ATLC, II, 78-79.

Le 12 mai, l'abbé de la Mennais écrit de nouveau à Coëdro :

« Le mieux est de ne point lire l'ouvrage en question ; il est l'objet des jugements les plus contradictoires (...) Il y a tout lieu de croire que Rome ne lui sera pas favorable. Que faire donc ? Attendre dans un esprit de soumission le jugement de ceux qui ont le droit de juger »

Il prend également l'avis de l'abbé Ruault et de Dinomais.¹⁶¹

Mais, le 18 mai, Mgr de Lesquen annonce à l'abbé Jean que, encouragé par Coëdro et Dinomais, il fait publier sa lettre dans la *Gazette de Bretagne*, où elle parut effectivement, le 20 mai. Jean-Marie de la Mennais craignait, à juste titre, que son frère ne vît dans cette publication dont il n'avait pu lui parler, une sorte de trahison. Le 21 mai, il exprimait à Coëdro son mécontentement : *« C'est tout ce qu'on pouvait faire de plus cruel pour moi et de plus fâcheux pour Féli et pour l'Église. Désormais je ne pourrai plus rien pour le salut de l'un et pour épargner à l'autre... Hélas ! Je n'ose achever O, que la vie me pèse ! »*¹⁶² Et, le 23 mai, il écrivit à son frère pour lui expliquer ce qui s'était passé, sans son accord : *« On a abusé de ma lettre, en lui donnant une publicité qu'elle ne devait pas avoir ; j'en suis désolé, et j'en souffre bien plus que tu n'en souffriras, sois-en sûr : mon coeur est brisé. »*¹⁶³

Dans sa réponse, du 28 mai, Félicité reprocha à son frère ce qu'il considérait comme une faiblesse, mais il lui réitérait son attachement : *« Lorsqu'une fois on est entré dans des voies de faiblesse, on ne sait pas où l'on sera conduit. Une démarche en entraîne une autre [...] Sois bien sûr du reste qu'en te parlant ce langage, je n'éprouve en moi d'autre sentiment que celui d'une tendre compassion et d'un attachement que rien n'altérera jamais. »*¹⁶⁴

Le 31 mai, dans des lettres à Ange Blaize et à Mlle de Lucinière¹⁶⁵, il marquait les mêmes sentiments à l'égard de l'abbé Jean.

¹⁶¹ Lettre autographe, AFIC, 500.9.4.012.

¹⁶² Autographe AFIC. 500.9.4.013. ROPARTZ, *Op. cit.*, p. 355.

¹⁶³ BLAIZE, *Op. cit.* II, p. 142

¹⁶⁴ LE GUILLOU, *Op. cit.*, VI, p. 118-119.

¹⁶⁵ Id. p. 121 et 124.

À ce sujet, Dargis remarque avec justesse que Félicité se trouvait dans une situation délicate. En effet, en acceptant de faire sa soumission, le 11 décembre précédent, lui-même avait mis en avant les mêmes considérations, savoir : ne pas nuire aux nombreuses écoles des Frères menacées par les adversaires¹⁶⁶. Ce qui l'irrite, c'est la publication par l'évêque de Rennes d'une lettre que, par ailleurs, il comprend qu'elle ait dû être écrite.

Jean-Marie, de son côté, fut heureux que son frère ne lui tînt pas rigueur ce qui s'était passé, comme il l'écrit, le 20 juin, à Mlle de Lucinière¹⁶⁷. Néanmoins, il regrettait vivement le comportement de Coêdro et de Dinomais. Il le leur fit savoir, ce dont ils se montrèrent très étonnés, au dire de Persehais¹⁶⁸.

5. - L'encyclique *Singulari nos* (25 juin 1834)

Le retentissement de l'ouvrage *Paroles d'un Croyant* fut énorme dans le pays et même au-delà des frontières, notamment en Belgique, en Italie, en Pologne¹⁶⁹. Certes, les avis étaient partagés sur le fond du livre. Mais ils étaient presque unanimes quant au style, jugé remarquable¹⁷⁰. À Rome le blâme l'emportait, mais certains trouvaient l'ouvrage « hardi mais nécessaire ».¹⁷¹

Félicité, pour sa part, minimisait la gravité des circonstances : « *J'espère toujours*, écrit-il à sa sœur, Mme Blaize, *que l'affaire de mon livre se terminera [...] sans de grandes tempêtes* »¹⁷².

¹⁶⁶ Cf. La lettre du 31 décembre 1833 à la comtesse de Senfft. LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 551.

¹⁶⁷ « *J'ai été le voir depuis, et tout s'est passé beaucoup mieux que je ne devais m'y attendre* », écrit-il à Mlle de Lucinière. F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, ATLC, II, 83.

¹⁶⁸ *Op. cit.*, p. 59.

¹⁶⁹ Cf. LADOUE, *Mgr Gerbet, sa vie, ses oeuvres et l'école ménaisienne*, I, p. 271. — LECANUET, *Montalembert, d'après son journal et sa correspondance*, I, p. 427-428.

¹⁷⁰ Cf. LADOUE, *Op. Cit.* Lettre du marquis de Coriolis du 5 juin 1834, FORGUES, *Op. cit.* IL 371-372.

¹⁷¹ Cf. FORGUES, *OEuvres posthumes*, I, CI et CII.

¹⁷² Lettre du 24 mai. AFIC, 29.03.032.

Certains de ses correspondants romains, il est vrai, contribuaient à l'ancrer dans ses illusions : parmi eux Charles Mac Carthy¹⁷³, qu'il avait rencontré alors que celui-ci était étudiant au collège anglais de Rome dont Wiseman, son parent, était le recteur. Informateur zélé mais sans doute incomplètement renseigné, ce jeune homme écrivait à M. de la Mennais, le 15 juillet 1834, parlant des théologiens : « *tous ceux que j'ai eu l'occasion de voir prononcent unanimement qu'on ne peut voir rien de dogmatique dans cette explosion inattendue de spleen diplomatique et n'y attachent aucune importance.* »¹⁷⁴

Emmanuel d'Alzon transmettait aussi à Félicité des informations : « *Le P. Olivieri¹⁷⁵ me chargea à plusieurs reprises de vous assurer [...] que tout ce qu'on pouvait dire contre vous ne l'empêchait pas de vous être sincèrement attaché et que [...] lors même qu'il y avait quelque chose à dire à la forme, il était persuadé que vous aviez raison pour le fond.* »¹⁷⁶

Aussi, quand l'abbé de la Mennais apprit, par une lettre de Rome, du 24 mai, que le livre avait été mis à l'index politique, ne s'en inquiéta-t-il pas, comme il ressort de sa correspondance.¹⁷⁷

Le choc n'en fut que plus rude lorsque, le 15 juillet, parut en France l'encyclique *Singulari nos*, datée du 25 juin précédent¹⁷⁸. L'abbé Jean en avait été informé, grâce à Mgr de Quélen qui avait communiqué à l'abbé Blanc, dès le 13 juillet, l'essentiel du contenu de l'encyclique : le système philosophique du *Sens commun* était condamné comme *fallacieux*¹⁷⁹, en même temps que

¹⁷³ Charles Mac Carthy (1810-1864) était cousin du futur cardinal Wiseman. Il renonça à la carrière ecclésiastique, et quitta Rome en 1835. Il devint plus tard administrateur colonial, puis gouverneur de Ceylan.

¹⁷⁴ LE GUILLOU, *Op. cit.*, V, p. 691.

¹⁷⁵ Alors général des Dominicains, à Rome.

¹⁷⁶ Lettre du 12 juin 1834. LE GUILLOU, *Op. cit.*, VI, p. 651.

¹⁷⁷ Lettre à Mlle Le Loutre, ROUSSEL, *Op. cit.* II, p. 207-208. AFIC, fonds Collin.

¹⁷⁸ Cf. Lettre à la comtesse de Senfft, du 20 juillet 1834.

67) ¹⁷⁹ « Nous parlons aussi de ce fallacieux système de philosophie [...] où on ne cherche plus la vérité où elle est certainement, mais où, laissant de côté les traditions saintes et apostoliques, on introduit d'autres doctrines vaines, futiles, incertaines, qui ne sont point approuvées par l'Église, et sur lesquelles les hommes les plus vains pensent faussement qu'on puisse établir et appuyer la vérité » (Encycl. *Singulari nos* ; trad.)

68)

l'ouvrage *Paroles d'un Croyant*, livre peu considérable par son volume, mais immense par sa perversité.

L'abbé Blanc n'avait pas caché son émotion à la lecture de l'encyclique : « *Je ne puis vous rendre toutes les pensées que cette lecture, ou plutôt cet événement a fait naître dans mon âme. La condamnation des principes politiques n'eût pas touché à mes yeux notre congrégation. Mais l'improbation formelle du principe ou du système de philosophie me paraît attaquer la base même de notre spécialité. J'entends parler de nos études* »¹⁸⁰

Toutefois le supérieur de Malestroit réaffirmait sa fidélité : « *Je déclare cependant me soumettre sans restriction à ce jugement du Saint-Siège sous tous les rapports.* »

Dans sa réponse à l'abbé Blanc, datée du 18 juillet 1834, l'abbé Jean-Marie de la Mennais fait une analyse rapide de l'encyclique, telle qu'il la connaît à ce moment :

« *Le Pape, dans sa nouvelle encyclique, ne parle nullement de la question du critérium : il condamne seulement ceux qui, dans la recherche de la vérité, laissant de côté les traditions apostoliques (sanctisque apostolicis traditionibus posthabitis) dont l'Église est l'infailible interprète, entendraient soutenir des doctrines vaines qu'elle n'approuve pas (doctrinae inanes... nec ab Ecclesia probatae) par une autorité différente de la sienne et qu'ils lui opposeraient ; ainsi, pour ce qui concerne la liberté de la presse, la liberté de conscience, le droit de résistance active à l'oppression, etc., il ne serait pas permis d'opposer le jugement des peuples, et ce qu'on appelle la conscience du genre humain à l'enseignement du Saint-Siège. Le pape a craint, ce me semble, que la discussion, s'il s'en élève, ne prît cette tournure-là. Au reste, ceci ne peut manquer de s'éclaircir, et, dans tous les cas, notre soumission sera sans réserve sur tous les points.* »¹⁸¹

Le même jour, il adresse à Félicité un billet qui exprime à la fois sa douleur et son affection.

« *Je descends du saint autel. Je viens d'offrir à Dieu le sacrifice du corps et du sang de son fils pour lui demander la résignation, le calme et l'humble courage dont nous avons*

¹⁸⁰ Lettre du 13 juillet 1834. Aut. AFIC. 38.03.002.

¹⁸¹ Cité par F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC* II, p. 86, d'après une copie de M. Ruault.

*besoin l'un et l'autre, dans un moment où notre âme est broyée par d'inexprimables peines... Ô mon pauvre Féli ! Crois que je t'aime bien ! »*¹⁸²

Nous savons qu'à cette époque, Félicité avait cessé de célébrer la messe¹⁸³. Roussel écrit à ce sujet : « *Cette dernière encyclique achevait l'oeuvre de la première : Lamennais était irrévocablement perdu pour l'Église* ». Commentant cette parole, Dargis ajoute : « *Cet avis, nous le partageons, mais avec des nuances, car ce seront les effets, les suite de l'encyclique qui provoqueront la rupture finale.* »¹⁸⁴

En effet, quinze jours plus tard, Félicité écrit à Mlle de Lucinière qu'il avait bien l'intention de recommencer à célébrer la messe, dès qu'il pourrait s'assurer que l'évêque de Rennes ne s'apprêtait pas à l'interdire de nouveau¹⁸⁵.

Pourtant Félicité de la Mennais ne fit aucune déclaration de soumission, à la suite de l'encyclique *Singulari nos*, à laquelle il persistait à ne reconnaître aucune valeur dogmatique : « *Les théologiens disent hautement que l'encyclique n'est que l'opinion personnelle de Mauro Cappellari (Grégoire XVI) et rien de plus. On ne peut, en aucun sens, y reconnaître le caractère d'un jugement doctrinal.* »¹⁸⁶

Toutefois l'abbé Félicité acceptait les arguments de son frère, dans les conversations qu'ils échangeaient à la Chênaie, et dont nous trouvons l'écho, dans une lettre du 11 août 1834¹⁸⁷.

¹⁸² Lettre du 18 juillet 1834, *Id.* p. 87.

¹⁸³ Cf. Lettre de Félicité à l'abbé Combalot, le 3 juin 1834. (LE GUILLOU, *Op. cit.*, VI, p. 133) et d'Élie de Kertanguy à l'abbé Jean, du 8 juin 1834 (ROUSSEL, *Op. cit.*, II, p. 200201).

¹⁸⁴ *Op. cit.*, p. 571.

¹⁸⁵ Cf. FORGUES, *OEuvres posthumes*, II, 387.

¹⁸⁶ Lettre à Guéranger, du 26 juillet 1834, FORGUES, *Op. cit.* II, 382.

¹⁸⁷ Voici un extrait de cette lettre : « *Quand tu as dit que la royauté vient du péché, as-tu entendu qu'elle fût mauvaise de sa nature ? Je ne le pense pas, car ce serait aller beaucoup plus loin que les anciens Pères dont tu me rappelais les témoignages dans notre dernier entretien, et ce serait même les contredire puisqu'ils ont unanimement reconnu que, malgré le mauvais usage qu'ils en pouvaient faire, le pouvoir des princes avait été établi de Dieu comme un remède aux désordres causés*

Nouvelles controverses parmi les religieux

Elles portent sur la condamnation de la théorie du « sens commun ».

Lorsque parurent les Paroles d'un Croyant, il n'y eut qu'un jugement sur l'inconvenance et la témérité de cette production où l'auteur dévoile tout ce que son âme renferme de sentiments exaltés », écrit Feildel¹⁸⁸

La question de savoir si toute la philosophie du sens commun était rejetée se posa cependant à plusieurs. Et, selon Persehais, l'abbé Jean pensait que

« L'encyclique ne condamnait pas le système catholico-philosophique enseigné à Malestroit et à Saint-Méen, mais uniquement les conséquences extrêmes tirées du sens commun ; que jamais l'auteur et les défenseurs du sens commun n'avaient prétendu connaître infailliblement la vérité au mépris des traditions apostoliques. »¹⁸⁹

Mais les religieux de la maison de Rennes condamnaient le système du *sens commun* : sans doute, écrit Dargis, beaucoup d'entre eux n'étaient point des théologiens raffinés ; ils s'attendaient donc à ce que les responsables de la congrégation reconnaissent publiquement le fond erroné de cette philosophie et le rejettent de leur programme de formation. Comme on n'en fit rien, des soupçons naquirent et se manifestèrent. L'abbé Meslé, curé de la cathédrale, et ami de l'abbé Jean, avertit celui-ci des sentiments qui gagnaient progressivement dans le clergé de Rennes. Dans sa réponse, Jean-Marie de la Mennais proteste de sa soumission absolue à l'encyclique ; mais il refuse d'entrer à ce sujet dans une controverse¹⁹⁰.

Entre temps, l'abbé Haran, professeur au petit séminaire de Saint-Méen, désavoua devant ses élèves la philosophie

par le péché. C'est en ce sens que Saint-Grégoire VII l'appelle dignité excellente... »

Cf. F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, II, 93-95.

¹⁸⁸ *Op. cit.*, 42.

¹⁸⁹ *Op. cit.*, p. 61.

¹⁹⁰ Lettre citée par F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, 11, 91-92.

mennaisienne, dont il avait fait jusqu'alors la base de son enseignement. L'abbé Jean voulut alors demander à Rome des éclaircissements sur la façon d'interpréter l'encyclique. Il en parla à l'évêque qui d'abord l'approuva, puis « dissuadé par plusieurs », en détourna M. de la Mennais :

« *Que gagneriez-vous à soulever une question que, dans la disposition des esprits, on interpréterait défavorablement ? On supposera, n'en doutez pas, que vous cherchez des subterfuges, et que vous soutenez encore le système de votre infortuné frère. Ce soupçon rallumera promptement un feu qui s'est caché sous la cendre ; et qui peut ignorer aujourd'hui que la plus légère étincelle peut exciter un vaste incendie ?* »¹⁹¹

L'abbé Jean se soumit à son évêque :

« *Avec la grâce de Dieu, je ne sortirai jamais de la voie de l'obéissance f...] Quoiqu'il en soit, je saurai me taire, et attendre en paix les explications qui seront données plus tard, et qui lèveront à cet égard, pour tout le monde, toute espèce de doute. Je ne les demande pas moi-même, puisque vous ne le jugez pas à propos.* »¹⁹²

Désormais, on utilisa, à Saint-Méen et Malestroit, les livres de philosophie et de théologie de J.B. Bouvier, recommandés expressément par l'évêque.

Or, une semaine plus tard, commençait à Ploërmel la retraite des Frères, du 20 au 25 août 1834, avec la collaboration des missionnaires de la congrégation de Saint-Pierre, MM. Coëdro, Rohrbacher, Ruault, Lévêque, Dinomais, et Lebrec. Au cours des échanges entre confrères, l'abbé Jean eut l'occasion d'exposer ses vues sur l'encyclique : il estimait qu'il n'y avait pas obligation de conscience d'abandonner la philosophie du *sens commun*. Mais si quelques-uns le suivaient dans sa façon de voir, tels Rohrbacher et Ruault¹⁹³, M. Coëdro et les missionnaires, au contraire, demandaient avec insistance une prise de position publique sur l'abandon de cette philosophie. Ils firent même intervenir à ce sujet l'abbé Deshayes, co-fondateur des Frères, et, à ce titre,

¹⁹¹ Lettre du 13 août 1834, AFIC, 32.01.014.

¹⁹² FSYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, II, p. 96. AFIC, 32.01.015.

¹⁹³ Id. P. 97-98.

présent à la retraite. Uabbé Jean, note Persehais, ne goûta pas cette façon d'agir, et le fit savoir. Il promit toutefois de faire consulter par un tiers sur cette question, près des autorités romaines, ce qui ne donna pas entière satisfaction aux opposants : il y avait désormais scission de fait dans les esprits entre les confrères de Malestroit et Ploërmel, qui suivaient l'abbé Jean et ceux de Rennes et Saint-Méen. Ce fait était grave en soi et menaçant pour l'avenir de l'oeuvre.

Cette tension extrême se manifestait par des suspicions entre confrères de la congrégation. Ainsi, l'abbé Mathurin Houët, qui avait résidé à Saint-Méen durant quelque temps, et avait été transféré à Malestroit, y apprit que l'abbé Enoch, son ancien supérieur, l'accusait d'insoumission à l'encyclique *Singulari nos*. Douloureusement surpris, il écrivit, le 31 août, à M. Enoch une longue lettre de protestation : « *Il a dû certes vous en coûter beaucoup pour vous porter ainsi accusateur contre un de vos confrères, et de graves raisons [...] ont pu seules, j'ai le droit de le supposer, vous déterminer à tenir à mon égard une pareille conduite. Et cependant, après la gravité de l'accusation rien ne m'a plus étonné que la faiblesse des preuves sur lesquelles vous l'appuyez.* » Et après avoir réfuté ces preuves, il concluait par une déclaration de soumission totale au texte pontifical¹⁹⁴.

6. — Vers la rupture

On sait, par une lettre de Coëdro du 4 septembre 1834 que, de retour à Rennes, lui-même et ses confrères exposèrent à l'évêque le différend qui les opposait à leur supérieur général et que Mgr de Lesquen leur promit d'exiger une déclaration de soumission à *Singulari nos*¹⁹⁵.

Or ce même jour, l'abbé Coëdro fit parvenir à l'abbé Jean une copie de la lettre adressée par M. Enoch, supérieur du séminaire de St-Méen et par l'abbé Haran, professeur de philosophie, au rédacteur de *L'Univers Religieux*, par lequel ils désavouaient la théorie du sens commun¹⁹⁶. Ainsi placé devant le fait accompli, le supérieur général

¹⁹⁴ Lettre publiée par ROUSSEL, *Op. cit.* II, 216-219, et par Mgr Frutaz, *Op. cit.* p. 113 (qui font erreur sur le destinataire). AFIC, 32.01.018.

¹⁹⁵ Id., p. 98-99.

¹⁹⁶ Persehais déclare à ce sujet que Mgr avait donné son approbation au texte publié.

réagit dans une lettre adressée à M. Coëdro le 27 août suivant :

« J'ai peine à comprendre comment il est arrivé deux fois qu'on n'ait point eu le temps de me consulter quand il s'agissait de faire insérer quelque chose dans les gazettes¹⁹⁷ ; assurément, si on m'avait communiqué le projet de lettre à l'Univers :

1°) il n'aurait été signé par aucun nom (car vous savez que ce n'était pas mon avis qu'il le fût) ;

*2°) je n'aurais pas mis dans la bouche de Haran des choses qu'il n'a pas dites, et que ses élèves savent qu'il n'a pas dites. Je vous fais ces deux observations sans humeur, sans amertume, et uniquement parce que je veux que vous connaissiez ce que je pense, fussiez-vous, dans le premier moment vous fâcher un peu contre moi, qui vous suis si tendrement attaché. Oui, mon bon ami, je vous estime et je vous aime trop pour vous dissimuler rien, et pour ne pas vous parler à cœur ouvert : d'ailleurs, il me serait impossible de prononcer devant vous un mot qui ne fut pas l'expression fidèle de mes sentiments ».*¹⁹⁸

L'abbé de la Mennais explicite ensuite, dans la lettre, en toute franchise, sa position à propos de l'encyclique à celui qui est à la fois son assistant et son ami ; mais il le rappelle aussi à l'obéissance : *« Je veux et dois éviter toute discussion nouvelle [...] Aussi, mon intention est-elle d'user de toute mon autorité pour y mettre un terme, ce qui ne peut avoir lieu qu'autant que tous s'en tiendront aux décisions du Saint-Siège, sans prétendre aller au-delà, et sans vouloir imposer aux autres leurs sentiments particuliers ».*

Mais l'abbé de la Mennais ignorait sans doute ce qui s'était déjà fait sans son autorisation. En effet, le 26 août, Rohrbacher avait fait publier dans *L'Univers religieux* des 4 et 13 septembre une déclaration de soumission à l'encyclique. D'après Persehais¹⁹⁹, il aurait obtenu au préalable l'agrément de l'évêque de Rennes.

Op. cit. p. 73.

¹⁹⁷ On se souvient que le texte des Constitutions et Règles des religieux de Saint-Pierre était formel sur ce point. (I, IV, I, 31).

¹⁹⁸ Autographe, AFIC, 500.9.4.014.

¹⁹⁹ *Op. cit.*, p. 72.

Le même jour, l'abbé Coëdro lui-même, autorisé par l'évêque, avait fait insérer dans la *Gazette de Bretagne* une lettre à un jeune homme, déclarant le système philosophique du « sens commun » : « *trompeur et tout à fait blâmable* »²⁰⁰. De fait, la lettre accompagnée par une note d'approbation explicite, signée par Mgr de Lesquen, parut successivement dans la *Gazette de Bretagne, L'Univers Religieux et L'Ami de la Religion*²⁰¹.

En faisant paraître coup sur coup ces deux textes, destinés à montrer à l'opinion que les missionnaires et les religieux du petit séminaire de Saint-Méen rejetaient nettement la philosophie de l'auteur des *Paroles d'un Croyant*, Coëdro comptait-il forcer la main à M. de la Mennais et rallier les prêtres de Malestroit ? Il est difficile de l'affirmer. Dargis constate qu'« *il méconnut alors le caractère de son supérieur général et sous-estima la rapidité avec laquelle la situation globale allait se détériorer* »²⁰²

L'abbé Jean ignorait ces envois à la presse, lorsque, le 29 août, il écrivit à l'abbé Coëdro, son premier assistant : il y formulait son opinion, concernant l'interprétation de l'encyclique ; il y joignait aussi la copie d'une lettre qu'il avait envoyée à Mgr de Lesquen et dans laquelle, suite à la lettre reçue de l'évêque le 13 août 1834, il présentait à celui-ci, certes avec déférence, quelques remarques critiques, appuyées sur des théologiens de renom.²⁰³

²⁰⁰ Persehaïs écrit à ce sujet : « *Cette lettre ne devait pas être publiée, mais Coëdro pensant qu'elle pourrait détruire les soupçons que quelques-uns pourraient conserver contre lui (...) se fit autoriser par son évêque.* » *Op. cit.* P. 76.

²⁰¹ Ces textes furent publiés le 30 août dans la *Gazette de Bretagne*, le 2 septembre dans *L'Univers Religieux*, le 4 septembre dans *L'Ami de la Religion*.

²⁰² *Op. cit.* p. 584.

²⁰³ Voici un passage de la lettre adressée à l'évêque : « *Être tenté de dire, par exemple, que le plus grand nombre des fidèles peut errer, et que ce n'est pas la foi commune que les pasteurs proclament, ce serait être tenté de contrarier l'enseignement unanime de tous les théologiens sans exception : Catholici omnes passivam ecclesiae infallibilitatem admittunt, sed non eodem sensu ac protestantes : sentiunt nimirum fieri non posse nec usquam futumm esse aut multitudo fidelium, aut major pars eorum qui Ecclesiam constituunt, errores fidei contrarios profiteatur. Infallibilitas Ecclesiae eo sensu in dubium vocari non potest, atque ex iis quae antea dicta sunt manifeste consequitur. Si enim major fidelium numerus errores fidei contrarios combibere posset, igitur pauciores numero veram Christi fidem profiterentur, consequenter Ecclesia Christi nec esset prae aliis sectis visibilis, nec aliis sectis diffusior, nec catholica.* (BAILLY, *Tr. de Eccl.*, I, p. 252). Traduction proposée : « Tous les catholiques admettent l'infaillibilité passive de l'Église, mais non point dans le même sens que les protestants : ils reconnaissent, en effet, qu'il n'est pas vrai,

Une telle lettre, en ces circonstances particulièrement tendues, ne pouvait que provoquer une vive réaction de l'évêque. Dargis écrit, parlant de la réponse de Mgr de Lesquen : « *Son ton et son contenu firent immédiatement comprendre à Jean-Marie de la Mennais que sa propre lettre au prélat avait été « une grave erreur de calcul »*²⁰⁴. Cette réponse est datée du 31 août : d'une part elle témoigne du mécontentement de l'évêque qui avait reçu ainsi une leçon :

« *Comme vous n'êtes pas mon juge, envoyez, si vous le jugez à propos, ma lettre au Saint-Siège et soyez bien assuré que je n'aurai point recours à des distinctions, pour me soumettre, avec la docilité d'un enfant, au jugement qu'il lui plaira de prononcer »*

D'autre part elle révèle à M. de la Mennais, qui malheureusement ne l'avait pas pressentie, la décision de l'évêque :

« *Elle est inévitable cette séparation ; je la prévoyais depuis longtemps. Elle est de plus bien prochaine.*²⁰⁵ »

L'abbé Jean, absent de Ploërmel, ne reçut cette lettre qu'à Malestroit, et plusieurs jours après son envoi. Il en fut abasourdi. Il s'empressa d'y répondre en des termes où l'expression de ses vifs regrets d'avoir contristé l'évêque est suivie d'une déclaration de soumission totale à l'encyclique, allant jusqu'à la condamnation de la philosophie du sens commun. Comprenant que l'existence même de la congrégation est compromise, il ajoute cet appel :

« *Je vous prie de suspendre votre jugement sur ma conduite dans ces circonstances, et de ne prendre aucun parti, jusqu'à ce que vous ne m'ayez entendu.* »²⁰⁶

Cependant, dès qu'il eut connaissance par Coëdro de la lettre adressée par MM. Enoch et Haran à *L'Univers Religieux*, l'abbé

et qu'il ne le sera jamais, que la multitude des fidèles, ou la majeure partie de ceux qui constituent l'Église, professent des erreurs opposées à la foi. On ne saurait mettre en doute l'infailibilité de l'Église entendue de cette façon. Car, si le plus grand nombre des fidèles pouvait être imbu d'erreurs contraires à la foi, il s'ensuivrait que la vraie foi du Christ serait professée par une minorité, et en conséquence, l'Église du Christ ne serait ni suffisamment visible aux autres, ni elle serait plus étendue que les autres sectes, ni donc catholique. » F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *Op. cit.* II, p. 100-101.

²⁰⁴ *Op. cit.*, p. 585.

²⁰⁵ Lettre autographe, AFIC, 32.01.019

²⁰⁶ Lettre publiée par F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, ATLC, II, p. 104-106, et ROUSSEL, *Op. cit.* II, p. 228-230.

Jean avait écrit à son frère pour l'avertir de cette publication dont il n'était nullement responsable. Le 1er septembre, Félicité lui répondit en des termes qui montrent toute la distance qu'il avait prise avec la congrégation de Saint-Pierre :

« Je ne lis point, grâce à Dieu, l'Univers religieux, et je le lirais que peu m'importerait assurément ce que peuvent y écrire MM de St-Méen. Qu'y a-t-il entre eux et moi ? Quant à ta position, elle est fautive et très-fautive, et elle le deviendra toujours plus. Il t'arrive ce que j'avais prévu, ce que je t'avais prédit. Tu ne sortiras jamais des inextricables embarras, qu'en laissant là une société qui n'a aucun principe de vie, et qui a tous les principes du désordre. Les Frères, voilà ton oeuvre, et celle à quoi tu devrais te borner ! Jamais il ne sortira pour toi de l'autre que des peines, des soucis et des difficultés sans terme. On a mis dès le commencement un mauvais levain qui y restera toujours. Je n'ai pas du tout en te disant cela l'espérance de te convaincre, mais j'acquiesce ma conscience, et le temps prononcera. »²⁰⁷

Le 2 septembre 1834, l'abbé Jean répondait à Coëdro :

« Jamais, mon bon ami, il ne m'est arrivé, et, avec la grâce de Dieu, il ne m'arrivera jamais, de me troubler d'une chose qui ne dépend pas de moi ; un simple « Dieu le veut » me suffit, et, dans cette circonstance, d'ailleurs, je sais très bien que vous agissez d'après votre conviction intime, et parce que vous croyez remplir un devoir de conscience en me témoignant une défiance qui me contriste, qui m'offense, mais dont je ne me plains pas. Je prends en ce moment, aux pieds du crucifix, l'engagement de remplir jusqu'au bout envers chacun de vous tous les devoirs que Dieu lui-même m'impose, puisqu'ils résultent de la position où il m'a placé : le premier de ces devoirs est l'entier oubli de moi-même ; et j'espère n'y pas manquer ; quand nous nous retrouverons à Saint-Méen, vous verrez bien que rien de ce qui s'est passé ni de ce qui se passe, n'a altéré de mon coeur cette si douce et si tendre amitié qui nous unit depuis longtemps ; nous aurons besoin seulement de quelques explications calmes pour vous convaincre que dans tout ceci vous vous êtes un peu trompé sur mon compte et sur mes sentiments. »²⁰⁸

²⁰⁷ BLAIZE, *Op. cit.*, II, p. 144.

²⁰⁸ Lettre autographe, AFIC, 32.01.022b

Mais les événements se précipitaient. Dès réception de la lettre du 27 août où l'abbé Jean blâmait la lettre envoyée par Enoch et Haran à *l' Univers religieux*, les abbés Coëdro, Lévêque, Dinomais, Lebrec, de Bonfils et Persehais demandèrent à l'évêque de les dispenser de leur voeu d'obéissance à M. de la Mennais. Ceux de Saint-Méen, alertés, étaient aussi de cet avis, écrit Persehais.

Avant même que l'abbé de la Mennais ait pu méditer la réponse de son frère dont il vient d'être question, il apprenait que l'oeuvre qu'il avait contribué à fonder le rejetait. En effet, le 2 septembre 1834, l'évêque de Rennes lui apprenait la dissolution de la congrégation de Saint-Pierre :

« Je vois avec douleur, cher coopérateur, que la congrégation est divisée, malgré tous les efforts et les sacrifices que j'ai constamment faits et tous les avis paternels que j'ai donnés.

Plusieurs des membres qui la composent demandent une séparation. Leurs raisons m'ont paru trop bien fondées et trop fortes pour m'y refuser. En conséquence, je crois devoir vous prévenir que je prends sous ma direction immédiate ceux qui se séparent de vous et je les charge de mon petit séminaire de St-Méen et de ma maison des missionnaires. Je laisse une —————entière liberté à ceux qui voudront vous suivre ; mais veuillez bien leur dire de ma part que je les regarde comme excorporés de mon diocèse où je ne leur offrirai aucune place.

Je n'ai pas besoin de vous répéter combien je suis affligé de ce résultat, provoqué par des causes que non seulement je n'ai pas posées, mais que j'ai écartées aussi souvent et aussi longtemps qu'il m'a été possible de le faire.

Ex toto corde (tuus...)Xto C.L. Évêque de Rennes²⁰⁹

Cette lettre ne parvint à son destinataire que le 5 septembre : Jean-Marie de la Mennais ne la reçut en effet qu'à Malestroit, trop tard pour réagir à temps. Il en fut profondément accablé et, aussitôt il écrit à Coëdro un court billet : *« Il m'est impossible de ne pas vous dire, à l'instant même, que si je gémiss profondément de ce qui se fait et de ce qui se passe, mes sentiments d'attachement et d'amitié pour chacun de vous, sont, et à jamais seront ce qu'ils ont*

²⁰⁹ Lettre autographe, AFIC, 32.01.021.

toujours été : il ne dépend de personne de dissoudre ce lien là, car il prend ses replis trop avant dans mon coeur pour qu'on puisse le couper dans sa racine. »²¹⁰

Dans sa réponse datée du 6 septembre, Coëdro renouvelle son attachement à son ancien supérieur, mais il maintient la rupture, désormais annoncée :

« La séparation dont il s'agit ne saurait altérer les sentiments d'estime et d'admiration que nous inspirent vos travaux, votre zèle, votre dévouement pour les bonnes oeuvres, non plus que le respect et l'amitié que nous avons voués. »²¹¹)

Une lettre de Coëdro (4 septembre 1834)

On a retrouvé dans les papiers de l'abbé Coëdro, la minute d'une longue lettre destinée à l'abbé Jean-Marie de la Mennais, où sont énumérés nombre de griefs que son assistant voulait lui exprimer. Le premier d'entre eux concerne le silence maintenu durant des années autour de l'élection de l'abbé Félicité comme supérieur général. Il en a été question précédemment.

Pour Mgr Frutaz, qui l'analyse longuement et le critique, ce projet de lettre exprime les sentiments et la pensée de Coëdro, mais celui-ci finalement a renoncé à l'envoyer. Dargis n'envisage pas cette dernière possibilité : *« L'essentiel, note-t-il, se résume à reconnaître que la lettre de l'abbé Coëdro, indépendamment de la valeur objective des affirmations et des reproches qu'elle renferme, témoigne de l'état d'esprit de son auteur et de ses confrères au moment où elle fut écrite. »²¹²*

Ce document présente une longue révision des événements survenus depuis la première encyclique et l'abbé Coëdro, premier assistant, présente à son supérieur une série de doléances : confronté, ainsi que ses confrères missionnaires, à la suspicion du clergé rennais, il aurait souhaité du supérieur général une rupture globale avec les doctrines de *l'Avenir*. Au souvenir de l'incident survenu lors de la retraite ecclésiastique de septembre 1833, il exhale son amertume. De même, après la seconde

²¹⁰ Autographe. AFIC, 500.9.4.017.

²¹¹ Lettre autographe, AFIC, 32.03.003.

²¹² DARGIS, *Op. cit.*, p. 597-598.

encyclique, il attendait une dénonciation immédiate du système philosophique du *Sens commun*. Sans doute ne met-il pas en doute la sincérité des déclarations de l'abbé Jean-Marie de la Mennais, mais il pense que, dans le climat de tension qui s'est établi dans le diocèse, le simple fait de solliciter des éclaircissements sur le sens des condamnations pontificales ne peut qu'amplifier la suspicion dont souffrent ses missionnaires.

Après l'expérience de discussions doctrinales sans issue, lors de la rencontre de Ploërmel, l'abbé Coëdro est persuadé qu'un accord des esprits est devenu impossible, et il est résolu à s'en remettre à un arbitrage de l'évêque : « *Lors donc que votre lettre du 27 août nous a convaincus que, malgré tout ce que nous avons dit à Ploërmel, vous étiez résolu à nous conduire dans la voie des distinctions, nous sommes allés trouver Monseigneur et lui avons témoigné le désir de nous séparer.* » Et il conclut : « *Votre lettre du 29 à sa Grandeur est arrivée comme polir mettre l'Évêque dans l'impossibilité de vous laisser ses établissements.* »

Le 8 septembre 1834, écrit Persehais, l'abbé Jean vient à Rennes pour voir l'évêque. Il est très vraisemblable qu'il lui remit alors sa démission de supérieur. Selon Persehais, il gardait encore espoir de se réconcilier avec ses confrères, mais il comprend maintenant que c'est trop tard. Il promet d'avertir les religieux de Malestroit et de Ploërmel de la décision de l'évêque.

Persehais et Feildel affirment que l'abbé Jean exprima le désir de continuer à faire partie de l'Institut. Laveille les suit : « *Il voulait — preuve touchante de son humilité — rester membre, simple membre.* »²¹³ On sait que Coëdro était personnellement opposé à un tel projet ; il fit prévaloir son avis : « *L'évêque partageait son sentiment : on résolut d'écarter ce fâcheux.* »²¹⁴

Dargis remarque : « *Nous trouvons très vraisemblable qu'au moment de remettre sa démission de Supérieur Général (..) Jean-Marie de la Mennais ait proposé de demeurer comme simple religieux dans l'Institut qu'il avait lui-même ! Ondé neuf années auparavant. Mais nous croyons qu'au moment de prononcer le discours d'ouverture de la retraite, le 14 septembre, il savait déjà bien que la plupart de ceux qui l'entouraient préféreraient*

²¹³ LAVEILLE, *Op. cit.*, 1, p. 515.

²¹⁴ Id. p. 517-518

*nettement qu'il s'éloigne tout à fait de leur compagnie. »*²¹⁵

Le 9 septembre 1834, l'abbé J.-M. de la Mennais renouvelle, devant Monseigneur, sa déclaration de soumission pure et simple aux deux encycliques ; et l'on adresse à *l'Univers religieux* une déclaration similaire, rédigée le 2 septembre 1834 et publiée le 9 du même mois.

7. - La dernière retraite du 14 septembre 1834 à Saint-Méen

L'abbé Ruault affirme que Jean-Marie de la Mennais s'y rendit « *sur la pressante invitation de Mgr l'évêque de Rennes* », et il en donne le motif : « *Là, sa présence était bien nécessaire dans l'état de crise où se trouvaient les esprits (..) Étaient absents ou n'avaient pas été prévenus environ un quart des membres de la société, et parmi eux l'un des deux assistants et deux conseillers.* »²¹⁶

Effectivement par une lettre du 12 septembre, l'évêque de Rennes avait convoqué l'abbé Jean-Marie de la Mennais : « *Je crois devoir vous dire que, dans les dispositions des esprits et dans les circonstances actuelles, il est nécessaire que vous déclariez, avant l'élection, que vous ne pouvez accepter aucune place dans la congrégation [...] Mes motifs sont purs. Je veux éviter l'éclat et vous donner le temps de faire une séparation que je regarde comme inévitable.*²¹⁷ » Voici la réponse de l'abbé Jean : « *Vos conseils sont trop sages et trop conformes d'ailleurs à mes intentions, pour que je ne fusse pas résolu d'avance à parler ici dans le sens que vous m'indiquez. Je ne vois à ménager dans cette douloureuse circonstance que les intérêts de la religion, si intimement liés à ceux de ma congrégation de frères [...] Quant à ce qui me concerne en particulier, je n'ai plus de sacrifices à faire, parce qu'ils sont tous faits : laetus obtuli universa* »²¹⁸

Il semble que l'évêque ait craint qu'on ne tente d'élire Jean-Marie de la Mennais à une position d'autorité. N'était-ce pas qu'on le considérait comme membre de la congrégation ?

²¹⁵ DARGIS, *Op. cit.*, p. 599.

²¹⁶ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, p. 113.

²¹⁷ Copie AFIC, 32.03.007.

²¹⁸ Lettre du 14 septembre 1834. F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *Op. cit.*, II, p. 114-115.

À l'ouverture de la réunion, le 13 septembre 1834, l'évêque déclara :

« *M. l'abbé Jean de la Mennais nous ayant donné sa démission de supérieur général de la congrégation, nous avons réglé et réglons ce qui suit* », et il précisa à ses auditeurs les modalités de l'élection.

L'abbé Jean n'était accompagné que de M. Gracia, prêtre de Rennes et novice à Malestroit. Il s'en explique dans une lettre à l'évêque, du 14 septembre :

« *J'ai amené M. Gracia, comme nous en étions convenus, mais non*

*M. Massias parce que je n'ai encore rien dit à nos jeunes gens de ce qui se passe, ne pouvant leur en parler jusqu'à ce que leur position ne soit clairement fixée. Or elle ne semble pas l'avoir été assez clairement dans notre entretien de mardi.*²¹⁹ »

Les religieux de Rennes et Saint-Méen manifestèrent leur étonnement de l'absence de plusieurs confrères ; Piau écrit à Houet, résidant à Malestroit : « *Venez, presque tout le monde vous regrette [...] Vous êtes délié de vos vœux. On écrit à M. Bouteloup qui doit vous parler Amenez M. Oléron s'il veut. Venez !* » Et le 14 septembre, Feidel écrit à Bouteloup :

« *Ignorez-vous donc ce qui se passe ? Que notre société fondamentalement désorganisée se reconstitue sur de nouvelles bases, que le P de la Mennais ne nous est plus rien ; que l'évêque de Rennes est notre supérieur immédiat ; que, sous sa direction, nous procédons aujourd'hui à une nouvelle direction ; que nous ne connaissons plus la maison de Malestroit, etc.* »²²⁰

Relevons également cette remarque du même correspondant « *Observez que Monseigneur se réservant l'admission des membres, c'est à lui qu'il faut d'abord s'adresser.* »

²¹⁹ Les missionnaires de Rennes avaient demandé précédemment à s'adjoindre pour leur apostolat MM. Gracia et Massias, et le supérieur général avait donné son accord. Il explique donc l'absence de l'un d'eux. F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, ATLC, p. 114-115.

²²⁰ AFIC, 38.04.023.

Nous connaissons les noms des membres de la congrégation présents à cette réunion décisive : ils étaient au nombre de vingt²²¹ : c'étaient, avec J.-M. de la Mennais, MM. Corvaisier, Coëdro, Enoch, Lévêque, Dinomais, Le Brec, De Bonfils, Feidel, Haran, Fontaine, Gérard, Piau, Guyot, Leconte, Thébault, Chevalier, Allain, Bourdelais et Persehais.

L'abbé Jean adressa à ses confrères une allocution pleine d'émotion :

« *Il est certain, je n'hésite pas à le dire, que j'étais, sans le vouloir, un obstacle au bien que vous êtes appelés à faire dans le diocèse, et, dès lors, il était nécessaire que je cessasse d'être votre chef que je n'eusse plus aucun titre, de quelque nature qu'il fût, dans la congrégation. Je n'ai été instruit et je n'ai bien jugé que trop tard du véritable état des choses, et j'admire comment vous avez pu supporter si longtemps et avec tant de patience tout ce qui s'attachait de fâcheux à mon triste nom.* »²²²

M. de la Mennais demanda de « *prendre part aux élections comme simple religieux. Son droit ne lui fut point contesté* »²²³. Dargis donne ce commentaire : suivant l'exemple donné par l'évêque, tous préférèrent « *ménager l'abbé de la Mennais et en même temps éviter qu'un incident malheureux ne vienne troubler la réunion* »²²⁴. »

Le 16 septembre 1834, Mgr de Lesquen ratifie les résultats de l'élection et l'abbé Coëdro, supérieur général, choisit pour assistants Corvaisier et Lévêque. L'appellation « Prêtres de Saint-Méen » est alors reprise pour désigner les membres de la congrégation. Feidel, conclut, parlant de l'abbé Jean-Marie de la Mennais : « *Il part et décharge la famille reconstituée d'un poids qui l'oppressait.* »²²⁵. Cette date marque la dissolution de la congrégation de Saint-Pierre. La grande aventure des deux frères de la Mennais n'était plus qu'un souvenir.

²²¹ Cf. AFIC. Registre 501, p. 13 ; PERSEHAIS, *Op. cit.*, p. 91.

²²² F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, ATLC, II, p. 116.

²²³ Registre des Pères de l'Immaculée Conception. AFIC, 501, p. 13.

²²⁴ DARGIS, *Op. cit.*, III, p. 606.

²²⁵ FEILDEL, *Op. cit.*, p. 45.

Pourquoi cette dissolution ? Pourquoi chasser l'abbé Jean-Marie de la Mennais d'une congrégation qu'il avait fondée ? Son orthodoxie n'était pas douteuse. Si, à l'extérieur, des gens mal informés pouvaient suspecter sa foi, nul parmi tous ceux qui le connaissaient ne pouvait s'arrêter à cette pensée, et Mgr de Lesquen moins que personne. Pouvait-on lui reprocher d'établir des distinctions dans ses commentaires sur l'encyclique ? Sans doute déplaisaient-elles à l'évêque et surtout à

M. Coëdro et ses amis, soucieux de ne pas donner prise à la défiance du clergé du diocèse. Mais n'était-il pas légitime d'essayer de comprendre le sens et la portée des textes pontificaux ?

L'un des successeurs du P. Coëdro à la tête de la nouvelle société des prêtres de Saint-Méen, le P. Gilles, a donné sur ce point son opinion : « *Pourquoi ne pas attribuer la dissolution de la Société de Saint-Pierre à une pression, violente jusqu'à l'injustice, de l'opinion publique* ».

Et faisant allusion à la déclaration de M. de la Mennais du 14 septembre 1834, qui reconnaissait avoir été, « *sans le vouloir un obstacle au bien* » il poursuit : « *c'était, hélas ! l'expression exacte de la vérité ! Il fallait se séparer ou voir périr ses oeuvres* »²²⁶.

Face à une opinion publique déchaînée, qui affectait de confondre la cause de Jean-Marie de la Mennais et celle de son frère, l'évêque de Rennes et les missionnaires qui l'avaient influencé, voulaient sauver leurs oeuvres diocésaines. Mais ceux qui préconisaient la dissolution de la congrégation de Saint-Pierre n'en avaient sans doute pas mesuré toutes les conséquences.

²²⁶ Lettre au P. Laveille, 26 novembre 1900. Cf. F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, II, p. 110

III — RÈGLEMENT DE LA QUESTION FINANCIÈRE

Comme l'écrit le E Symphorien-Auguste : « *L'autorité de l'évêque de Rennes avait suffi pour dissoudre canoniquement la congrégation de Saint-Pierre ; elle restait impuissante en face de l'épineux problème que constituait le règlement de la situation financière, résultat de cette dissolution.* »²²⁷

On se souvient que l'abbé Jean-Marie de la Mennais, soucieux de donner à la congrégation des prêtres de Saint-Méen une garantie face à l'administration civile, avait constitué, le 4 novembre 1825, une association légale, sous le nom de *Société Universelle de Biens*²²⁸, par laquelle les contractants mettaient en commun tous leurs biens meubles, ainsi que les profits qu'ils pourraient en retirer, pendant le cours de la Société, se réservant néanmoins la propriété de leurs immeubles, dont ils ne mirent en commun que le revenu. Cette société avait été contractée pour la vie des associés, et il était prévu, conformément à l'article 1869 du code Civil, « *qu'une partie ne pouvait renoncer à la Société qu'autant que cette partie notifierait de bonne foi (..) sa renonciation à tous les associés.* »

Deux visions opposées

Quand il voulut entreprendre le règlement de la question financière l'abbé de la Mennais se heurta à un mur d'incompréhension, notamment de la part du supérieur de la nouvelle Société des Prêtres de Saint-Méen, le P. Coëdro. Il lui avait écrit, le 24 septembre 1834 : « *Il résulte de notre acte de société [...] que je suis encore seul administrateur légal de ses biens, et que je dois à mes six co-associés actuels [...] le compte de ma gestion.* »²²⁹

À cette demande, le P. Coëdro opposait son propre point de vue, ne voyant d'autres comptes à établir que ceux de la maison de Malestroit : « *Il me semble que vous vous engagez inutilement dans une opération qui exige un immense travail : voici ce que je*

²²⁷ ATLC., 11, p. 118-119

²²⁸ Cf. *Études Mennaisiennes*, n° 16, p. 27.

²²⁹ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, ATLC, II, p. 349. Autographe AFIC. 500.9.4.018.

*vous propose : vous avez acheté Malestroit en votre nom, mais les missionnaires ont fourni pour la payer 15 mille francs, pour la meubler 12 cents francs, du linge de toute espèce et une grande quantité de livres.*²³⁰ »

Vous avez fait sur cette propriété des constructions, des agrandissements, vous y avez nourri et entretenu des jeunes gens dont les uns nous appartiennent et les autres sont à vous 1 7

*Il me semble donc que le seul compte à régler entre vous et nous est celui de Malestroit. »*²³¹

Ainsi le supérieur de la société nouvelle, fondée après la dissolution de la congrégation de Saint-Pierre se considérait comme propriétaire de tout ce qui, dans la congrégation dissoute, se trouvait dans le diocèse de Rennes, abandonnant à l'abbé de la Mennais et à ceux qui se trouvaient avec lui la maison de Malestroit, avec ses charges. C'était supposer résolue la question de la liquidation des biens d'une Société toujours existante, mais dont les membres avaient désormais des intérêts divergents ; c'était oublier que Malestroit avait été une oeuvre commune, fondée pour être le noviciat de toute une congrégation.

L'abbé de la Mennais, dans une nouvelle lettre au P. Coëdro, posait à son tour le problème en ces termes : « 1°. *considérez-vous la société dont nous avons passé l'acte le 4 novembre 1825 comme existante, ou comme fondamentalement dissoute ?* 2°. *N'étais-je pas, et d'où vient que je ne suis plus, administrateur de tous les biens de la société [...] 4°. La société n'avait-elle pas trois maisons, Rennes, Saint-Méen et Malestroit ? Et si actuellement les dettes de ces trois maisons surpassaient leur avoir, les signataires de l'acte de société n'en seraient-ils pas solidairement responsables ?*²³² »

²³⁰ Dans son *Mémoire concernant la liquidation des biens*, l'abbé de la Mennais marque en note une restriction sur ce dernier point : « Presque tous les livres avaient été apportés à Rennes soit par M. Rohrbacher, soit par moi ; les autres étaient autant la propriété des membres de la congrégation non missionnaires que celle des missionnaires. » *Id.*, p. 350.

²³¹ Autographe. AFIC. 500.9.4.032.

²³² Lettre du 30 septembre 1834. *Id.*, p. 353. AFIC. 500.9.4.032.

La réponse de Coëdro, du 3 octobre 1834, révèle bien la différence de point de vue entre les deux correspondants. L'abbé de la Mennais, dans le mémoire dont il sera question plus loin, en a repris les termes et y a apporté son commentaire.

À la première question, Coëdro répond : « *la société religieuse fondée par Mgr de Lesquen en 1825 existe sans aucun doute.* » L'abbé de la Mennais rétorque que c'était oublier qu'elle avait été profondément transformée en 1828 et que la nouvelle société avait été dissoute en 1834 par l'évêque lui-même. Mais l'objet du litige concerne une société *civile*, ayant un caractère légal, et fondée le 4 novembre 1825.

« *Quant à l'acte*, ajoutait Coëdro, *il était purement fictif*²³³ ». L'abbé de la Mennais répond qu'il n'en était rien ; l'acte prévoyait, en effet, d'assumer les dettes qui grevaient le petit séminaire de Saint-Méen, et de rembourser les apports de chaque membre, en cas de départ, ce qui fut réalisé pour plusieurs d'entre eux. De plus, il donnait valeur légale aux actes par lesquels l'évêque de Rennes confiait aux associés les maisons de Rennes et de Saint-Méen.

À la deuxième question, Coëdro répond : « *Vous n'avez point administré les biens de la société en qualité de gérant comptable* ».

M. de la Mennais riposte qu'il était bien responsable des économes qu'il avait, en tant que Vicaire de la congrégation, nommés dans les trois maisons ; et il rappelle au P. Coëdro : « *N'est-ce pas vous qui avez écrit de votre main, dans les statuts de 1828, que le supérieur administrerait les capitaux comme il le jugerait bon ?* » Et l'abbé de la Mennais conclut : « *Au surplus, toutes les dépenses faites à Malestroit ont été formellement approuvées par le supérieur élu par vous en 1828*²³⁴ [...] : *il a reconnu par écrit que je ne pouvais mieux utiliser nos capitaux qu'en les employant aux réparations et à l'agrandissement de la maison destinée à former des maîtres : par conséquent, toute chicane sur ce point est impossible.* »²³⁵

²³³ Autographe. AFIC. 500.9.4.033.

²³⁴ L'abbé Félicité de la Mennais.

²³⁵ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, II, p. 364.

Et Jean-Marie de la Mennais ramène le problème à l'essentiel : « *Ou vous reconnaîtrez que la société de 1825 a été réelle, ou vous supposerez contre l'évidence qu'elle ne l'était pas : dans l'un et l'autre cas, il est nécessaire de procéder à une liquidation complète.* »

Enfin il ajoute une observation : « *Je ferai remarquer la différence énorme qui existe entre les apports des uns et des autres. D'un côté se présentent MM. Coëdro, Lévêque, Feildel et Bourdelais dont les apports réunis s'élèvent à 8.400 francs, et de l'autre côté M Jean-Marie de la Mennais, qui indépendamment de son apport personnel, doit répondre, dit-on, des apports des autres membres de la société et des dettes de Malestroit, apports et dettes qui s'élèvent ensemble à près de 90.000 francs* ». Et il conclut ainsi son commentaire : « *Comment pourrait-il se faire justement que M. Jean-Marie de la Mennais et ceux au nom desquels il doit agir, n'entrassent pas en partage des biens d'une société dans laquelle ils ont engagé des capitaux si considérables ; et que M Coëdro et ceux qu'il représente, fussent les maîtres d'en disposer, sans le concours de leurs co-associés, uniquement parce qu'il leur a plu de reprendre, tout à coup, un nom depuis longtemps abandonné par eux-mêmes, et de s'appeler Messieurs de Saint-Méen ?*²³⁶ »

Il fallait, pour avancer vers un règlement, que M. de la Mennais obtienne les comptes des diverses maisons dépendant de la Société *universelle de biens*. Ce ne fut pas sans difficulté, compte tenu des positions soutenues par le P. Coëdro. S'adressant à l'abbé Thouault, économe au séminaire de Saint-Méen, il doit donc réitérer ses arguments : « *Votre gestion en effet est la mienne, et j'en suis responsable envers la Société qui, par acte du 4 novembre 1825, m'a chargé de l'administration de ses biens, me donnant à cet égard tous pouvoirs sans réserve, lesquels, dit cet acte (art. X) ne peuvent être révoqués sans cause légitime f...] En supposant que cette société soit dissoute, ne dois-je pas des comptes, et comment en rendrais-je, si on ne m'en rend point à moi-même ?* »²³⁷

²³⁶ Id., p. 371

²³⁷ Lettre du 3 octobre 1834. AFIC. 39.2.006.

Les négociations pour le règlement de la question financière allaient se prolonger durant plusieurs mois. Pour les entamer, l'abbé de la Mennais envoya, le 2 janvier 1835, une première convocation au R Coëdro :

« Les comptes de M. Bouteloup sont prêts (...) Je vous invite donc, ainsi que MM. Corvaisier et Enoch, à qui j'écris par le même courrier, à vous trouver à Malestroit le 5 février prochain pour examiner les comptes de M. Bouteloup et les questions auxquelles ils pourront donner lieu, de concert avec MM. Ruault, Blanc, Rohrbacher et moi, c'est-à-dire avec tous les membres du conseil de la société religieuse, dissoute au mois de septembre dernier, dont j'étais le chef.

*Nous porterons tous à cette réunion un esprit de paix, parce que nous y porterons tous un esprit de justice, et, dès lors, j'espère que nous nous entendrons facilement ; c'est du moins mon désir le plus ardent.*²³⁸ »

L'abbé de la Mennais, tenant compte des remarques reçues de ses correspondants, prépara un mémoire en vue de la réunion prévue le 5 février. Le 17 janvier, il écrit à son beau-frère Ange Blaize :

*« J'ai fait ici mon mémoire en deux jours : il a 19 colonnes in folio, et quelques notes en outre qui pourraient donner une colonne de plus. Vous voyez que je n'ai pas perdu mon temps. »*²³⁹

L'abbé Coëdro s'était excusé, pour raison de santé, et il délégua à sa place M. Persehais. Mais ce dernier, ainsi que MM. Corvaisier et Enoch ne se présentèrent pas au rendez-vous à l'heure fixée, le 5 février à Malestroit. La réunion prévue eut lieu cependant. M. Coëdro et ses compagnons avaient demandé que le compte de M. Bouteloup leur fût communiqué d'avance, — ce qui leur avait été accordé — et ils avaient adressé par écrit leurs critiques. Aux autres membres présents,

M. de la Mennais déclara :

« Je mets sous vos yeux la lettre qu'ils (MM. Coëdro, Corvaisier et Enoch) m'ont écrite pour me faire part de leurs remarques : je regrette qu'ils ne soient pas ici pour les défendre, mais après en avoir pris connaissance, M. Bouteloup a cru ne devoir en admettre qu'une partie. Je vais vous communiquer les autres comme celles-ci, afin qu'après les avoir toutes discutées, avec

²³⁸ Autographe. AFIC, 500.9.4.025

²³⁹ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, II, p. 141.

bonne foi, nous puissions arrêter définitivement les comptes de M. Bouteloup. »

L'abbé de la Mennais ajoutait : « Si, dans le cours de cette discussion, où j'aurai à répondre à des paroles dures et à des accusations que je ne mérite point, la vérité fait jaillir de mes lèvres quelques expressions un peu vives, vous m'excuserez, Messieurs, et vous serez bien convaincus, je l'espère, que néanmoins rien n'a pu altérer au fond de mon cœur les sentiments dont la charité nous fait un devoir, même envers ceux dont les torts envers nous nous affligent le plus. »²⁴⁰

Après ce préambule, M. de la Mennais fit lecture du mémoire²⁴¹ ; l'arrivée tardive de MM. Corvaisier, Enoch et Persehaïs obligea de renvoyer au lendemain la suite de cette réunion. Au cours de cette nouvelle rencontre, les derniers arrivés présentèrent encore des observations « *tendant à rectifier quelques articles de comptes de M. Bouteloup* ».

En conséquence, on conclut à la réunion par la déclaration suivante : « *Le conseil élu de l'ancienne société religieuse, dite de Saint-Pierre Considérant que le fait de la dissolution de la société rend une liquidation générale indispensable, et que ce mode de liquidation, déterminé dans sa forme par des actes antérieurs à la fondation de la société religieuse dite de Saint-Pierre, n'a pu changer lors de son établissement, arrête ..*

1° Qu'une liquidation générale et complète des trois établissements de Rennes, de Saint-Méen et de Malestroit se fera le plus tôt possible ;

2° Que cette liquidation se fera entre les sociétaires qui avaient pris des engagements civils, à moins que ceux-ci ne consentent à y appeler et à y faire concourir tous les membres de la société religieuse qui avaient pris des engagements irrévocables, rompus depuis, non par l'effet de leur volonté, mais contre leur consentement, et qui ont des capitaux à réclamer.

Fait et délibéré à Malestroit, le six de février mil huit cent

²⁴⁰ Id., p. 142.

²⁴¹ Ce mémoire a été publié in extenso par le F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, II, p. 10-12 et 348-374.

trente-cinq.

J. M. Robert de la Mennais, Rohrbacher, Ruault, Blanc. »²⁴²

Une nouvelle déclaration signée des mêmes personnes et de Bouteloup, figure à la suite de la précédente, et témoigne de leur souci de conciliation :

« *Nous soussignés, membres de la société religieuse dite de Saint-Pierre, déclarons, qu'animés d'un sentiment de paix et de charité, et voulant en donner un dernier témoignage à nos anciens confrères, nous consentons à leur abandonner tout l'avoir réel de la société, pourvu qu'ils se chargent de l'indemnité qu'il serait équitable d'accorder, à raison de leurs services, à quelques membres de notre ancienne société, et pourvu que les avances et apports respectifs soient intégralement rendus à chacun, chacun ne s'étant engagé dans la société dont nous avons fait partie que sous cette condition expresse, et, par conséquent, de stricte justice pour tous.*

Fait à Malestroit, le six de février mil huit cent trente-cinq.

J M. Robert de la Mennais, Rohrbacher, Blanc, Ruault,
Bouteloup. »²⁴³

La congrégation des Frères avait été impliquée, indirectement, dans ces discussions : nous le savons par le *Mémoire* rédigé par l'abbé de la Mennais. Il cite, en effet, une note de M. Coëdro, dans sa lettre du 30 septembre 1834 : « *Les maisons de Rennes et de Saint-Méen ont contribué à l'achat et à l'entretien d'une voiture et de deux chevaux qui n'étaient nécessaires que pour la visite des écoles des frères, et dont les frères doivent conséquemment supporter tous les frais* » — Le supérieur fait alors remarquer qu'il avait aussi à visiter, à partir de Ploërmel, les maisons de la congrégation : « *Je regrette qu'il ne m'ait pas été possible physiquement de voyager à pied, mon bâton à la main et mon bréviaire sous le bras, de Ploërmel à Saint-Méen, de Saint-Méen à Rennes, de Rennes à Ploërmel, à Malestroit ou à la Chesnaie, lorsque nous y avons plusieurs novices [...] Au reste, mes frères ont payé seuls mes frais de voiture et mes frais de route de 1825 à 1829, et depuis 1829,*

²⁴² Seules ces quatre signatures figurent sur l'acte, autographe de l'abbé de la Mennais.

²⁴³ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, 11, p. 145.

presque tous mes frais de route »²⁴⁴.

Les Frères eux-mêmes n'étaient pas insensibles à la séparation qu'entraînait la dissolution de la Congrégation de Saint-Pierre. On en trouve l'écho dans la correspondance échangée avec eux à cette époque par leur fondateur : sur le plan financier, il est clair que les frères seront déchargés de quelques engagements onéreux : *« L'oeuvre des frères est maintenant séparée de l'oeuvre des missionnaires, et, sous plusieurs rapports, c'est un bonheur pour nous »*, écrit le fondateur au f. Lucien, instituteur à Bréhat ²⁴⁵. Quelques jours plus tard, il répond au f. Irénée Le Guyader, qui avait formulé quelques remarques sur l'importance des frais engagés dans les réparations de la maison de Malestroit : *« La séparation qui s'est opérée est heureuse sans doute et le bon Dieu en tirera sa gloire. Cependant, en ce qui touche les dépenses faites à Malestroit, vos observations ne sont pas exactes »* ²⁴⁶.

L'abbé J.-M. de la Mennais avait écrit à M. Coëdro à la suite de la réunion de Malestroit, le 10 février 1835 ²⁴⁷. De son côté, M. Persehais, ne pouvant rencontrer immédiatement M. Coëdro, qui se trouvait en mission à Bécherel, rendit compte de la situation à Mgr de Lesquen. Le 13 février suivant, il communiqua à l'abbé de la Mennais les résultats de son entrevue avec l'évêque de Rennes ; mais il le fit en y ajoutant des commentaires personnels dont certains, par leur caractère offensant, provoquèrent une mise au point de l'abbé Jean, dans une lettre du 15 février, dont voici un extrait :

« Quant à ce qui concerne M. Ruault et mon frère, je puis vous assurer que le premier n'a nullement soif de la poire pendante à l'arbre ; mais aussi il ne veut pas que son capital reste pendu à cet arbre, dont il abandonne à d'autres le tronc, les branches et les fruits ; il en est de même de mon frère : ce qui lui a été donné en pur don pour la société dont il fut le chef et qui n'existe plus, il le laisse à la société nouvelle, quoique celle-ci n'y ait aucun droit ; mais ce qui était sa propriété personnelle, il le réclame justement.

²⁴⁴ *Mémoire...*, Autographe. AFIC, 500.9.1.004.

²⁴⁵ *Lettre du 5 février 1835*. Lettres et circulaires, I, p. 223

²⁴⁶ *Lettre du 13 février 1835*. L & C., I, p. 224.

²⁴⁷ AFIC. 500.9.4.028.

L'une de vos phrases à son sujet me fait plus de mal qu'un coup de poignard : ô mon pauvre Persehais, en recevant ce coup de votre main, je lève vers le ciel mes yeux pleins de larmes, et je répète cette prière de Jésus mourant sur la croix : Mon Dieu pardonnez-lui, car il n'a su ce qu'il faisait !²⁴⁸ »

M. Coëdro ne donna aucune réponse à la lettre importante que M. de la Mennais lui avait adressée le 10 février ; celui-ci avait quelque raison de s'inquiéter de ce silence obstiné. Il confie à son amie Mlle de Lucinière, le 21 février : « *Je suis toujours en discussion avec mes ci-devant, à propos de nos comptes. Dieu veuille que nos débats ne deviennent point un bon et gros procès du Mans ! Sous peu de temps je saurai à quoi m'en tenir là-dessus : j'ai pour moi l'évidence du droit... mais, ce n'est pas le Pérou !²⁴⁹ »*

Au jour prévu pour la nouvelle rencontre à Malestroit, le 4 mars, aucun prêtre de Saint-Méen ne se présenta, sans que fût donnée nulle explication de cette absence. La réunion se tint néanmoins avec les autres membres du conseil de la Société Universelle de Biens, et l'abbé Jean en rendit compte à M. Coëdro par une lettre du 9 mars 1835 :

« Nous soussignés, membres du conseil de l'ancienne société religieuse dite de Saint-Pierre, réunis pour recevoir le compte en recettes et dépenses de M. Bouteloup, économe de notre maison de Malestroit, après les avoir rectifiés par suite de cet examen et conformément aux observations de MM. Coëdro, Corvaisier et. Enoch, à qui ces comptes ont été préalablement communiqués, les avons approuvés et approuvons...

Nous avons pris ce jour, 5 mars 1835, l'arrêté ci-dessus, sans le concours de ces Messieurs : 1° parce que nous formons la majorité du conseil de l'ancienne société de Saint-Pierre : 2° parce que MM. Coëdro, Corvaisier et Enoch, quoique prévenus de notre réunion, et de vive voix et par écrit, ne s'y sont pas rendus, sans néanmoins demander d'ajournement, et sans nous faire connaître

²⁴⁸ Autographe. AFIC, 500.6.4.028. Citée par F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *Op. cit.*, p. 154-155.

²⁴⁹ Autographe AFIC, 28.01.005.

les motifs de leur absence ; 3° parce que l'un de nous, M. Blanc, doit quitter la Bretagne sous peu de jours, ce qui rend tout nouveau délai impossible ; 4° parce qu'il est urgent que la société avise aux moyens d'acquitter les dettes de la maison de Malestroît déjà contractées depuis longtemps.

Fait et délibéré à Malestroît, le 6 mars 1835.

Blanc, Ruault, Rohrbacher, Jean-Marie de la Mennais »

À ce compte-rendu, l'abbé de la Mennais ajoutait une invitation pressante à M. Coëdro de terminer enfin cette triste affaire de la liquidation financière de la société. Il y joignait des propositions, déjà faites précédemment :

« Quoique nos traités soient assurément très solides et nullement fictifs, quoiqu'ils nous donnent le droit incontestable d'entrer en partage des biens de la société dissoute, nous consentons à ne pas exercer ce droit, pourvu que nos apports nous soient remboursés.

Comment nous refuserait-on aujourd'hui ce qui n'a été refusé à personne depuis l'origine de la société ?

(..) Pourquoi, si nous ne pouvons nous entendre, ne pas choisir deux arbitres, deux hommes animés de l'esprit de charité et de justice, qui, après avoir examiné de sang froid les questions qui nous divisent, essayent de nous mettre d'accord ? »

Et il terminait par cet appel :

« Mais enfin si, contre mon attente et malgré tout ce que j'aurais pu faire pour vous ramener à d'autres sentiments, vous persistez à vouloir briser violemment avec moi, et à ne plus m'écrire un mot, qui est-ce qui sera responsable des suites, devant Dieu et devant les hommes ?

Je vous aime et vous embrasse tendrement quand même.

L'abbé J-M. de la Mennais.²⁵⁰ »

Recours à l'évêque de Rennes

Lorsqu'il reçut cette lettre, l'abbé Coëdro, dans la situation embarrassante où il se trouvait, résolut de s'en remettre à l'évêque : il lui demanda de prendre en main les intérêts de la congrégation

²⁵⁰ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, p. 165-166. Autographe. AFIC. 600.9.4.029.

nouvelle, qu'il estimait héritière de celle de Saint-Pierre. Mal renseigné par l'abbé Coëdro, l'évêque, s'adressant à l'abbé de la Mennais, lui écrivait²⁵¹ :

*« Je ne comprendrai jamais pourquoi vous voulez faire supporter toutes les pertes par la partie des prêtres qui ont suivi l'évêque (...) Vous voulez que les apports, par vous et par les vôtres, soient comptés intégralement et que ceux des autres ne le soient pas. »*²⁵²

Contre-vérités manifestes, qui révèlent le fossé qui séparait, dans l'appréciation de la situation, les anciens membres de la congrégation de Saint-Pierre. Toutefois, l'évêque terminait sa lettre en renouvelant ses sentiments d'amitié à son ancien vicaire général, et en l'adjuvant de pas ajouter à ses chagrins.

L'abbé Jean lui répondit le 18 mars : *« En lisant ce matin votre lettre en date du 16, j'ai éprouvé deux sentiments bien différents. Vos premières lignes m'ont causé une surprise douloureuse, car il est clair que vous ne connaissez pas exactement l'état des choses et de la discussion ; vos dernières paroles m'ont profondément ému, elles m'ont attendri jusqu'aux larmes, car, quoi qu'il arrive, mon cœur sera toujours dans le vôtre et jamais vous ne souffrirez sans que je souffre autant que vous. Voilà pourquoi j'aurais voulu vous laisser en dehors de nos déplorables querelles. »*²⁵³

Il sollicitait donc une entrevue avec son évêque, pour lui expliquer à loisir la complexité de cette affaire et il ajoutait :

« Permettez toutefois que je vous fasse une observation importante. J'ai démontré jusqu'à l'évidence dans mon mémoire la validité de notre acte primitif de société et de nos traités avec vous qui ont été la suite de cet acte ; il résulte de là qu'une liquidation générale de nos trois maisons est indispensable en droit, et il fallait bien que j'eusse établi ce point légal, dans la triste supposition d'un procès en forme ; mais, de fait, je n'ai pas demandé autre chose que le remboursement des apports de chacun et des apports des autres sans exception ; comme des

²⁵¹ Id., p. 167.

²⁵² Autographe. AFIC. 33.04.009

²⁵³ Copie AFIC, 33.04.010.

miens propres, parce que c'est la loi commune pour tous. »

Dans l'attente de la rencontre avec l'évêque, différée par le voyage que l'abbé de la Mennais faisait dans les Côtes-du-Nord, pour la visite de ses nombreuses écoles, l'abbé Ruault recevait de ses anciens confrères des demandes de renseignements auxquelles il répondit fidèlement, dissipant quelques malentendus. L'abbé Jean s'en réjouit :

« Il est difficile d'expliquer comment à Rennes on a pu si peu comprendre la grande affaire qui excite tant de plaintes, tant d'inquiétudes et tant de bruit : il y a là dedans quelque chose de prodigieux ; les explications que vous avez données m'aideront beaucoup à en finir moins mal que nous pourrions le craindre.²⁵⁴ »

De son côté, l'évêque pouvait recueillir d'autres échos que ceux de M. Coëdro et de ses partisans. Une lettre de l'abbé Bouteloup, économiste de Malestroit, rétablit un certain nombre de faits, et répond à des objections que formulait Mgr de Lesquen :

Vous me dites, Monseigneur, que « vous êtes encroûté de la vieille idée qui ne reconnaît pas le droit de faire des dépenses excessives sans la procuration et le consentement de ceux avec lesquels on s'est lié d'intérêts ». J'admets ce principe bien volontiers et dans toute son étendue ; mais je ne puis en admettre l'application à la question dont il s'agit. En effet, dès le principe, M. de la Mennais fut nommé administrateur général non seulement des établissements existants, mais encore de ceux qui pourraient être fondés dans la suite ; c'est au grand jour qu'il a exercé son mandat, c'est au su et au vu de tous les autres membres de la congrégation et apparemment de leur consentement, puisqu'au mois de septembre 1833, époque de la formation du conseil, il a été maintenu dans les mêmes fonctions et depuis, nommé supérieur général de la société ; et pourtant, à cette dernière époque, toutes les dépenses dont la régularité est aujourd'hui contestée étaient faites déjà depuis un certain temps. (...) Au surplus, son mandat étant sans limite, ceux qui le lui ont confié n'en doivent-ils pas subir les conséquences ?²⁵⁵ »

Cependant d'autres événements vinrent ajouter aux soucis de l'abbé de la Mennais. Au début d'avril 1835, des mouvements

²⁵⁴ Lettre du 1er avril 1835 à l'abbé Ruault, AFIC. 46.01.024

²⁵⁵ Minute autographe AFIC. 33.04.018

d'allure insurrectionnelle éclatèrent à Paris, Lyon et quelques autres villes, suscités contre le régime par des meneurs républicains. Cent vingt et un d'entre eux furent arrêtés et traduits devant la Chambre des Pairs, érigée en Haute-Cour de justice. Un comité de défense s'organisa pour la défense des insurgés, et il fit appel à Félicité de la Mennais qui promit son aide, le 11 avril. Ce fut l'occasion d'une recrudescence de rumeurs et de suspicions contre les anciens membres de la congrégation de Saint-Pierre, et particulièrement contre l'abbé Jean. Celui-ci écrit à l'évêque de Rennes, le 18 avril :

« Ceux que j'ai si longtemps et de si bon coeur appelés mes amis et mes enfants me persécutent de leurs calomnies et cherchent par tous les moyens possibles à rendre ma foi suspecte. Mes embarras de toute nature se multiplient et se compliquent. Oh ! Que la voie où je marche est douloureuse ! Puisse-t-elle me conduire au ciel ! C'est tout mon désir.²⁵⁶ »

Jean-Marie de la Mennais dut même reporter le voyage qu'il avait prévu à Paris, pour défendre, dans plusieurs ministères, les intérêts de ses établissements scolaires. *« Féli est parti hier pour Paris, écrivait-il à son ami Querret : Les accusés du complot d'avril l'ont choisi pour l'un de leurs conseils et de leurs défenseurs I (...) Son voyage retardera le mien. Comment irai-je demander des grâces à ceux qu'il va attaquer ?²⁵⁷ »*

Les termes de l'accord

L'abbé de la Mennais put enfin rencontrer l'évêque de Rennes et leurs entretiens aboutirent à une transaction définitive, dont voici l'essentiel :

« Nous, Jean-Marie Robert de la Mennais, Pierre-Louis-François Coëdro, Jean-François Corvaisier, Servan Lévêque, Émile Feildel, François-Xavier Enoch, Jean-Baptiste Bouteloup, déclarons renoncer et renonçons sans réserve à tous les droits qui nous étaient donnés par les dits traités et à toutes réclamations sur les effets mobiliers, sur les crédits et les valeurs quelconques des

²⁵⁶ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, II, p. 172

²⁵⁷ Autographe. AFIC, 19.03.032.

susdites maisons, à la seule condition que le petit séminaire de Saint-Méen restera chargé de payer les rentes viagères dues à MM. Bachelot et Dubreil, en vertu des contrats en date du huit juin mil huit cent vingt-sept, et du dix-neuf septembre de la même année.

Et nous, Claude-Louis de Lesquen, Évêque de Rennes, nous nous obligeons à faire payer les dites rentes par le petit séminaire de Saint-Méen, aux lieu et place des signataires des dits contrats, attendu que les mille francs versés par le sieur Bachelot ont été employés pour l'établissement, et que le capital de la rente due au sieur Dubreil provient, d'une part de l'arriéré du traitement annuel de mille francs alloué au dit sieur par notre prédécesseur, Monseigneur Mannay, et d'autre part, de la valeur des effets mobiliers que le sieur Dubreil, à son départ, abandonna en toute propriété à l'établissement dont il était le supérieur.

Nous, Claude-Louis de Lesquen, déclarons de plus donner pleine et entière décharge à Messieurs Jean-Marie Robert de la Mennais, Pierre-Louis-François Coëdro, Jean-François Corvaisier, Servan Lévêque, Émile Feildel, François-Xavier Enoch, Jean-Baptiste-Marie Bouteloup, de leur administration, et il est réciproquement convenu et arrêté que le présent acte vaut pour chacune des parties une quittance générale salis réservation aucune.

Fait en autant d'originaux qu'il y a de parties. Rennes, le vingt-quatre avril mil huit cent trente-cinq, après lecture.

*J-E Corvaisier — E.-X. Enoch — Coëdro — Lévêque — Bouteloup —
Feildel — I.-M. Robert de la Mennais — C.-L. Évêque de Rennes*
258,»

Ainsi prenait fin le règlement de la question financière concernant l'ancienne congrégation de Saint-Pierre. Quelques jours plus tard, s'adressant au F. Ambroise Le Haiget, directeur à Tréguier, l'abbé de la Mennais pouvait écrire : « *Toutes nos affaires d'intérêt avec les Messieurs de Rennes sont heureusement finies. Que le bon Dieu soit loué et remercié (..) Je conserve la propriété de Malestroit et d'une autre maison achetée à Rennes il y a deux ans*²⁵⁹ »

Pour aboutir à une conclusion pacifique, il n'avait pas

²⁵⁸ Autographe. AFIC. 500.9.1.003

²⁵⁹ Autographe. AFIC. 86.06.013.

ménagé sa peine ; bien plus il sacrifiait dans cette affaire au moins dix-huit mille francs de sa fortune personnelle²⁶⁰. Mais en dehors de lui, nul ne pouvait se dire lésé dans ses intérêts, puisque tous les sociétaires avaient récupéré leurs apports respectifs. Il est vrai que les deux frères La Mennais y étaient engagés, et de loin, plus que tous les autres réunis.²⁶¹

Force est de reconnaître que les événements qui ont précédé la dissolution de la congrégation, les pressions exercées ou subies, ont laissé des blessures profondes, dont on voit l'expression dans la correspondance échangée entre les anciens membres. Les circonstances de la liquidation des biens, on l'a constaté, provoquèrent à nouveau tensions et rancœurs. Ceci explique, sans le justifier, que l'on en trouve la trace, parfois au détriment de l'objectivité, dans les écrits rédigés même beaucoup plus tard sur l'histoire des sociétés de Saint-Méen et de Saint-Pierre, notamment par Feildel et Persehaïs. Sur *l'Essai d'histoire...* de ce dernier, l'historien Le Hir a porté un jugement sévère : « *Témoignage f...]* malheureusement entaché d'erreurs et de partialité systématique ri Plus grave encore peut-être, ce parti pris d'hostilité, non seulement à l'égard de F de Lamennais, ce qui n'est que trop naturel, mais de Jean-Marie, le pilier de la congrégation. [...]. Étroitesse de jugement, mesquinerie, assertions fausses, oui, il y a de tout cela dans ce cahier ; mais des faits surtout, intéressants pour connaître le rayonnement immédiat de la pensée de Féli(cité) et ses répercussions sur l'âme torturée de Jean-Marie »²⁶².

²⁶⁰ « J'ai fait, pour en arriver là, un sacrifice de 18.000 francs » Lettre à l'abbé Houet, du 6 octobre 1835. AFIC. 37.01.003.

33) ²⁶¹ On peut s'en rendre compte aisément par ce document, autographe de Jean-Marie de la Mennais, qui est une minute du projet de convention : « 3^o — Les apports respectifs, soit des sociétaires primitifs, soit de tous ceux qui se sont réunis à eux depuis le 5 novembre 1825, ont été et demeurent fixés ainsi qu'il suit : Apport de M. Coëdro : 5 500 fr / id de M. Bourdelais : 1 000 / id. de M. Persehaïs : 2 500 / id. de M. de Bonfils : 7 911 / id. de M. Haran : 2 226 / id. de M. Feildel : 1323 / id. de M. Bouteloup : 4 466 / id. de M. Ruault : 5 275 / id. de M. Blanc : 1 095 / id. de M. Rohrbacher : 850 / id. de M. J.-M. de la Mennais et de son frère, déduction faite de la remise accordée par M. J.-M. de la Mennais : 46 834 — Total : 80 000 fr (Autographe AFIC. 500.9.1.003)

²⁶² Y. LE HIR, *Un document inédit sur Lamennais et la congrégation de Saint-Pierre*, in *Annales de Bretagne*, 56 (1949), p. 66 et 75.

Ceci incite donc à une utilisation circonspecte de plusieurs des sources dans la présentation de l'histoire de la Congrégation de Saint-Pierre.

CONCLUSION

La disparition dramatique de la congrégation de Saint-Pierre était due, on l'a constaté, à un ensemble de circonstances où s'affrontèrent des personnes dont on ne pouvait pourtant mettre en doute le dévouement à l'oeuvre et le zèle au service de l'Église.

Organisée pour résister à une persécution venue de l'extérieur, cette congrégation s'est trouvée confrontée à des critiques issues des évêques et du clergé ; après la condamnation de certaines des idées professées par Félicité de la Mennais, un clivage s'opéra parmi les religieux. Sans doute l'ultramontanisme était professé par tous, mais le libéralisme de l'école mennaisienne se révéla progressivement comme une ligne de fracture.

Certes on ne peut nier dans ce drame l'importance des engagements et des évolutions successives de Félicité de la Mennais : ses prises de position dans le journal *l'Avenir* et dans ses écrits de la même période avaient soulevé, contre lui-même et ceux qui l'entouraient, l'opposition d'une grande partie de l'épiscopat. Toutefois on aurait pu penser, à la fin de 1832, que l'unité de la congrégation l'emporterait, après la soumission de Félicité, la suppression de *l'Avenir* et de *l'Agence*. Malheureusement l'attitude de l'écrivain, rentré à la Chênaie, n'apporta pas l'apaisement souhaité. Dans la congrégation elle-même, en raison de positions différentes face à l'encyclique, la division s'installe au point que, pour en sauvegarder l'unité, Félicité choisit de démissionner.

L'abbé Jean-Marie de la Mennais, élu pour succéder à son frère devient Supérieur général, et tente de restaurer la paix dans les esprits. Mais la publication des *Paroles d'un croyant* et la nouvelle condamnation qui en est la conséquence, provoquent de nouvelles tensions qui conduisent, hélas ! à la ruine de la congrégation de Saint-Pierre.

Les deux frères La Mennais avaient voulu créer une société capable de répondre, de façon adaptée, aux besoins de leur temps : en plus de leur engagement paroissial, éducatif et missionnaire, leur objectif était d'élever le niveau de culture religieuse des prêtres, par une formation appropriée, qui les rende aptes à défendre l'Église, à soutenir les droits du Saint-Siège, à exercer

l'apostolat dans une période qui s'annonçait difficile.

La fin déchirante de l'expérience qu'ils avaient conduite ne doit pas faire oublier le bien-fondé de leurs efforts, ni les résultats enregistrés. En premier lieu, les idées des deux La Mennais sur une formation plus approfondie dans les séminaires ont été mises en oeuvre, non sans succès : l'éducation philosophique et théologique proposée à Malestroit renfermait des qualités incontestables et elle forma une pléiade d'ecclésiastiques qui ont bien servi l'Église ; l'accent mis sur l'étude des langues orientales élargissait les perspectives. Les professeurs de Malestroit, on l'a vu notamment avec Rohrbacher, éduquaient leurs disciples dans une atmosphère de liberté et de discernement, même relativement aux doctrines du maître de la Chênaie.

Certains ont critiqué l'ambiance proprement spirituelle de cette maison ; tel n'était pas l'avis de ceux qui en ont bénéficié :

« *Nulle part, écrit Éloi Jourdain, la piété, l'amour de l'Église et le désir de s'instruire ne marchaient ensemble à ce degré ! Là, aucune contrainte ne gênait l'expansion de l'esprit et du caractère (...). En un mot, si l'image du ciel peut être quelque part sur la terre, elle était certainement à Malestroit.*²⁶³ »

Sans doute, la congrégation de Saint-Pierre ne fut pas sans faiblesse ni sans défaut, comme les hommes qui en faisaient partie ; mais faut-il en rendre responsable l'organisation elle-même ou les Statuts ? L'unité était l'un des principes de base de l'ordre, objet de toutes les recommandations. C'est la mise en pratique qui se révéla défailante, et conduisit à la ruine de l'oeuvre.

Dans son étude sur la congrégation de Saint-Pierre, Dargis pose cette question : « *cette fondation avait-elle pour l'Église une signification de nature à justifier sa création et le geste des fondateurs ? Nous croyons pouvoir répondre par l'affirmative.*²⁶⁴ » A l'appui de sa position, il rappelle l'exemple de compétence et dévouement au service de l'Église donné par la plupart des anciens membres de la société, l'impulsion donnée à la nécessaire réforme des études ecclésiastiques dans l'Église de France, et l'élan imprimé à l'ultramontanisme, face à des courants janséniste et

²⁶³ Cité par LE GUILLOU, *Op. cit.* p. 83.

²⁶⁴ DARGIS, *Op. cit.* P. 618.

gallican, désormais largement battus en brèche.

On sait, en effet, qu'aucun des confrères ou disciples de Félicité de la Mennais ne le suivit dans sa démarche de séparation. Pour ceux qui lui étaient particulièrement attachés, et en particulier son frère, cet éloignement fut ressenti douloureusement, sans que fût ébranlée leur fidélité. Celui-ci pouvait écrire à son évêque, quelques années plus tard : « *Il est vrai que je me suis trouvé dans une position fâcheuse par suite des déplorables égarements de mon pauvre frère : on ne se trompait point, en croyant que je l'aimais de toute mon âme, mais on se trompait en supposant que toutes ses idées étaient les miennes et qu'il me dominait au point de m'entraîner avec lui dans l'abîme : je n'ai fait qu'un avec lui tandis qu'il a été soumis à l'Église et qu'il combattait pour elle ; mais quand il a si tristement changé, Dieu m'a fait la grâce de ne pas hésiter un instant à me séparer de lui entièrement, quoique j'aie gardé jusqu'au bout les ménagements dont la charité, encore plus que la nature, me faisait un devoir.*²⁶⁵ »

Très pénible aussi fut pour les membres de la congrégation de Saint-Pierre l'anéantissement de leurs espérances, la fin brutale de « *cette grande et belle oeuvre [...] brisée en mille pièces* » selon l'expression de Jean-Marie de la Mennais.²⁶⁶ Presque tous ceux qui furent ainsi dispersés continuèrent de servir l'Église dans le ministère sacerdotal, dans divers instituts religieux, dans les missions étrangères et même, comme de Hercé, dans l'épiscopat. Tous témoignèrent ainsi de la formation reçue à Malestroît ou en d'autres maisons de la congrégation.

Les affrontements passionnés qui avaient marqué les six années d'existence de la congrégation de Saint-Pierre indiquent bien l'importance des enjeux et sont à la mesure des espoirs qu'avait fait naître cette oeuvre qui tient une place à part dans les engagements apostoliques de Jean-Marie et Félicité de la Mennais

²⁶⁵ A Mgr de Lesquen, projet autographe, 31 mars 1837. AFIC, 38.01.017.

²⁶⁶ Lettre à Persehais, 15 février 1835. AFIC, 500.9.4.028.

Annexe I
Mémoire de l'abbé J.-M. de la Mennais,
relatif au sens et à la portée de l'encyclique *Mirari vos*

« Nul n'est admis dans la congrégation, s'il n'a fait, au pied des autels, la promesse solennelle de demeurer invariablement attaché aux jugements du Souverain Pontife, Chef, Père et Docteur de l'Église universelle ; donc, personne moins que nous ne peut hésiter à se soumettre pleinement et sans l'ombre d'ambiguïté, à l'Encyclique de Grégoire XVI.

Quelques-uns n'ont vu d'abord dans l'Encyclique qu'un simple acte de gouvernement, et il est vrai qu'elle est principalement un acte gouvernemental du chef de la société chrétienne ; mais aussi elle renferme une exposition de principes qu'il n'est pas permis de nier, puisque que le pape déclare que c'est la saine doctrine.

En quoi les opinions que nous avons soutenues y seraient-elles opposées ? Qu'est-ce que le pape condamne ? Qu'est-ce qu'il ne condamne pas ? Examen difficile, peut-être, mais dans lequel il est nécessaire aujourd'hui d'entrer de bonne foi. Évidemment, sans cela, notre soumission serait vague, ne s'appliquerait à aucun point particulier, et dès lors il nous serait impossible d'établir parmi nous une parfaite uniformité de sentiments et de langage. Il ne suffit pas de dire : « *Je pense comme le pape* », car, en disant cela, on ne dit rien, si l'on n'a pas une idée nette de ce que le pape pense et décide.

Or, je réduis les questions qui ont été soulevées dans ces derniers temps, et dont nous nous sommes spécialement occupés, à quatre principales : 1° la liberté de la presse ; 2° la liberté de conscience ; 3° le droit de résistance active au pouvoir tyrannique ; 4° la séparation de l'Église et de l'État. — Je vais examiner successivement ces quatre questions, non en elles-mêmes, mais dans leurs rapports avec l'Encyclique.

1° En ce qui touche la liberté de la presse, le pape a décidé qu'elle n'est pas bonne en soi, et que l'Église a le droit de censurer les livres avant leur publication ; donc ceux qui auraient refusé à l'Église le droit de censure préventive, ou qui auraient cru que la liberté de la presse est une chose bonne dans tous les temps et dans tous les lieux, se sont trompés ; mais on ne s'est pas

trompé quand on a défendu la liberté de la presse comme nécessité des temps actuels, et précisément parce que l'Église ne peut plus efficacement exercer son droit. N'ayant à choisir qu'entre la censure des gouvernements athées et la liberté de la presse complète, on peut fort bien préférer celle-ci, parce qu'il est certain que, sans elle, il y aurait oppression de la vérité. Et, de fait, il est bon de remarquer que le pape ne réclame en aucune manière le droit de censure pour les princes : ce droit ne leur appartient réellement pas, surtout lorsqu'ils prétendent distinguer ce qui est vrai de ce qui est faux, indépendamment de l'Église, comme ils le font presque tous aujourd'hui. Que serait-ce qu'une censure de la police, sinon un Saint-Office d'impies ?

2° Le pape s'élève avec force contre ce qu'il appelle *la liberté de l'erreur*. En effet, la liberté de mal penser, de mal dire ou de mal faire n'est un droit pour personne ; autrement toute restriction mise à cette liberté monstrueuse serait un crime, puisqu'elle serait une violation manifeste d'un droit inhérent à l'humanité. C'est dans ce sens que Pie VI a condamné la *Déclaration des droits de l'Homme*, et le langage de Grégoire XVI n'est pas différent du sien. Il suit de là que ce serait une témérité de blâmer ce qui a été fait par l'Église elle-même, dans d'autres siècles, pour empêcher l'erreur de prévaloir, ou de nier qu'elle ne pût encore faire la même chose dans des circonstances semblables. Mais Grégoire XVI a-t-il décidé, d'une part, que la liberté de conscience n'est pas un besoin de la société dans son état présent, et, d'autre part, que cet état doit changer dans l'avenir ? Nullement : l'Encyclique ne nous oblige à rien croire là-dessus.

Une question secondaire se présente ici. Peut-on en conscience demander la liberté des cultes et la liberté d'enseignement égale pour tous ? Je réponds : non, on ne le peut pas, si, en faisant cette demande, on suppose que chacun a le droit essentiel d'enseigner ce qu'il veut et d'adorer Dieu comme il lui plaît. Je réponds : oui, on le peut, sous un gouvernement dont la maxime fondamentale est que l'État est athée et doit l'être, car, sous un pareil gouvernement, *vérité, erreur*, sont des mots vides de sens, et, par conséquent, la liberté égale pour tous est la loi de justice, qu'il est bien permis d'invoquer, sans en adopter le principe, puisque l'Église elle-même reçoit le serment de la faire observer. Charles X, dans son sacre, en jurant de gouverner suivant la charte, n'a-t-il pas juré de protéger également toutes les religions ? Assurément, il n'entendait pas dire par là qu'elles fussent à ses yeux toutes également bonnes, mais il s'engageait, comme roi, à ne gêner le libre exercice

d'aucune. Or, s'il est permis au prince de prendre cet engagement, il doit être permis aux sujets de demander qu'il y tienne.

3° Le pape condamne la révolte et tout ce qui a le caractère de sédition, dans le cas même où il y aurait un juste sujet de plainte ; ainsi, jamais, sous quelque prétexte que ce soit, on ne doit faire ni trames, ni complots contre les princes : voilà la règle conservatrice de l'ordre public, et sans laquelle il serait perpétuellement troublé par des soulèvements et des violences.

Mais ceci n'est pas en contradiction avec l'enseignement des plus célèbres théologiens : Saint Thomas, Soto, Molina, Navarre, Covarruvias, Sylvius, Lessius, Bellarmin, Suarez, etc.

Aucun ne fait dériver la souveraineté temporelle de la force, comme si elle était le titre unique des princes à l'obéissance des hommes ; au contraire, ils enseignent que les droits du pouvoir, quelle que soit la forme du gouvernement, sont fondés sur l'assentiment commun ; que ces droits cessent d'être légitimes quand ils sont exercés contre l'intérêt général, et qu'enfin lorsque la tyrannie est portée à un excès intolérable, et qu'elle entraîne la ruine de la communauté, l'autorité publique qui représente la nation peut retirer au prince le pouvoir dont il abuse, parce que le pouvoir, quoique venant de Dieu, est toujours subordonné aux conditions que nous venons de rappeler.

4° Le pape déclare qu'il voit plus d'inconvénients que d'avantages à la séparation de l'Église et de l'État ; donc nous irions contre la volonté du Chef de l'Église, c'est-à-dire de celui à qui Jésus-Christ en a confié le gouvernement, si nous réclamions avec de nouvelles instances cette séparation. J'observe encore que, dans la lettre citée ci-dessus²⁶⁷, le cardinal ne se plaint que de ce que cette question a été traitée devant le public : il ne condamne point l'opinion en elle-même, et, en effet, tout le monde sait que le pape a approuvé pour la Belgique ce que nous désirions pour la France.

D'après cet exposé, la conduite que nous avons à tenir est celle-ci :

1° Ne jamais balancer à déclarer, lorsqu'on nous en parlera, et alors

²⁶⁷ Il s'agit de la lettre adressée à Félicité de la Mennais, après l'encyclique *Mirari vos*, par le cardinal Pacca

seulement, que nous sommes pleinement soumis à l'Encyclique, et,

par conséquent, ne jamais dire un mot qui tende à diminuer son autorité et le respect qui est dû au Chef de l'Église.

2° Éviter d'en donner des interprétations, parce que les esprits sont si prévenus, qu'il n'y a aucun espoir de leur en faire comprendre aucune.

3° Être, devant Dieu, dans la disposition sincère d'abandonner franchement les interprétations mêmes qui nous paraissent le plus satisfaisantes et les plus claires, si elle ne se trouvent pas d'accord avec celles que le pape donnera lui-même de son jugement.²⁶⁸ »

²⁶⁸ Cité par LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 548-550

Annexe II
Membres de la Congrégation de Saint-Pierre

		Lieu de naissance	Diocèse	Date d'entrée
Jean-Marie	de la Mennais	Saint-Malo	Rennes	1825
Félicité	de la Mennais	Saint-Malo	Rennes	1828
Jean-Julien	Allain	Saint-Mandé	Saint-Brieuc	1829
Pierre-Simon	Blanc	Mondon	Besançon	1829
Jean-Nicolas	de Bonfils	Crest	Valence	1829
Eugène	Boré	Angers	Angers	1828
Léon	Boré	Angers	Angers	1828
Louis	Bornet		Saint-Claude	1829
Pierre-Noël	Bourdelaïs	Saint-Guinoux	Rennes	1826
Jean-Baptiste	Bouteloup	Fougères	Rennes	1825
Gabriel	Bressihan (frère)	Saint-Méen	Rennes	1832
Jean-François	Bucheron (aîné)	Parcé	Rennes	1826
Jean-Louis	Busnel	La Chapelle	Rennes	1831
François-Em.	Chavin de Malan	Dôle	Saint-Claude	1832
Charles	Cauvin	Bayeux	Bayeux	&1831
René Joseph	Chevalier	Ploubalay	Saint-Brieuc	1828
Pierre	Coëdro	Rennes	Rennes	1825
Félix	Coquereau	Laval	Le Mans	1829
Jean-François	Corvaisier	Plerguer	Rennes	1825
	Daguenet	Vitré	Rennes	1829
Jean-Baptiste	Daubrée	Paris	Paris	1827
	Davenel ²⁶⁹			1829+
Noël	Defrance (frère)	Ploërmel	Vannes	1832
Hippolyte-Jean	De la Barre		Rennes	1828
François	Desnos (frère Pierre)	Nouvoitou	Rennes	1826 -
	Desvillers		Strasbourg	
Augustin	Dinomais	Vitré	Rennes	
	Druel ²⁷⁰		(Midi)	1826
Jacques Eust.	Dupeyron	Saint-Etienne	Lyon	1829
François-Xav.	Enoch	Saint-Méen	Rennes	1825
François Even (frère)		Saint-Onen	Rennes	1830

²⁶⁹ Davenel fait partie du premier groupe installé à Malestroit en janvier 1829. Cf. Lettre de Bouteloup à Houet, du 27 octobre 1855. Félicité de la Mennais annonçait sa mort à Gerbet, le 7 juillet 1829.

²⁷⁰ Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 547.

		Lieu de naissance	Diocèse	Date d'entrée
Émile	Feildel	Fougeray	Rennes	1825
Joseph-Marie	Fontaine	Mordelles	Rennes	1827
F	Fougeray		Rennes	
René	Fricaud	Aurillac	Saint-Flour	1831 ?
Louis	Genthon	La-Côte-St-André	Grenoble	1828
François	Georgelin	Crédin	Vannes	1828
Gilles-Pierre	Gérard	St-Méloir-des-Ondes	Rennes	1826
Pierre-Alexis	Gobil	Mayenne	Le Mans	1829
Pierre-Louis	Godin	Bréry	Saint-Claude	1828
	Gracia	Cesson	Rennes	1833
Maurice	de Guérin	Le Cayla	Albi	1833
Joseph	Guillard	Trémourel	Saint-Brieuc	1832
François	Guyot	Ercé	Rennes	1826
Pierre-Louis	Halais ²⁷¹		Rennes	1831
Alexandre	Hamelin	Dol	Rennes	1828
Clément	Haran		Saint-Flour	1827
	Haret ²⁷²		Rennes	
Jean-François	de Hercé	Mayenne	Le Mans	1829
Joseph	Hérisson		Rennes	1825
	Houeix	Sérent	Vannes	
Mathurin	Houet (aîné)	Rennes	Rennes	1827
Julien	Houet	Rennes	Rennes	
Jean-Marie	Hurel		Rennes	1830
	Jacotin			1830
Éloi	Jourdain	Beaufort	Angers	1828
	Kamienski		(Pologne)	1829
Claude	Lancien		Saint-Brieuc	1832
Louis-Vincent	Le Brec	Rennes	Rennes	1827
Jean-Julien	Leconte	Hirel	Rennes	1828
Charles	Lefebvre		Saint-Brieuc	1828
	Lefebvre	Bayeux		
Mathurin	Lefrançois	Vieuxviel	Rennes	1831
François	Lemasson	St-Méloir-des-Ondes	Rennes	1831
	Le Riche			1830
	Lesbros		Gap	1828

²⁷¹ On lit : Allais, dans le registre d'ordination de l'évêché de Rennes. Arc. Dioc. Rennes

²⁷² Cf Laveille, Op. Cit. ,I, p. 546. M. Harel devint plus tard recteur de Cesson.

		Lieu de naissance	Diocèse	Date d'entrée
Louis	Lescouët (frère)	Pluméliau	Vannes	1828
Servan	Lévêque	Saint-Lunaire	Rennes	1825
Jean-Louis	Le Voyer	Pordic	Saint-Briec	1832
Alphonse	Massias	Plancoët	Saint-Briec	1831
Pierre	Mermet	Le Pin	Grenoble	1832
Narcisse	Merpeaux		Saint-Briec	
Alain	Mesnier	Plancoa	Saint-Briec	1829
Jules	Morel	St-Maurice d'Angers	Angers	1829
Marc	Oléron	Bédée	Rennes	1827
	Perrin ²⁷³		Lyon	1828
Bon-Pierre	Persehais	Bédée	Rennes	1828
Julien	Piau	Vitré	Rennes	1828
J.	Poidevin	Saint-Coulomb	Rennes	1832
Frédéric	de la Provostaye	Redon	Rennes	1829
René	Quinderf (frère)	St-Servant-sur-Oust	Vannes	1831
R. Xavier	Quris	Pouancé	Angers	1829
Désiré	Reclus	Thouars	Poitiers	1832
René-François	Rohrbacher	Langatte	Nancy	1827
Édouard Paul	Roussel	Fougères	Rennes	1826
Pierre	Ruault	Bonnemain	Rennes	1831
Eugène	Ruellan	Saint-Méen	Rennes	
Antoine	Ruelle	Saint-Méen	Rennes	1829
François	Sourdin		Rennes	1829
	Terwooren	Munster	Munster (Allemagne)	1830
Joseph-Jean	Thébault	Miniac-Sous-Bécherel	Rennes	1828
René-Pierre	Thomas	Moncontour	Saint-Briec	1829
Jean	Thouault	Gevezé	Rennes	1831
Joseph	Thual (frère)	Quédillac	Rennes	1829
	Trideaux	St-M'Hervé	Rennes	1831+

soit 95 membres, novices ou profès.²⁷⁴

²⁷³ Perrin a fait partie du premier groupe installé à Malestroit en janvier 1829. Lettre de Bouteloup à Houet, 27 octobre 1855.

²⁷⁴ Cette liste est vraisemblablement incomplète. N'ont pas été retenus, comme douteux, les noms de : Allaire (cité par ROUSSEL, *Op. cit.*, I, p. 23 ; Guyomard (cité par LAVEILLE, *Op. cit.*, I, p. 546-547).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites :

Archives diocésaines de Rennes et Vannes.
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.
Archives nationales, Paris.
Archives de la Congrégation de Jésus et de Marie, Paris. Archives de Saint-Sulpice, Paris.
Archives des Frères de l'Instruction Chrétienne, Rome (AFIC), et notamment,
E. FEILDEL, *Annales du petit séminaire de Saint-Méen (1823-1834)*, 51 p.
LEMARIÉ, *Histoire de la congrégation des Prêtres de Saint-Méen (1823-1833)*, 19 p.
B. PERSEHAIS, *Essai d'histoire de la congrégation de Saint-Méen*, carnet, 111 p.

Sources imprimées :

J. CREPON, *Lettres du R.P. Lacordaire à Théophile Foisset*, Paris, 1886, 2 vol.
A. BLAIZE, *OEuvres inédites de F. Lamennais*, 2 vol. Paris, 1866.
A. DARGIS, *La congrégation de Saint-Pierre*, thèse, 651 p. Louvain, 1971.
M. DUMOULIN, *Lettres inédites de Lamennais*, in *Revue bleue*, 1909.
E.D. FORGUES, *Un disciple. Lettres inédites de l'abbé Gerbet à Lamennais*, in *Revue britannique*, 1885.
E.D. FORGUES, *Œuvres posthumes de F. Lamennais*, Paris, 1859.
M. de GUERIN, *OEuvres complètes*, Paris, 1947.
A.P. FRUTAZ, *Summarium additionale ex officio concinnatum et novae positioni super virtutibus annexum*, Roma, 1960.
LACORDAIRE, *Notice sur le rétablissement en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, in MONTALEMBERT, *Le testament de Lacordaire*, Paris, 1870.
A. LAVEILLE, *Jean-Marie de La Mennais (1780-1860)*, 2 vol., Paris, 1903
L. LE GUILLOU, *Correspondance générale de Félicité de*

Lamennais, t. III, IV, V, VI.

P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Antonio Garibaldi, internonce à Paris, et Mgr Césaire Mathieu, archevêque de Besançon*, Rome-Paris, 1961.

S. ROPARTZ, *La vie et les oeuvres de M. Jean-Marie Robert de la Mennais, prêtre, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne (1780-1960)*, Paris, 1874.

F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *À travers la correspondance de l'abbé J.-M. de la Mennais*, t. 11, Vannes, 1938. (Sigles : ATLC)

Ouvrages consultés :

BOTARD, *Lamennais, sa vie et ses doctrines*, Paris, 1908.

Collectif, *Emmanuel d'Alzon dans la société et l'Église du XIX siècle*, Paris, 1982.

J.R. DERRE, *Lamennais, ses amis et le mouvement des idées à l'époque romantique, 1824-1834*, Paris, 1962.

DU BREIL DE MARZAN, *Impressions et souvenirs, in M. DE GUERIN, Journal, lettres et poésies*, Paris, 1863.

P. DUBON, *Lamennais et le Saint-Siège (1820-1834)*, Paris, 1911.

DE GUERIN, *Journal, lettres et poèmes*.

DE LADOUE, *Monseigneur Gerbet, sa vie, ses oeuvres et l'école mennaisienne*, Paris, 1870.

L. LAGREE, *Mentalités, religion et histoire en haute-Bretagne au XIXe siècle. Le Diocèse de Rennes (1815-1848)*, Paris, 1977

L. LE GUILLOU, *L'évolution de la pensée religieuse de Félicité Lamennais*, Paris, 1966.

M.J. et L. LE GUILLOU, *La condamnation de Lamennais*, Paris, 1982.

A. MERLAUD, *Jean-Marie de La Mennais. La renaissance d'une chrétienté*. Paris, 1960.

A. RICARD, *Lamennais et son école*. Paris, 1881.

M.A. RUBAT DU MERAC, *Lamennais et l'Italie*, Lyon, 1979.

R.F. ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église catholique*, Liège, 1849.

A. ROUSSEL, *Lamennais d'après des documents inédits*, 2 vol., Rennes, 1892.

A. ROUSSEL, *Lamennais intime*, Paris, 1897.

A. ROUSSEL, *Lamennais à la Chênaie*, 1904.

Ch. SAINTE-FOI, *Souvenirs de jeunesse, 1828-1835*, publiés par Latreille, Paris, 1911.

SOMMAIRE

Introduction	1
I — F. De la Mennais, supérieur général (1832-1833)	3
1. Évolution intérieure de Félicité	3
2. Réaction des religieux de Saint-Pierre à l'encyclique	6
3. Félicité de la Mennais à la Chênaie	13
4. Missionnaires de Rennes, séminaire de St-Méen	21
5. Un projet de collège polonais en Bretagne	23
6. Le Bref pontifical à Mgr d'Astros	28
7. La déclaration du 4 août : Félicité quitte la congrégation	29
II — J.-M. de la Mennais, supérieur général (1833-1834)	36
1. La retraite ecclésiastique de Rennes (août 1833)	38
2. Nouvelles dissensions dans la congrégation	41
3. Félicité de la Mennais « interdit » dans le diocèse de Rennes	46
4. Les <i>Paroles d'un croyant</i> (30 avril 1834)	50
5. L'encyclique <i>Singulari nos</i>	55
6. Vers la rupture	61
7. La dernière retraite à Saint-Méen (septembre 1834)	68
III — Règlement de la question financière	71
— Deux visions opposées	71
— Recours à l'évêque de Rennes	82
— Les termes de l'accord	85
Conclusion	86
Annexe I : Mémoire relatif au sens et à la portée de l'encyclique <i>Mirari vos</i>	89
Annexe II : Membres de la congrégation de Saint-Pierre	93
Sources et bibliographie	96